

L'Eglise en Occident au Moyen Age

Fil directeur : La civilisation du Moyen Age est profondément chrétienne. La religion marque la vie quotidienne, les comportements, les rapports entre les hommes, la vie politique, les arts...
Le clergé tient une place très importante dans la société.

I. Être chrétien au Moyen Age

I.1. La Foi en Dieu est générale

Exercice 1 - Le tympan de l'abbaye Sainte-Foy de Conques - pages 70-71 - [Voir fiche élève](#)

Trace écrite : Au Moyen Age, les hommes ont une grande confiance en Jésus-Christ. Ils croient que sa mort sur la croix leur assure le salut lors du Jugement dernier. Ils gagneront alors le Paradis. En même temps, ils craignent le Diable qui les pousse à commettre des péchés, ce qui les mènerait en enfer.

Les hommes prient les saints et surtout la Vierge Marie. Ils n'hésitent pas à partir en pèlerinage sur les lieux où ont vécu le Christ ou les Saints et où l'on trouve des reliques (restes du corps ou objets ayant appartenu à un saint). Les principaux pèlerinages sont Jérusalem (tombeau du Christ), Rome (tombeaux des apôtres), St Jacques de Compostelle. Les pèlerins en attendent une guérison ou l'accès au paradis.

I.2. La vie des hommes est rythmée par la religion

* La journée, la semaine

Trace écrite : Se déroulent au rythme des carillons et des cloches de l'église de la paroisse pour la prière (angélus), la messe, le glas, les incendies, les guerres, les fêtes... On va à la messe tous les dimanches et on se confesse fréquemment.

L'église de la paroisse est un lieu de rencontres. Sur le parvis, on discute des nouvelles, des impôts. Une famille qui ne va pas à l'église se coupe de la communauté. Ainsi, presque toute la population est devenue chrétienne.

* L'année

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
		40 jours de Carême	Pâques	Ascension	Pentecôte		Assomption			Faussement	Saint Noël

Trace écrite : S'organise autour du calendrier marqué par les grandes fêtes religieuses et les périodes de pénitence. La principale est Pâques, précédée par le Carême.

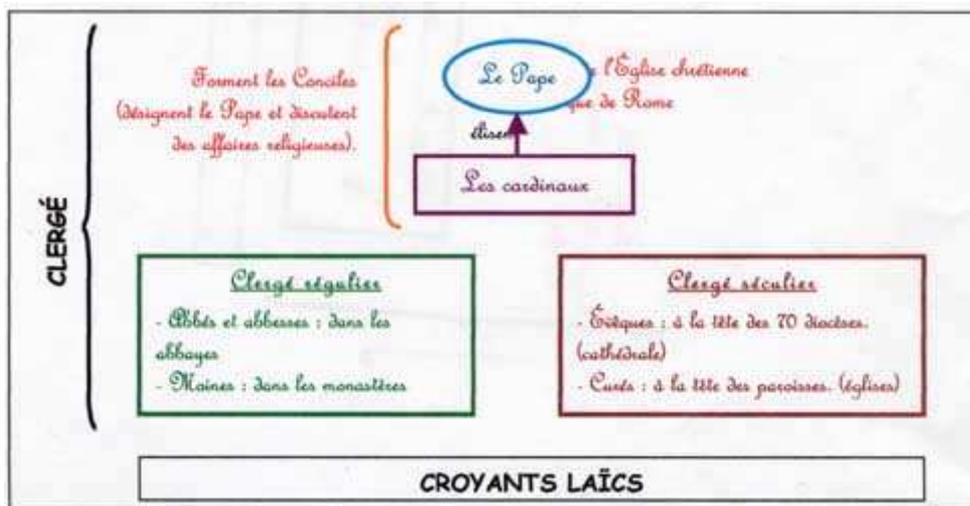
* La vie

Doc. 1, page 66 : Les grands moments de la vie sont marqués par un passage à l'église, souvent pour recevoir un sacrement.

Doc. 2, page 66 : Les hommes prient les saints et surtout la Vierge Marie. Ils n'hésitent pas à partir en pèlerinage sur les lieux où ont vécu le Christ ou les Saints et où l'on trouve des reliques (restes du corps ou objets ayant appartenu à un saint). Les principaux pèlerinages sont Jerusalem (tombeau du Christ), Rome (tombeaux des apôtres), St Jacques de Compostelle. Les pèlerins en attendent une guérison ou l'accès au paradis.

II. Le rôle et la vie du clergé

II.1. L'organisation de l'Eglise



VOIR FICHE

ÉLÈVES

Les hommes de l'église sont au service de Dieu. Ce sont les CLERCS qui forment le CLERGÉ. Tous les autres sont des LAÏCS. Le clergé est organisé selon une hiérarchie.

II.2. L'Eglise encadre la société

* Elle est riche

Trace écrite : Car elle possède des terres qui lui rapportent de l'argent. De plus, elle prélève des impôts sur ceux qui travaillent : LA DÎME.

* Elle exerce une autorité morale sur la population

Exercice 2 - La Paix de Dieu, la Trêve de Dieu, l'asile - **Doc. 4, 5 et 6 page 75** - [Voir fiche élève](#)

Trace écrite : L'Eglise essaie de limiter la guerre et la violence privée par la "TRÊVE DE DIEU". Elle encourage la protection des faibles par la "PAIX DE DIEU". Elle impose le "DROIT D'ASILE" qui interdit de pourchasser les gens dans les églises. Elle encourage l'aumône et crée des hôpitaux.

II.3. La réforme de l'Eglise

Du X^e au XIII^e siècle, l'Église se réforme pour mettre fin au abus du clergé, souvent devenu très riche et qui s'éloigne de la vraie religion.

* La réforme des monastères

Exercice 3 - L'abbaye de Fontenay - **Pages 76 et 77** - [Voir fiche élève](#)

Trace écrite : Au X^e siècle, le monastère de Cluny en Bourgogne, revient à l'esprit de la règle de St-Benoît (VI^{s.}) qui prône la prière, le travail et la pauvreté. De nombreux monastères et abbayes clunisiens sont construits dans toute l'Europe. Mais Cluny devient très riche et s'éloigne de la ferveur religieuse.

Au XII^e siècle, Bernard de Clairvaux fonde l'ordre de Cîteaux (Cisterciens) qui accentue la règle de pauvreté (pas de décorations dans les églises, vie très stricte, règle du silence) et la solitude (monastère au milieu des champs)

* Les ordres mendiants

Trace écrite : Créés aux XII^e et XIII^e siècles, les membres de ces ordres (ensemble des religieux qui obéissent à la même règle) consacrent leur vie à l'assistance et à l'enseignement dans les villes, au milieu des populations, vivant de la charité (où leur nom)

- Ordre des Franciscains (St-François d'Assise) (**Doc. 4 et 5, page 73**)

- Ordre des Dominicains (St Dominique).

* La réforme de la Papauté

Trace écrite : Les réformes de Grégoire le Grand (Grégoire VII) à la fin du XI^e siècle interdisent la vente des objets de culte ou des sacrements (simonie), interdit le mariage des prêtres, adopte le calendrier actuel).

Pour imposer ses réformes, il dispose de deux instruments : l'excommunication et l'interdit.

III. L'art au service de la FOI

III.1. "La terre se couvre d'un blanc manteau d'églises" Raoul Glaber

À partir du XI^e siècle, l'Europe connaît une période de prospérité. La population augmente et on observe un regain d'enthousiasme religieux dans tout l'Occident :

- Le départ pour les Croisades
- La multiplication des pèlerinages et des cultes des reliques
- Le renouveau des ordres monastiques (abbaye de Cluny et de Cîteaux qui ont des "filles" dans toute l'Europe.

Ainsi, construire une église est un acte de foi.

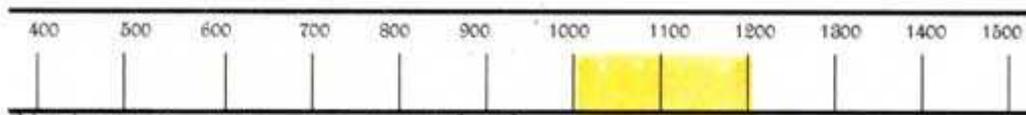
L'église en bois, souvent trop petite et trop fragile, s'agrandit (grâce à de nouvelles techniques) pour abriter les reliques et accueillir les pèlerins. On utilise désormais la pierre. Donc, la ferveur religieuse entraîne un foisonnement de créations artistiques.

Trace écrite : Reprendre l'essentiel de l'explication.

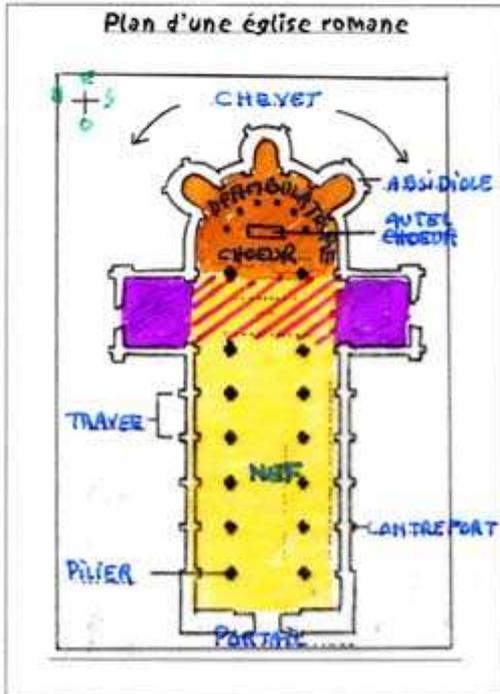
III.2. L'art roman (X^e-XI^e siècles)

Exercice 4- L'art roman- pages 68 et 69 et [Voir fiche élève](#)

L'ART ROMAN

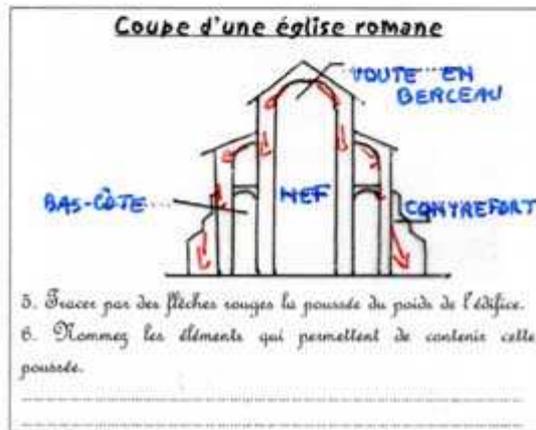


Colore la période des constructions romanes et numérote les siècles.

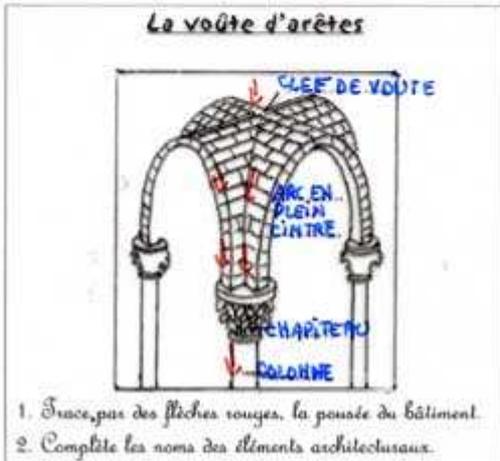


1. Oriente l'église en plaçant les points cardinaux.
2. Quelle est la forme du plan ?
3. Inscris au bout des flèches les noms des différents éléments architecturaux.
4. Colore :

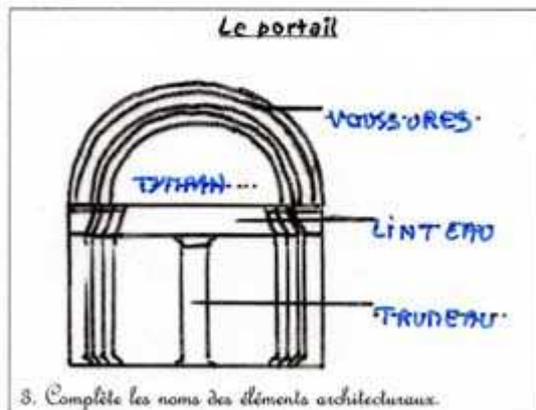
- LA NEF
- LE TRASPET
- LE CHCEUR



5. Trace par des flèches rouges la pousse du poids de l'édifice.
6. Nomme les éléments qui permettent de contenir cette pousse.



1. Trace, par des flèches rouges, la pousse du bâtiment.
2. Complète les noms des éléments architecturaux.



3. Complète les noms des éléments architecturaux.

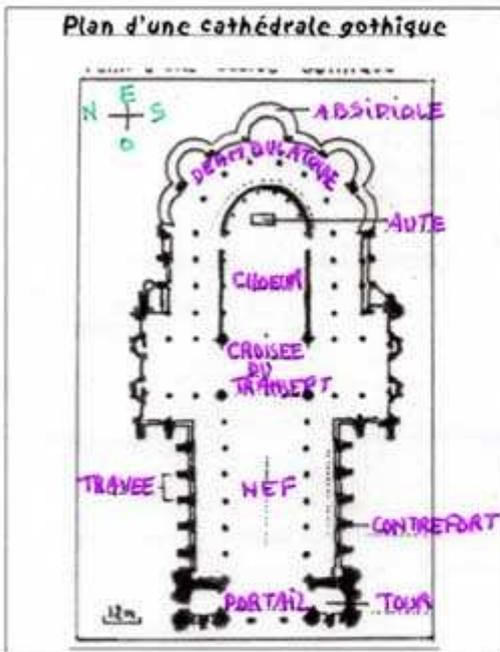
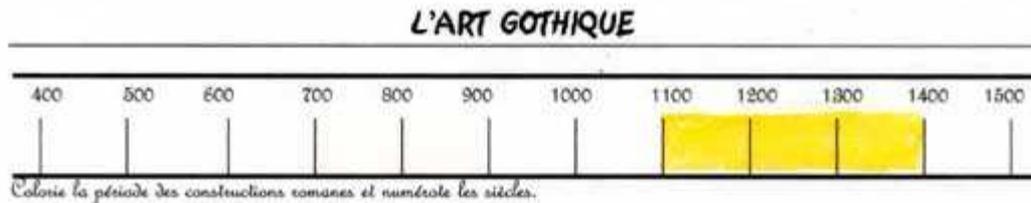
Trace écrite : On reconnaît facilement une église de style roman pour laquelle l'architecte doit résoudre le problème du poids de l'édifice : voûte en berceau (1/2 cercle) ou voûte d'arêtes, murs épais pleins et bas, lumière faible, puissants contreforts extérieurs pour empêcher l'écartement des murs porteurs.

Les décors constituent de véritables livres d'images qui permettent une meilleure connaissance des textes religieux à ceux qui ne savent pas lire : fresques, chapiteaux et tympans sculptés racontent la Bible, la vie quotidienne, inventent des bestiaires fantastiques, le choeur percé de trois fenêtres rappelle la Sainte-Trinité.

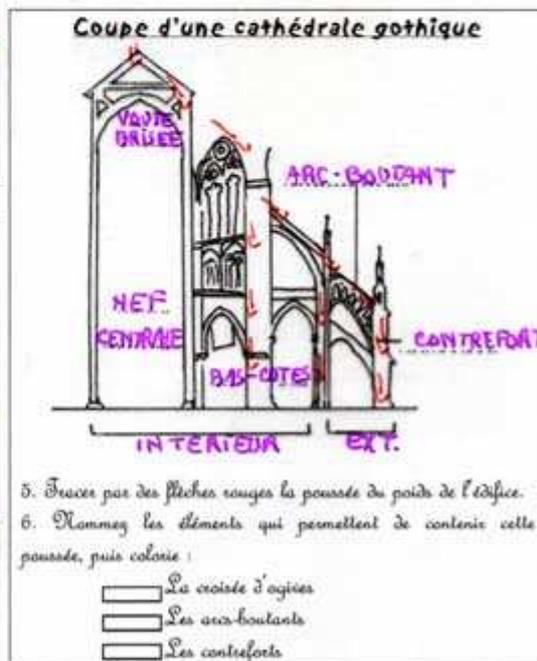
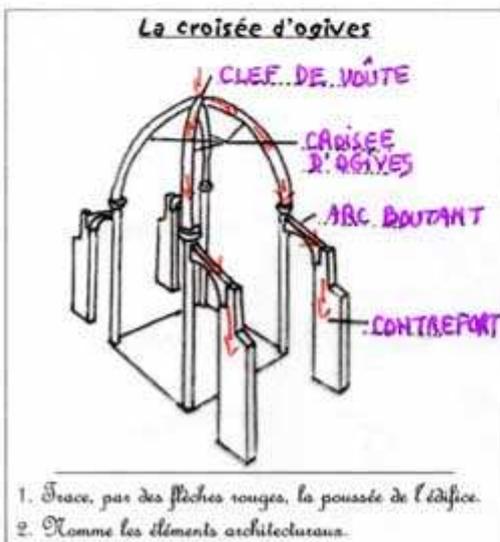
Les abbayes de Cluny sont richement décorées car rien n'est trop beau pour Dieu. Les abbayes de Cîteaux sont très dépouillées pour un retour à l'humilité et à la vraie foi.

III.3. L'art gothique (XII^e-XV^e siècles)

Exercice 5- L'art gothique- pages 82 - 83 - 84 - 85 et [Voir fiche élève](#)



1. Oriente la cathédrale en plaçant les points cardinaux.
2. Complète les pointillés.
3. Quelles sont les dimensions de la cathédrale ?
 - D'est en Ouest ?
 - Du nord au Sud ?



Trace écrite : La caractéristique principale est la croisée d'ogives qui permet de résoudre le problème de poids. Par cette technique, la poussée de l'édifice repose sur quatre piliers intérieurs, soutenus à l'extérieur par un arc-boutant et un contrefort. Les arcs sont brisés. (En fait, on sait qu'il y a aussi des armatures en métal au cœur de la pierre).

Cela permet de :

- Construire plus haut, ce qui symbolise aussi une élévation vers Dieu : Beauvais mesure 48 mètres, soit un immeuble de 17 étages, Notre-Dame, Amiens, Chartres...
- Faire entrer la lumière (de Dieu) par des vitraux puisque les murs ne sont plus porteurs. On y raconte les textes saints.

Mais les constructions sont lentes et coûtent très cher.

La décoration comprend un foisonnement de fines sculptures (dentelle de pierre), de vitraux, rosaces, gargouilles... À partir du XIV^e siècle, on trouve une débauche de feuilles, flammes, d'où le nom de gothique "flamboyant".

IV. Les Croisades : un défi aux autres religions ? [VOIR FICHE ÉLÈVES](#)

1. Carte des religions en Europe en 1095

1. Place les noms des mers et océans en MAJUSCULES BLEUES.
2. Places les noms des villes suivantes : Paris, Clermont, Aigues-Mortes, St Jacques de Compostelle, Tolède, Constantinople, Antioche, Jerusalem, St Jean d'Acre, Damiette, Tunis (minuscules rouges).
3. Colorie : Chrétiens, catholiques, Chrétiens orthodoxes, Musulmans.

2. L'appel du Pape Urbain II - [Doc. 2, page 78](#)

1. Quelle est la nature du document ?
2. Quelle est la fonction d'Urbain II ?
3. Contre qui les Croisés vont-ils combattre ? Où ? Contre les Musulmans (Trucs) qui occupent Jerusalem depuis 1078.
4. Pourquoi Jerusalem est-elle une ville sainte ?
 - Pour les Chrétiens ? Tombeau et passion du Christ (Saint-Sépulcre).

- Pour les Musulmans ? Dôme du rocher (Abraham)
- Pour els Juifs ? Temple de Salomon (Mur des Lamentations).

5. Que promet Urbain II aux Croisés ?

6. Comment reconnaît-on les Croisés ?

7. Dater la première croisade. Quel en est le résultat ? Coloriez les Royaumes latins d'Orient.

1095-1099 avec reprise de Jerusalem et fondation des royaumes latins d'Orient (carte 5 , page 79).
Création de forteresses comme le Krak des Chevaliers (Doc. 6, page 79) et création d'ordres de moines soldats (Hospitaliers, Templiers banquiers, Chevaliers teutoniques).

3. Chronologie des Croisades

1095 : appel d'Urbain II à la Croisade

1096-1099 : Première Croisade

1099 : Prise de Jerusalem par les Croisés et fondation des royaumes latins d'Orient

1187 : perte de Jerusalem

1204 : pillage de Constantinople par les Croisés (4ème)

1270 : dernière croisade et mort de St-Louis (Louis IX)

1291 : fin des royaumes latins d'Orient

4. Compléter la trace écrite ci-dessous

Liste des mots à utiliser : LITTÉRATURE - CROISÉS - PREMIÈRE CROISADE - URBAIN II, MUSULMANS - LES ROIS - JERUSALEM EST REPRIS EN 1187 - L'ARCHITECTURE - LE PAPE - LES ROYAUMES LATINS D'ORIENT - JERUSALEM - ORTHODOXE - 1270 - IMPÔTS - TURCS MUSULMANS - LE COMMERCE

En 1095, le pape appelle les Chrétiens à libérer ..., ville sainte, occupée par les Il promet la rémission de péchés. Les volontaires cousent une croix sur leurs vêtements. Ils prennent le nom de

La se déroule de 1096 à 1099. Jerusalem est reprise par les chefs de la croisade qui fondent les Il y eut ensuite sept autres croisades jusqu'en (mort de Saint-Louis).

Globalement, les croisades sont un échec :

- par les Musulmans et les royaumes latins disparaissent.

- Une incompréhension durable est créée entre Chrétiens et Chrétiens ; entre Chrétiens et

- Les impôts augmentent pour les populations et certains chevaliers sont obligés de vendre leurs biens.

Par contre, les Croisades ont eu des aspects positifs :

- Pour le Pape qui augmente son pouvoir et se mêle de plus en plus des affaires politiques.
- Pour le roi, qui augmente son pouvoir aux dépens des chevaliers
- Pour le commerce, qui permet la fortune de villes comme Gênes et Venise
- Pour l'enrichissement culturel dans les domaines de la littérature et de l'architecture.

FICHE REPERES 2nde

III. Sociétés et cultures de l'Europe médiévale du XIe au XIIIe siècle (1-2-3)

1. La chrétienté médiévale

Problématiques

Le programme invite à s'intéresser au phénomène qui donne son unité à l'Europe médiévale : l'omniprésence de l'Église et de la religion chrétienne.

Ce phénomène est mis en évidence dans deux de ses dimensions :

- **L'importance de la religion dans la vie et les représentations des chrétiens de l'époque médiévale ainsi que le poids de l'Église dans les différents domaines de la vie économique, sociale et culturelle** : une première étude (un monument ou une oeuvre d'art) replacée dans son contexte, permet de montrer la place dominante de l'institution ecclésiastique, appuyée sur un système de croyances qui se développe et se complexifie.
- **Le renforcement de la cohésion et de l'encadrement de la chrétienté s'accompagne d'une intolérance croissante à l'égard de la dissidence religieuse** : une seconde étude met ainsi l'accent de manière dynamique sur le développement de la doctrine religieuse ainsi que sur le processus de renforcement de l'influence et du contrôle de l'Église sur la société avec l'appui du pouvoir politique, suscitant un renouveau des contestations souvent qualifiées de « hérésies », qui sont durement réprimées.

Essentiel du cours

1. La puissance de l'Église

1.1. L'organisation de l'Église

- L'Église catholique, majoritaire en Europe, est une institution **hiérarchisée**. À sa tête se trouve le **pape**, élu par les cardinaux. Il siège à Rome, dont il est l'évêque.
- Les fonctions ecclésiastiques sont exercées par les clercs, qui constituent le clergé. On distingue le clergé séculier et le clergé régulier
 - les membres du clergé **séculier** vivent parmi les laïcs (« dans le siècle », selon le vocabulaire chrétien). La communauté de base est la paroisse, dirigée par un curé ; les paroisses sont groupées dans un diocèse, administré par un évêque ; certains diocèses sont réunis dans un archidiocèse (ou archevêché) sous l'autorité d'un archevêque ;
 - les membres du clergé **régulier** obéissent à une règle (d'où leur nom). Ils vivent à l'écart du monde, dans des abbayes, des monastères ou des couvents. De grandes abbayes, comme celles de Cluny ou de Cîteaux, ont exercé leur influence dans l'Europe entière.

1.2. L'Église encadre la société

- Le clergé possède des terres, il perçoit un impôt (la dîme) et reçoit des dons, moyens d'intercession entre Dieu et les hommes. Il assure la reproduction spirituelle de la société grâce aux sacrements et à la diffusion de la parole divine. Il dirige le culte, les sacrements. Il s'occupe des pauvres et des malades dans les hôpitaux ou dans les hospices de monastère.
- Le clergé s'occupe de **l'enseignement** dans les monastères et les écoles urbaines dépendant de la cathédrale. La sculpture et la statuaire offrent des représentations du message évangélique (tympan de l'église de Vézelay, du XIe siècle, figurant le Christ envoyant ses apôtres convertir les « peuples de la terre »).

1.3. L'Église impose ses règles

- Seule autorité indiscutée d'une Europe déchirée, l'Église impose ses articles de foi (les dogmes) et sa morale. Elle taxe **d'hérésie** la contestation d'un dogme et l'hérétique encourt **l'excommunication** (l'exclusion de la communauté chrétienne). Elle condamne les vaudois et les cathares qui, scandalisés par son faste, se groupent en communautés attachées à l'idéal de pauvreté des premiers chrétiens. Les tribunaux de l'Inquisition, créés en 1231-1233 pour punir ces déviances, en viendront peu à peu à s'attaquer à toutes les hérésies.
- L'Église cherche à contenir la violence. La trêve **de Dieu** interdit tout combat à certains moments de l'année (avant Noël, pendant le carême...). La **paix de Dieu** interdit de s'attaquer aux non-belligérants, aux lieux de culte, aux bâtiments d'utilité publique et au bétail. L'asile est accordé à tout individu poursuivi réfugié dans une église.

2. La vie d'un chrétien

2.1. La naissance, le mariage et la mort : des actes sacrés

- Le baptême, le premier des sacrements, fait entrer le baptisé dans la communauté chrétienne ; c'est une promesse de salut éternel.
- Le mariage est un sacrement que les époux se donnent l'un à l'autre et qui établit entre eux un lien indissoluble. Interdit entre membres d'une même famille, il encadre la sexualité et la procréation.
- L'extrême-onction est donnée aux mourants qui se repentent de leurs fautes. Elle épargne au pécheur, réconcilié avec Dieu, les feux de l'enfer.

2.2. Une vie chrétienne

- Le dimanche et les jours de fête, la **messe** rassemble les fidèles dans l'église, édifice consacré et centre des pratiques sociales. Lectures extraites de l'Écriture sainte, prières et homélie (sermon au ton familier) précèdent l'eucharistie, consécration par le prêtre du pain et du vin, qui sont changés en corps et sang du Christ en mémoire du dernier repas de Jésus avec ses apôtres. Les fidèles sont conviés à partager ce pain et ce vin consacrés : c'est la communion.
- Tout fidèle doit **communier** au moins une fois l'an, à Pâques ; il aura reçu, auparavant, le sacrement de pénitence, en confessant ses péchés à un prêtre qui lui aura accordé l'absolution.
- La journée est rythmée par les cloches de l'église. L'année est rythmée par le repos du **dimanche** et les **fêtes chômées** : Toussaint, Noël, Pâques, Pentecôte, etc.
- **L'aumône** (don de nourriture ou d'argent) et l'assistance aux pauvres contribuent à assurer le salut éternel du chrétien.
- Par piété ou pour expier ses péchés, on se rend parfois en **pèlerinage** vers des Lieux saints (Jérusalem, Rome, Saint-Jacques-de-Compostelle à partir du XIe siècle).

2.3. Culte marial et saints

• Le culte marial

Le **culte marial** se répand en Occident à partir des IX^e-X^e siècles. La Vierge Marie est la première créature sauvée, rachetée : le couronnement de la Vierge est souvent représenté sur les porches des cathédrales. La spiritualité mariale repose sur l'idée que la Vierge est l'intercesseur le plus puissant et le plus efficace car son Fils ne peut rien lui refuser.

- **Les saints** ont également un pouvoir d'intercession. Leur culte est au coeur de la piété médiévale. À partir du XIII^e siècle, ils sont présentés comme des modèles de vertu, de piété, et l'art met l'accent sur leur vie et leurs miracles. En 1265, le dominicain Jacques de Voragine rédige *La Légende dorée*, une sorte d'abrégé des vies de saints selon l'ordre du calendrier.
- Au cours de l'année prennent place des **processions**, marches solennelles accompagnées de prières et de chants, destinées à honorer un saint ou à implorer de bonnes récoltes.

3. Une mutation de la spiritualité

3.1. L'art au service de l'Église

- À partir du XI^e siècle, les images, sculptées ou peintes, sont constitutives de l'identité chrétienne, mais elles demandent une grande culture théologique pour être comprises. Scènes tirées de l'Écriture sainte, prodiges, Christ en majesté, saints et monstres côtoient de multiples images du démon qui terrifie les fidèles.
- Témoin de la supériorité intellectuelle de certains clercs qui aiment les énigmes, l'art est fait pour être admiré, et non pour être compris des fidèles : la beauté du matériau (pierre, métal, lumière) et la capacité de l'artiste à permettre à l'âme humaine de se projeter dans la matière se suffisent à elles-mêmes.

3.2. L'art roman

- Le renforcement du sentiment religieux est favorisé par la **construction d'églises**. À partir du XIe siècle, le style roman se répand parallèlement à l'extension du rayonnement des ordres monastiques de Cluny et de Cîteaux dans l'ensemble de l'Europe occidentale, et en relation avec la multiplication des étapes sur les routes de **pèlerinage** (basilique de Vézelay, église Sainte-Foy de Conques, sur la route de Saint-Jacques-de-Compostelle).
- L'art roman se caractérise par sa **dimension de mystère** : les églises sont sombres. Si les édifices cisterciens n'ont pas d'autre décor que celui des jeux de la lumière entre les différentes ouvertures et échappées de l'architecture, les églises urbaines et les monuments clunisiens, eux, arborent un décor très riche

chapiteaux qui coiffent les colonnes, tympans qui surmontent les porches, fresques sur les voûtes, comme à Saint-Savin-sur-Gartempe.

- L'abbaye de Fontenay, fondée en Bourgogne par saint Bernard en 1118, est l'une des plus anciennes abbayes cisterciennes issues de Cîteaux.

L'ensemble, très sobre, est construit en pierres de taille. La disposition et la forme des bâtiments reflètent la rigueur de l'esthétique cistercienne et la règle de saint Benoît, qui régissait la vie des moines cisterciens : un équilibre quotidien entre la prière, le travail et le repos.

Le long bâtiment conventuel (dortoir des moines) est relié directement à l'église abbatiale, dont on aperçoit le chevet (à droite). Outre ces deux bâtiments, l'abbaye abrite notamment un cloître, une salle capitulaire, un scriptorium, un réfectoire et une forge (XII^e siècle), contribuant à faire de Fontenay un foyer de proto-industrialisation.

3.3. L'art gothique

□ Le style gothique, né en Île-de-France à la fin du XII^e siècle, se substitue peu à peu au style roman, d'aspect massif et sombre à l'intérieur. Il célèbre la **lumière intérieure** de l'édifice et la **légèreté de l'architecture**.

□ L'art gothique correspond à une **modification de la spiritualité religieuse** le Verbe se fait lumière. À l'aide de nouveaux procédés techniques - la croisée d'ogives et les arcs-boutants qui « contiennent » les hauts murs -, l'architecture favorise l'entrée des rayons lumineux par de hautes fenêtres munies de vitraux colorés, transformant ainsi l'intérieur de l'édifice en « Jérusalem céleste » faite de pierres précieuses.

Vocabulaire à maîtriser

Albigéois ou cathares : hérétiques dans le Sud-Ouest de la France.

Apostat : celui qui renie publiquement sa foi religieuse.

Archange : ange, messager de Dieu, de rang supérieur.

Baptême : sacrement marquant l'entrée dans l'Église.

Chevaliers teutoniques : ordre de moines-soldats installé en Prusse.

Chrétienté : désigne l'ensemble des chrétiens, laïcs et clercs.

Cité céleste : équivalent de « paradis ».

Clerc : homme d'Église. L'ensemble des clercs forme le clergé.

Clergé régulier : clergé vivant selon une règle, en communauté, retiré du monde.

Clergé séculier : clergé vivant dans le monde.

Communier : participer, dans une église, à la cérémonie de commémoration du sacrifice du Christ.

Dîme : dixième des revenus, versé en impôt à l'Église.

Église : avec un « É » majuscule, désigne l'ensemble du clergé, à partir du XI^e siècle.

Enfer : lieu de séjour des âmes damnées dans la religion chrétienne.

Excommunication : exclusion de l'Église, par le pape ou par un évêque, d'une personne qui ne respecte pas ses lois.

Extrême-onction : sacrement administré à un mourant permet tant, selon les chrétiens, d'effacer ses péchés.

Fratricelles : franciscains les plus attachés au principe de pauvreté et qui attaquaient l'Église pour ses manquements et particulièrement sa richesse.

Hérétique : chrétien dont les croyances sont différentes de celles imposées par l'Église.

Hôtels-Dieu : hôpitaux au Moyen Âge, fondés et entretenus par l'Église.

Inquisition : tribunal de l'Église chargé de poursuivre et de punir les hérétiques.

Intercéder : intervenir dans l'intérêt de quelqu'un.

Jacquets : pèlerins qui vont à Saint-Jacques de Compostelle, reconnaissables à leur bourdon (bâton), à leur besace et à leur coquille.

Laïc : chrétien n'appartenant pas au clergé.

Mandorie : auréole en forme d'amande, mandorla en latin, entourant le Christ, la Vierge et parfois un saint.

Ordre de Calatrava : ordre de moines-soldats espagnol.

Ordres mendiants : ordres religieux (franciscains, dominicains...) qui prêchent dans les villes.

Pastorale : ensemble des actions mises en œuvres pour encadrer les chrétiens.

Péché : acte par lequel une personne fait ce qui est interdit par l'Église.

Péchés capitaux : impureté, orgueil, paresse, avarice, colère, gourmandise et envie.

Pèlerinage : voyage accompli par un croyant vers un lieu sacré pour des raisons religieuses.

Prédication : fait de répandre la parole divine.

Procession : marche religieuse accompagnée de chants et de prières.

Réforme grégorienne : réforme de l'Église lancée par le pape Grégoire VII à la fin du XI^e siècle.

Réforme : entreprise de transformation de l'Église, conçue comme un retour à l'Église primitive, censée être plus fidèle au message de Jésus que l'Église présente.

Règle bénédictine (la) : texte rédigé au VI^e siècle par Benoît de Nursie, fondateur de l'ordre des bénédictins. Il organise la vie en commun des moines selon des règles de vie strictes.

Reliques : objets touchés par un saints, vêtements qu'il a portés, corps de ce saint ou fragments de ce corps auxquels on voue un culte.

Sacrement : rite religieux par lequel le chrétien veut se rapprocher de Dieu (ex : baptême, communion...).

Saint : personne dont la vie est un exemple pour les chrétiens. Pour devenir saint, il faut être canonisé par

l'Église.

Salut : vie éternelle après la mort.

Simonie : fait d'acheter ou de vendre une charge religieuse (d'évêque ou d'abbé) ou les sacrements.

Théocratie : conception du pouvoir qui fait du pape le souverain universel, au-dessus des rois qu'il peut déposer s'ils ne respectent pas les droits et la volonté de l'Église.

Théologie : domaine qui étudie les questions relatives à Dieu.

Trois ordres : «ceux qui prient» (le clergé), «ceux qui combattent» (les seigneurs), «ceux qui travaillent» (les paysans).

Vertus théologales : foi, espérance, charité.

Personnages importants

Bernard de Clairvaux (1090-1153), abbé de **Clairvaux** est un moine français, réformateur de la vie religieuse. Directeur de conscience de l'ordre cistercien, il recherche par amour du Christ la mortification la plus dure. C'est aussi un conservateur, qui se positionne en réaction contre les mutations de son époque (la « renaissance du XII^e siècle »), marquée par une profonde transformation de l'économie, de la société et du pouvoir politique. Il dénonce le luxe de l'abbaye de Cluny, il influence les papes par ses conseils et fit excommunier Abélard (1079-1142), philosophe et théologien français. Il joue un rôle déterminant dans la transposition de la croisade en « guerre sainte » contre les cathares. Il est canonisé en 1174 et devient ainsi **saint Bernard de Clairvaux**. Il fut déclaré docteur de l'Église en 1830 par Pie VIII.



Bernard de Clairvaux, manuscrit du XIII^e siècle

Pierre le Vénérable (vers 1092-1156) était le neuvième abbé de Cluny dès 1122. Son activité intellectuelle fait de lui un représentant de la renaissance du XII^e siècle. Il fait traduire le Coran en latin, Lex Mahumet pseudoprophete. Connu comme polémiste, il rédigera ensuite des traités pour réfuter les doctrines israélites et musulmanes. En effet, il recommande d'établir des débats argumentés avec les théologiens des autres religions, plutôt que des Croisades. Il est l'ami et le conseiller de saint Bernard, et parfois aussi son critique. Quand Abélard, dénoncé par saint Bernard, est condamné comme hérétique à être enfermé dans un couvent, Pierre le Vénérable l'accueille à Cluny comme un frère. À la mort d'Abélard, Pierre le Vénérable amène secrètement son corps à l'abbaye du Paraclet, dont Héloïse est abbesse, et, à la demande d'Héloïse, rédige une absolution plénière des péchés d'Abélard. Il réforme l'abbaye de Cluny, en proie à des difficultés financières. Il réforme le domaine seigneurial pour assurer le train de vie des moines (Dispositio rei familiaris). Pierre le Vénérable est l'auteur d'un Livre des merveilles de Dieu. L'expression « Livre des Merveilles » sera reprise par d'autres voyageurs, comme Marco Polo. Il est aussi l'auteur d'un traité contre les juifs : Aduersus Iudæorum inueteratam duritiem. Selon Dominique Iogna-Prat, Pierre le Vénérable est un « représentant d'un antijudaïsme radical ».



Pierre le Vénérable et ses moines

Hildegarde de Bingen (1098-1156) est une religieuse bénédictine mystique, compositrice et femme de lettres franconienne du XII^e siècle. Dixième enfant d'une famille noble très croyante, Hildegarde de Bingen fut consacrée à la religion dès son plus jeune âge. À l'âge de huit ans, elle entre au couvent des bénédictines de Disibodenberg sur le Rhin, dans le diocèse de Mayence, pour son instruction sous la tutelle de Jutta de Sponheim. Hildegarde est élue abbesse de Disibodenberg, à l'âge de 38 ans. Elle commence à 43 ans à consigner les visions qu'elle a depuis l'enfance, dans le Scivias (du latin sci vias Dei « sache les voies de Dieu »). En 1147, elle fonde l'abbaye de Rupertsberg. L'approbation du pape Eugène III lors d'un synode réuni à Trèves fin 1147 - début 1148 encouragea Hildegarde à poursuivre son activité littéraire. Elle achève le Scivias, composé en 1151. Puis elle écrit le Liber vitae meritorum entre 1158 et 1163 et le Liber dinorum operum entre 1163 et 1174. En 1165, elle fonde l'abbaye d'Eibingen.



Hildegarde recevant l'inspiration divine, manuscrit médiéval

François d'Assise (vers 1182-1226) est un religieux catholique italien, fondateur de l'ordre des frères mineurs couramment appelé ordre franciscain. François est issu d'une riche famille marchande, en Ombrie. Un jour en écoutant un passage de l'Évangile, il lui vient une réponse à ce qu'il cherche : passer sa vie à aimer toute la création. Il transforme alors sa vie, il se fait pauvre, se soucie d'annoncer les messages de joie, d'espoir et d'amour contenus dans la Bible, et de porter la paix aux gens et à toute la Création. Il s'habille d'un vêtement gris et se ceint la taille d'un cordon. Il porte ainsi le vêtement du pauvre de son époque. Son ordre se caractérise par la prière, la pauvreté, l'évangélisation et le respect de la création. Il est canonisé dès 1228 par le pape Grégoire IX et fêté le 4 octobre dans le calendrier liturgique catholique.



Représentation de François d'Assise sur une fresque de Cimabue dans la basilique d'Assise, considérée comme son portrait le plus fidèle

Dominique de Guzman (vers 1170-1221) est un religieux catholique, fondateur de l'ordre des frères prêcheurs appelés couramment « dominicains ». Canonisé par l'Église en 1234, il est célèbre sous le nom de **saint Dominique**. Selon une légende tardive, il aurait appartenu à l'illustre famille des Guzmán. Dominique étudie la théologie et la philosophie à Palencia. Il se distingue de bonne heure par la ferveur de son zèle et par son talent pour la prédication. Ainsi, et peut-être inspiré par le tout récent ordre mendiant de François d'Assise, Dominique fonde en 1216 l'ordre des Prêcheurs, mieux connu aujourd'hui sous le nom de Dominicains qui seront, à l'inverse des Franciscains invités à s'instruire sans relâche. Un an avant la constitution officielle de l'ordre, Innocent III demande à Dominique de s'inscrire dans une tradition existante. Une règle inspirée de celle de saint Augustin sera choisie, et c'est le pape suivant Honorius III, qui autorise l'établissement de l'ordre vers 1216. Certains le regardent comme le premier inquisiteur, et disent qu'il fut chargé d'exercer ces fonctions dans le Languedoc. Bernard Gui, l'un des plus célèbres inquisiteurs dominicains, qualifie Dominique de « premier inquisiteur » dans une biographie du fondateur. En réalité, Dominique est mort en 1221, date à laquelle l'Inquisition n'existait pas encore, et ne combattit jamais que par le prêche. La première personne à porter le nom d'inquisiteur, Conrad de Marbourg, reçoit ce titre en 1231.



Saint Dominique, fresque de Fra Angelico au couvent San Marco

Dates importantes

- 1031** : Début des travaux de Conques
- 1085** : Reconquista, prise de Tolède
- 1099** : prise de Jérusalem
- 1187** : chute de Jérusalem
- 1204** : 4^e croisade détournée contre Byzance
- 1208-1249** : croisade contre les Albigeois
- 1221** : création de l'ordre des Franciscains

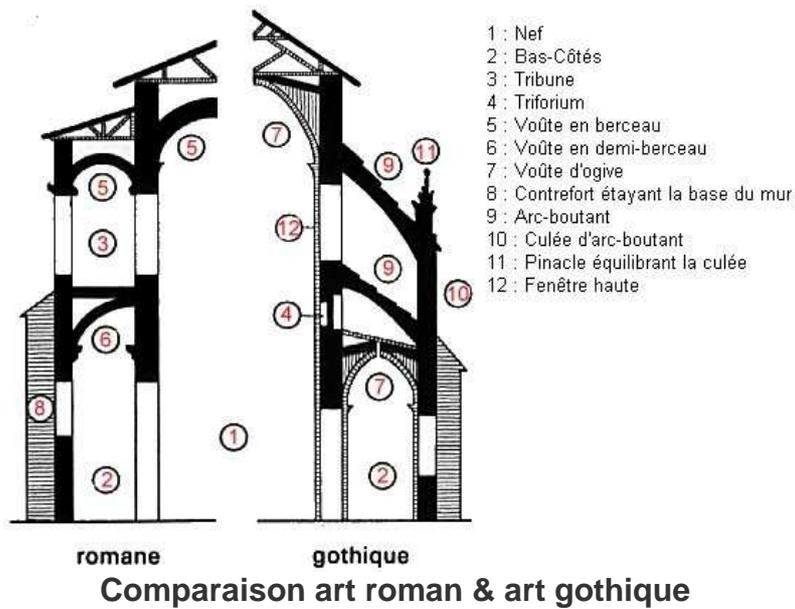
Histoire des Arts

HISTOIRE DES ARTS

Un des signes les plus visibles du dynamisme religieux durant la période est l'essor de nouvelles formes d'art et d'architecture religieuse.

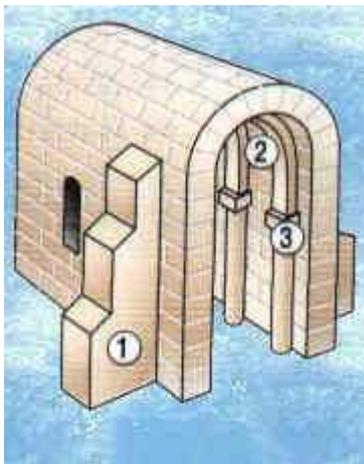
- Un tympan illustrant un thème majeur du message de l'Église tel que celui du Jugement dernier (Beaulieu-sur-Dordogne, Conques ...) qui se développe dans les représentations à partir du XI^e siècle et s'impose au XIII^e.
- Un chapiteau de la cathédrale Saint-Lazare d'Autun traitant du thème du châtime de Simon le Magicien, dont les représentations se multiplient au cours de la période à la fois dans le but d'édifier les fidèles et d'affirmer la supériorité du pouvoir religieux sur le politique.
- Un reliquaire ou une chasse illustrée par des scènes du meurtre de Thomas Becket dont il existe plusieurs représentations dès la fin du XII^e siècle, permettant d'aborder à la fois la question des relations entre l'Église et le pouvoir politique, l'encadrement des fidèles et certains aspects de la sensibilité religieuse à travers le culte des reliques et la pratique des pèlerinages.

Art roman & art gothique, repères

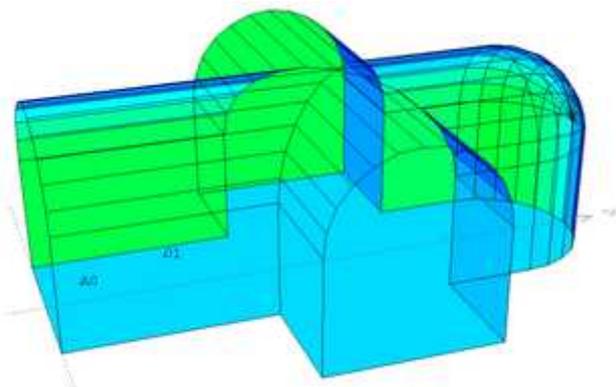


Art roman repères : la voûte en berceau

Les **voûtes en berceau** nécessitaient d'énormes entassements de pierre.

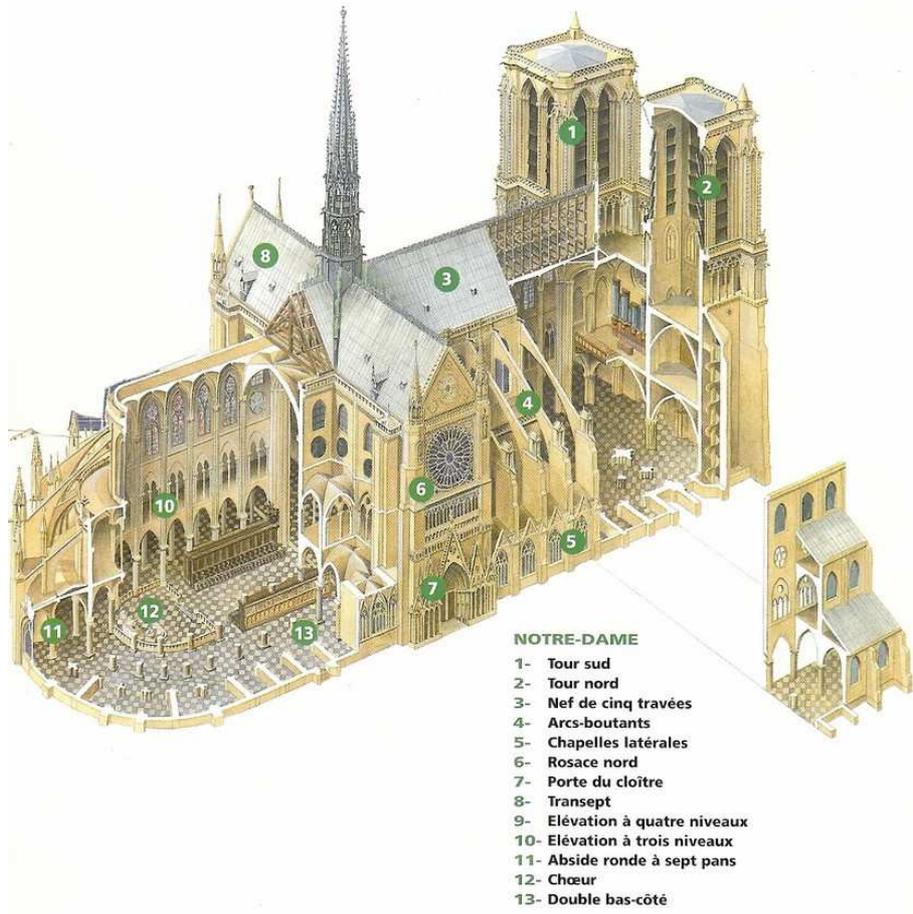


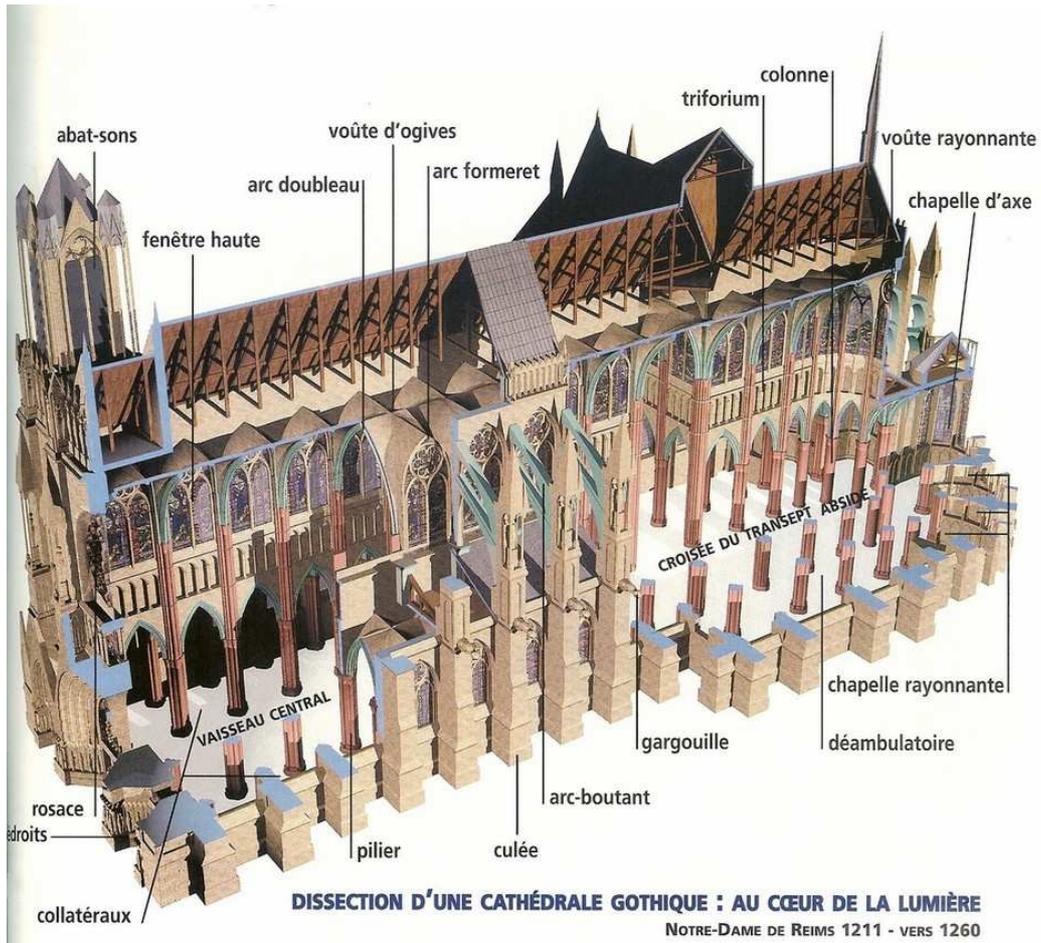
L'édifice est couvert d'une voûte semi-circulaire : la **voûte en berceau**. Très lourde, elle est renforcée par des arcs-doubleaux s'appuyant sur des chapiteaux ; elle est soutenue par des murs épais, peu élevés, percés de petites fenêtres et renforcés par des contreforts extérieurs.

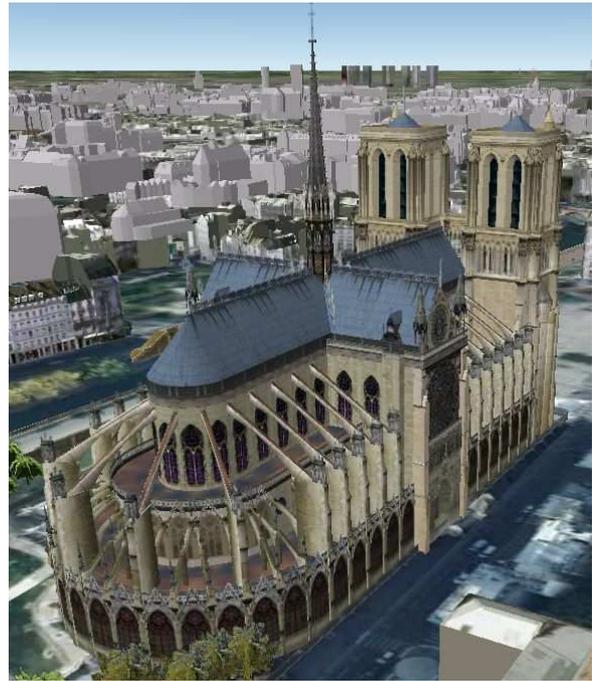


Volume habituel d'une église romane

Art gothique, repères





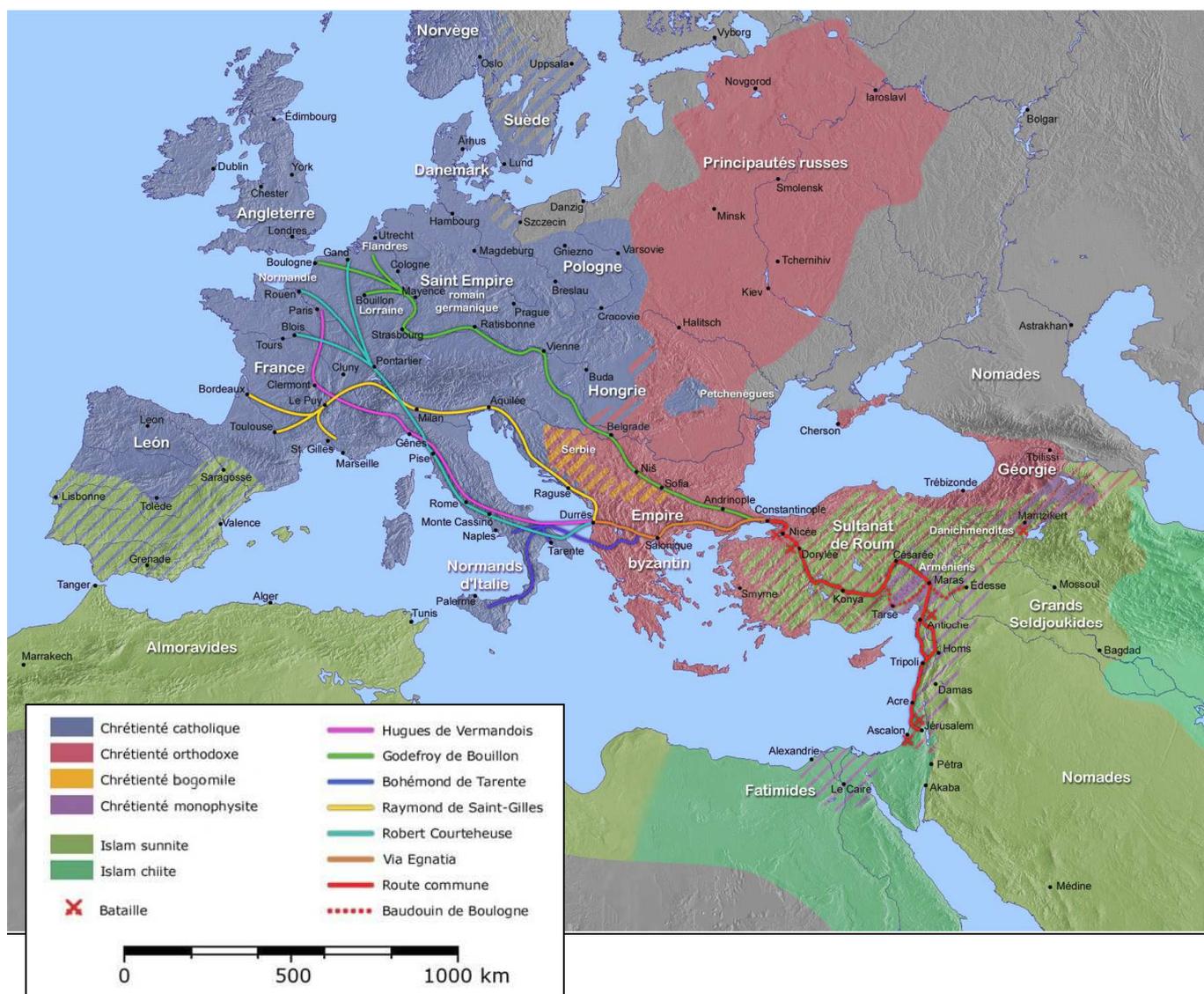


Document repère : tympan de l'abbatiale de Conques, XII^es. Le Jugement dernier athénienne

La sculpture : c'est en France que l'on commence à décorer de sculptures les églises romanes.

En fait, le mot décorer est sujet à nous égarer. Tout ce qui fait partie de l'église avait une fonction bien définie et devait surtout exprimer une idée précise par rapport avec l'enseignement religieux.

Ce sont des illustrations dans la pierre, dans les métaux précieux, dans le cuivre, des textes saints. Aussi bien les tympanes et les linteaux des portails des églises que le mobilier de celles-ci (candélabres, fonds baptismaux) sont les endroits de ces représentations.



Les **croisades** du Moyen Âge sont des pèlerinages armés prêchés par le pape ou telle autorité spirituelle de la Chrétienté comme Bernard de Clairvaux ; ce sont également des expéditions militaires dans le but de délivrer Jérusalem des musulmans. Il faut remarquer qu'un souverain pouvait mener sa propre croisade, ainsi Frédéric Barberousse.

La vision traditionnelle identifie l'époque des croisades à la période 1095-1291, du concile de Clermont à la prise de Saint-Jean-d'Acre, et se limite aux expéditions qui ont eu la Terre sainte pour objectif et l'Orient pour théâtre d'opérations. Dans la définition large, toutes les guerres contre les Infidèles et les hérétiques, sanctionnées par le pape qui y attache des récompenses spirituelles et des indulgences, sont des croisades. La Reconquista, croisade de la péninsule ibérique, en fait ainsi partie. Les dates sont alors beaucoup plus larges et mènent jusqu'à la bataille de Lépante (1571) dans la seconde moitié du XVI^e siècle. C'est la définition dite traditionnelle qui est retenue pour cet article.

La première croisade débute en 1095, elle se marque par une forte participation populaire, c'est-à-dire constituée de milliers de pèlerins piétons. Elle est aussi l'occasion pour le pape de réoccuper une partie des terres perdues lors de l'expansion arabe du IX^e siècle et de rendre Jérusalem accessible au pèlerinage. Elle aboutit à la fondation d'États latins (ou francs) en Orient. La défense de ces États est à l'origine de l'organisation des sept autres croisades principales ; de 1095 à 1291 (date de la perte des dernières positions latines en Orient), de nombreux groupes de soldats et de pèlerins ont participé à l'aventure des croisades.

À partir de la quatrième croisade qui aboutit à la prise de Constantinople en 1204, l'idée de croisade est parfois dévoyée, et des expéditions sont organisées par le pape contre ses opposants chrétiens (Albigéois, Hohenstaufen, Aragon, Hussites...) ou païens (baltes). Si elles permettent le maintien des États latins d'Orient,

elles n'ont plus pour objectif Jérusalem et sont l'occasion pour la papauté de lever des impôts sur le clergé. De fait, seules l'Église catholique et les cités marchandes italiennes ont bénéficié des croisades.

Église catholique

Assemblée des hommes liés entre eux par une même foi en la divinité de Jésus-Christ et qui reconnaissent l'autorité de l'Église fondée par lui, ayant à sa tête le pape, évêque de Rome, considéré comme le vicaire et le successeur du Christ sur terre, et les autres évêques, pasteurs des croyants.

L'Église chrétienne naît vraiment à la Pentecôte quand les apôtres et les disciples de Jésus se mettent à convertir au christianisme des juifs de Jérusalem ; en fait, durant plusieurs années, les chefs de l'Église hésitent entre la formation d'une communauté judéo-chrétienne et une communauté nouvelle, ouverte aux non-juifs. Après la rupture avec le judaïsme officiel, vers 40, les apôtres décident que les païens pourront entrer dans la communauté chrétienne sans être astreints aux préceptes rituels du judaïsme. Cette orientation décisive a comme acteur et promoteur principal Paul de Tarse, lui-même juif converti, qui, au cours de ses voyages missionnaires (entre 45 et 58), implante ou affermit le christianisme dans le monde oriental et hellénique et même à Rome, où Pierre, considéré comme le chef de l'Église, subit le martyre vers 64.

De plus en plus enracinée, malgré les persécutions, dans l'Empire romain, l'Église chrétienne, à partir surtout du III^e s., déborde toujours davantage les frontières de cet Empire. Mais elle demeure encore socialement urbaine, ce qui explique en partie son organisation très hiérarchisée, à la romaine, l'évêque étant le personnage central dans chaque cité. Cependant, des conciles régionaux assurent les liaisons organiques et l'unité doctrinale, arbitrée par l'évêque de Rome dont la primauté semble avoir été admise assez tôt. Le développement doctrinal, fondé sur l'enseignement de Jésus et sur la Tradition, est assuré par une réflexion commune et par l'intervention de docteurs ou Pères de l'Église comme Augustin en Occident ou Jean Chrysostome en Orient.

La conversion de Constantin I^{er} et le triomphe officiel du christianisme par l'édit de Milan (313) permettent à l'Église chrétienne de s'épanouir au grand jour : protégée par l'Empire, elle inspire de plus en plus profondément la législation ; mais les empereurs chrétiens s'immiscent dans son administration, voire dans ses querelles doctrinales. La « paix de l'Église » favorise l'expansion du christianisme dans les campagnes ; des structures se mettent en place avec la multiplication des paroisses rurales, des diocèses, des provinces ecclésiastiques et des patriarcats. Tandis que les conciles élaborent une discipline sacramentaire et un corps doctrinal de plus en plus précis et vaste, la liturgie s'organise autour de la messe et du cycle annuel des fêtes, notamment des fêtes de la Vierge. Le monachisme, apparu très tôt en Orient, se développe rapidement en Occident.

Les invasions barbares – surtout celles du V^e s. – font de l'Église, face aux ruines de l'Empire romain, la gardienne de la civilisation ; puis, peu à peu, la conversion des Barbares au christianisme, en leur donnant accès à l'ancienne civilisation romaine, prépare la formation d'un Empire chrétien, éphémère mais brillant, sous Charlemagne (800-814), qui, comme l'ont fait les Mérovingiens et comme le feront les Carolingiens, s'appuie sur les papes, les évêques locaux, les moines celtiques, pour lutter contre le retour des mœurs païennes. L'expansion chrétienne dans le nord de l'Europe accompagne cette reprise en main. Mais l'échec politique des Carolingiens, dès la fin du IX^e s., favorise la dislocation de l'Empire chrétien. Trois masses se distinguent de plus en plus fortement : à l'est, l'Empire byzantin, qui s'éloigne de Rome au point d'aboutir au schisme (XI^e s.) ; à l'ouest, le monde latin, que la féodalité décompose sur tous les plans ; au sud, les pays soumis à l'islam et qui échappent, soit définitivement (Afrique, Moyen-Orient...), soit pour longtemps (Espagne) à la vie de la communauté chrétienne.

Dans le monde latin, la mainmise des laïcs sur l'Église atteint même Rome, où, aux X^e-XI^e s., les papes sont faits et défaits par les féodaux. Une réforme profonde s'amorce sous Nicolas II, qui fixe l'élection des papes par les cardinaux (1059) et s'amplifie aux XII^e et XIII^e s. Les papes réformateurs, notamment Grégoire VII (1073-1085), Alexandre III (1159-1181) et Innocent III (1198-1216), élaborent en même temps une doctrine théocratique qui se heurte au césaropapisme des empereurs romains germaniques ; d'où des luttes acharnées qui culminent avec la querelle des Investitures (1075-1122) et la lutte du Sacerdoce et de l'Empire (1154-1250). Cependant, dans l'orbite pontificale se développent les grandes forces de la chrétienté : réforme monastique (Cluny, Cîteaux) ; réseau paroissial ; élan des constructions d'églises (roman puis gothique) ; croisades en Terre sainte et en Espagne ; lutte contre les hérésies. Peu à peu, l'Église anime toute la vie sociale.

Aux XII^e et XIII^e s., les ordres mendiants (franciscains et dominicains) accordent leur apostolat missionnaire et populaire au réveil économique de l'Europe et à la résurrection des villes, tandis que le droit canon devient une véritable science ecclésiastique.

Mais la fin de la féodalité et la naissance des jeunes nations chrétiennes (France, Angleterre...) exaspèrent un régéralisme qui se heurte à la théocratie pontificale, ce qu'illustre la lutte qui oppose Philippe le Bel et Boniface VIII (1294-1303). L'installation de la papauté à Avignon (1309-1376), puis le grand schisme d'Occident (1378-1417), qui voit un moment trois papes s'affronter, déconsidèrent une papauté trop souvent tournée vers des occupations temporelles et rongée par la bureaucratie et la fiscalité.

Tandis que les rois deviennent de plus en plus les véritables chefs des Églises nationales, des conciles généraux – celui de Constance (1414-1418) notamment – remettent en cause la primauté papale. Le système bénéficial, de nouveau en usage, crée un clergé de rentiers dispensés trop souvent de charges pastorales ; la scolastique, qu'avait illustrée saint Thomas d'Aquin (1225-1274), s'enlise dans le procédé. De sorte que se multiplient les mouvements hétérodoxes réformistes, à la fois dans les ordres religieux (les franciscains entre autres) et dans l'Église (Wycliffe, Hus). Les guerres, comme la guerre de Cent Ans (1337-1453), ajoutent leurs sévices et leurs ruines à l'abâtardissement du sens évangélique.

Source : Larousse

Que signifie être chrétien au Moyen Âge ?

1. Les chrétiens d'Occident (XIe - XVe siècle)

1.1. Appartenir à la chrétienté

Au Moyen Âge en Occident, presque toute la population est **chrétienne catholique**. Unie par une même croyance, elle croit en Dieu, en Jésus-Christ et en son message. Elle pense qu'après la mort, lors du **jugement dernier**, Dieu sépare les bons, qui le rejoignent au paradis, des mauvais, qui vont en enfer.

■ DOC organisation de l'Eglise page 70

Composée majoritairement de laïcs, la **chrétienté** comprend des **clercs**, placés sous l'autorité du **pape**, qui guident les chrétiens et prient pour leur salut. Les **évêques** et les **prêtres** vivent parmi eux. Les **moines**, regroupés en **ordres religieux**, vivent à l'écart du monde.

■ DOC journée d'un cistercien page 66

■ ETUDE DE CAS L'abbaye de FONTEVRAUD et son ordre religieux

■ Recherche sur Aliénor d'Aquitaine sur Histographie/TD en classe B2i

L'abbaye de Fontevraud est une abbaye royale ne dépendant d'aucun ordre (mais d'inspiration bénédictine), fondée en 1101 par Robert d'Arbrissel, et située près de Saumur en Anjou (maintenant Maine-et-Loire), près du confluent de la Loire et de la Vienne. La grande particularité de l'abbaye a été d'accueillir à la fois des hommes et des femmes dans des couvents séparés et d'avoir dès sa fondation été dirigée exclusivement par des abbesses, selon la règle édictée par son fondateur.

L'abbaye de Fontevraud, est un témoignage médiéval du style architectural du gothique angevin.

1.2. Être chrétien, tous les jours de la vie

L'Église fixe les obligations des chrétiens et impose des **sacrements** pour tous les actes de leur vie : la naissance, le mariage, la mort. L'entrée dans la chrétienté se fait à la naissance, par le **baptême**.

■ DOC ce que fait l'Eglise : mariage, messe....

La **messe** est au cœur des pratiques catholiques. Elle rassemble les chrétiens les dimanches et jours de fêtes). Ils viennent l'entendre dans **l'église** et y prient en silence. Les **saints** et la Vierge sont l'objet de leur dévotion, car les chrétiens pensent qu'ils interviennent en leur faveur auprès

de Dieu.

1.3. « Gagner son paradis »

La crainte de l'enfer conduit les chrétiens à multiplier les actes pour le pardon de leurs **péchés**. Ils **communient** au moins une fois par an. Ils font **l'aumône** aux pauvres. Ils font don de leurs biens à l'Église.

Ils entreprennent aussi des **pèlerinages**, pour se recueillir sur les **reliques** des saints. Partout en Occident, ils sont des milliers à circuler, principalement vers trois lieux saints : le tombeau de saint Jacques à **Compostelle**, le tombeau de saint Pierre à **Rome**, le tombeau du Christ à **Jérusalem**. Ils espèrent ainsi préparer leur **salut**, ou guérir d'une maladie.

2. La puissance de l'Église.

Comment l'Église exerce-t-elle son pouvoir sur les chrétiens d'Occident ?

2.1. L'Église encadre la vie des chrétiens

Dès le XI^e siècle, l'Église affirme sa présence au milieu des chrétiens. Les villages et les villes, construits autour de l'église et du cimetière, sont des **paroisses** dirigées par un prêtre. Toutes les paroisses sont réunies en **diocèses**, sous l'autorité d'un évêque.

Les populations vivent au rythme du **calendrier chrétien** établi par l'Église. Dédié chaque jour à un saint, il ponctue les mois de l'année par des **fêtes religieuses** (Noël, Pâques...) et la représentation des activités des chrétiens.

2.2. L'Église est partout présente

L'Église joue un rôle social. Elle est un refuge pour les personnes en danger. Elle assiste les pauvres, les malades et fonde pour les accueillir **des hôtels-Dieu**. Ses clercs ont en charge **l'enseignement** dans les écoles et les universités.

■ DOC ce que fait l'église : enseignement, soin...

L'Église s'appuie sur les rois pour défendre la foi. Mais les rois sont aussi dépendants d'elle : en France, par exemple, le roi devient légitime après la cérémonie du **sacre** dans la cathédrale de Reims.

■ DOC revenus de l'Église page 70

L'Église est riche. Elle possède presque le tiers des terres d'Occident, prélève un impôt, la **dîme**, reçoit les donations des riches chrétiens. Elle est propriétaire des **monastères** et des **cathédrales**.

■ ETUDE DE CAS une église romane (st Nectaire) page 58-59, une cathédrale gothique (Reims) page 60-61

2.3. L'Église exige l'obéissance

L'Église applique les règles édictées par le **pape**, chef de la chrétienté. Contre la violence des chevaliers, elle impose la **Paix de Dieu** et la **Trêve de Dieu**. Les **ordres mendiants** renforcent au XIIIe siècle l'emprise de l'Église sur les villes.

L'Église peut condamner un chrétien à **l'excommunication**. Elle impose le catholicisme et combat les **hérétiques**, par la force armée et par le tribunal de **l'inquisition**, qui peut ordonner leur mise à mort.

3. HISTOIRE des ARTS : le chant grégorien.

ÉCOUTE chant grégorien

Écoutez, notez les caractéristiques du chant et ce que l'on ressent en l'écoutant.

Indépendamment de la liturgie, le chant grégorien est aujourd'hui apprécié pour sa qualité esthétique. C'est un genre musical qui appelle au calme, au recueillement, à la contemplation intérieure.

Le chant grégorien est un chant sacré anonyme, habituellement interprété par un chœur ou par un soliste appelé chantre. Il est destiné à soutenir le texte liturgique en latin.

On trouve des chœurs d'hommes ou de femmes, les abbayes de moniales au Moyen Âge chantaient le répertoire liturgique au même titre que les abbayes d'hommes.

Il doit se chanter a cappella, c'est-à-dire, sans accompagnement harmonisé instrumental, car toute harmonisation, même discrète, modifie la structure de cette musique.

Il s'agit d'un chant homophone — ou chant monodique — c'est-à-dire, une musique excluant les simultanités sonores : toutes les voix qui l'exécutent chantent donc « à l'unisson ».

Du point de vue du système mélodique, le chant grégorien est de type modal et diatonique. Les chromatismes en sont généralement exclus, ainsi que les modulations et l'emploi de la sensible. Les différentes échelles utilisées, avec leurs degrés et leurs modes, sont appelées modes ecclésiastiques, ou échelles modales, ou modes anciens — par opposition aux échelles utilisées postérieurement en musique classique tonale.

C'est une musique récitative, qui prend son origine dans le texte, et qui favorise l'intériorisation et la conscience des paroles chantées. Il n'est pas cadencé, mais il est absolument rythmé. Son rythme est très varié, par opposition à la cadence régulière de la musique issue de la Renaissance. Le rythme, qui est une question complexe en chant grégorien, découle des paroles et de la musique, en superposant les deux logiques. Dans les passages psalmodiques ou syllabiques, le rythme vient principalement des paroles ; dans les passages neumatiques ou mélismatiques, c'est la mélodie qui devient prépondérante. Ces deux composantes sont toujours présentes.



MOTS IMPORTANTS

Chrétienté - Église (avec un « É » majuscule)
- Sacrements - Dîme - Hérétique - Ordres
mendians - Baptême - Clergé régulier -

Clergé séculier - Communier

Baptême : sacrement marquant l'entrée dans l'Église.

Chrétienté : désigne l'ensemble des chrétiens, laïcs et clercs.

Cité céleste : équivalent de « paradis ».

Clerc : homme d'Église. L'ensemble des clercs forme le clergé.

Clergé régulier : clergé vivant selon une règle, en communauté, retiré du monde.

Clergé séculier : clergé vivant dans le monde.

Communier : participer, dans une église, à la cérémonie de commémoration du sacrifice du Christ.

Dîme : dixième des revenus, versé en impôt à l'Église.

Église : avec un « É » majuscule, désigne l'ensemble du clergé, à partir du XIe siècle.

Enfer : lieu de séjour des âmes damnées dans la religion chrétienne.

Excommunication : exclusion de l'Église, par le pape ou par un évêque, d'une personne qui ne respecte pas ses lois.

Extrême-onction : sacrement administré à un mourant permet tant, selon les chrétiens, d'effacer ses péchés.

Hérétique : chrétien dont les croyances sont différentes de celles imposées par l'Église.

Hôtels-Dieu : hôpitaux au Moyen Âge, fondés et entretenus par l'Église.

Inquisition : tribunal de l'Église chargé de poursuivre et de punir les hérétiques.

Intercéder : intervenir dans l'intérêt de quelqu'un.

Laïc : chrétien n'appartenant pas au clergé.

Ordres mendiants : ordres religieux (franciscains, dominicains...) qui prêchent dans les villes.

Péché : acte par lequel une personne fait ce qui est interdit par l'Église.

Procession : marche religieuse accompagnée de chants et de prières.

Règle bénédictine (la) : texte rédigé au VIe siècle par Benoît de Nursie, fondateur de l'ordre des bénédictins. Il organise la vie en commun des moines selon des règles de vie strictes.

Sacrement : rite religieux par lequel le chrétien veut se rapprocher de Dieu (ex : baptême, communion..).

Saint : personne dont la vie est un exemple pour les chrétiens. Pour devenir saint, il faut être canonisé par l'Église.

Salut : vie éternelle après la mort.

Théologie : domaine qui étudie les questions relatives à Dieu.

Trois ordres : «ceux qui prient» (le clergé), «ceux qui combattent» (les seigneurs), «ceux qui travaillent» (les paysans).

Aliénor, duchesse d'Aquitaine, reine de France puis d'Angleterre grâce à son mariage avec Henri II Plantagenêt mourut à l'abbaye de Fontevraud dans laquelle elle s'était retirée en 1200. Elle mourut en 1204 à l'âge de 82 ans, son fils Jean-sans-terre régnant alors sur l'Angleterre et en Angleterre.

Le visage sculpté ne représente pas une femme de cet âge. En arrière plan on voit son époux, qu'elle a tant combattu ; Aliénor est morte en se faisant enterrer à côté de son mari et de son fils Richard : elle désirait ainsi constituer une nécropole familiale.

La polychromie fut refaite en 1846.

Aliénor d'Aquitaine ou Éléonore d'Aquitaine

(1122-Fontevraud 1204), reine de France puis d'Angleterre.

La reine de France

L'héritière du duché d'Aquitaine et du comté du Poitou

Guillaume IX d'Aquitaine, son grand-père, serait le plus ancien des troubadours. Son goût prononcé pour les belles filles et les intrigues politiques, et le peu de considération qu'il porte à la morale ecclésiastique lui valent d'être excommunié. Mais c'est également un fin lettré, qui compose des poèmes pendant la croisade qu'il mène aux côtés de Godefroi de Bouillon. On lui doit en outre la naissance d'une cour brillante, celle de Poitiers. C'est dans ce contexte que grandit Aliénor, fille de Guillaume X d'Aquitaine et d'Aenor de Châtellerauld. Elle apprend le latin et sans doute d'autres langues, fréquente les troubadours dont elle écoute les chants et les récits. Peu après la mort d'Aenor, Guillaume X décide de se réfugier à Saint-Jacques-de-Compostelle. La jeune fille est alors confiée à la garde de son oncle, Raimond de Poitiers, et c'est avec lui qu'elle aurait connu ses premières amours adolescentes. À la mort de son père, en 1137, Aliénor hérite du duché d'Aquitaine et du comté de Poitiers, c'est-à-dire de tout le sud-ouest de la France actuelle.

À la cour de France

La même année, on la marie au prince Louis, fils du roi de France, Louis VI. Aliénor a 15 ans environ, et son époux n'en a que 16. La cérémonie est célébrée le 25 juillet dans la cathédrale Saint-André de Bordeaux, en présence des plus hautes personnalités du royaume. Deux semaines plus tard, on apprend la mort de Louis VI, et l'époux d'Aliénor entame son règne sous le nom de Louis VII. Cependant, le duché d'Aquitaine reste distinct du royaume de France, malgré les efforts de l'abbé Suger, le conseiller le plus influent de Louis VI puis du jeune roi, dont le souci constant est d'agrandir le domaine royal.

À peine installée à la cour de France, Aliénor y impose les mœurs et coutumes de celle de Poitiers, qu'elle juge plus évoluées et moins moroses. Elle fait venir des troubadours et des trouvères, introduit de nouvelles habitudes alimentaires (les confitures) et vestimentaires (les couleurs vives et les décolletés échancrés sont mis à l'honneur) ; la jeune reine lance de nouveaux jeux de toutes sortes, transformant radicalement l'ambiance jusqu'alors un peu terne de l'entourage de Louis VII. Elle préside des tournois auxquels participent des chevaliers qu'elle fait venir d'Aquitaine et du Poitou. On lui prête d'ailleurs une aventure amoureuse avec l'un de ces chevaliers, Saldebreuil, mais cette brève passion relève peut-être de la légende. Toutefois, c'est à cette époque que le roi, qu'on dit très impressionné par la beauté et le charme de sa femme, semble commencer à concevoir quelque jalousie à son encontre.

La croisade

Pendant la deuxième croisade (1147-1149), Aliénor, qui a parcouru l'Aquitaine pour convaincre ses vassaux de participer à l'expédition, accompagne son mari. Beaucoup de nobles les imitent alors et se font accompagner de leur dame et leurs chambrières. L'armée qui débarque en Orient compte donc plus de femmes que d'hommes. Aliénor séjourne à la cour de l'empereur byzantin Manuel Comnène et semble émerveillée par les fastes de la vie orientale ainsi que par l'éclat de la ville de Constantinople elle-même.

On lui attribue à cette époque une aventure avec son oncle et ancien tuteur, Raimond de Poitiers, prince d'Antioche. Cette révélation aurait persuadé Louis VII de renoncer à une expédition destinée à reprendre le comté d'Édesse, ce qui, selon les historiens, fut une faute politique. À la place, il décide de lancer une campagne vers Jérusalem, qui se révélera un échec cuisant. Aliénor refuse cette fois de l'accompagner, et le roi doit l'entraîner de force. Après le fiasco de l'expédition, le couple prend la route du retour dans deux navires séparés. Sur le trajet, fertile en rebondissements, Aliénor est capturée par des navigateurs grecs, sauvée par des Normands et se retrouve en Sicile avec le roi. Le moins que l'on puisse dire est que les relations du couple royal ne sont plus au beau fixe.

Le divorce d'Aliénor

Malgré l'intervention du pape Eugène III, qui les accueille à Frascati pour tenter de les réconcilier, les rapports ne cessent de se dégrader entre Aliénor et son époux. Une nouvelle cérémonie de mariage suivie d'une nuit de noces est organisée par le souverain pontife en personne : il en naîtra une deuxième fille pour le couple royal. Mais le simulacre de réconciliation fait long feu. Aliénor est ouvertement courtisée par Henri Plantagenêt, fils de Geoffroi, comte d'Anjou, duc de Normandie et époux de Mathilde, l'héritière du trône d'Angleterre. Les conseils de Suger, qui entrevoit les conséquences désastreuses d'un renvoi d'Aliénor, ne suffisent plus à convaincre le roi. Louis VII semble à présent résolu à une séparation, quelles qu'en soient les conséquences politiques.

Un concile est réuni à Beaugency, près d'Orléans. Une assemblée de prélats complaisants y examine la situation du couple royal. Aliénor invoque le prétexte de la consanguinité pour obtenir le divorce. C'est la première fois qu'une reine demande elle-même – et obtient – l'annulation de son mariage. Et malgré la narration qu'en feront les chroniqueurs, prompts à vouloir sauver la face du roi de France, on ne peut affirmer que Louis VII ait choisi de répudier son épouse : « Louis l'avait laissée, à cause de l'incontinence de cette femme qui ne se conduisait pas comme une reine, mais bien plutôt comme une putain » (Aubry des Trois Fontaines, cité par Georges Duby).

En fait, Aliénor est déjà amoureuse d'Henri, séduite par le mélange de culture et de force virile du futur roi d'Angleterre. Ce serait la reine elle-même qui aurait fomenté l'annulation de son mariage et prémédité ses secondes noces. Quoi qu'il en soit, l'annonce du divorce d'Aliénor retentit dans toute la chrétienté. D'autant qu'en 1151 Geoffroi meurt et qu'Henri devient par là même roi d'Angleterre.

La reine d'Angleterre

Aliénor et Henri

Aliénor épouse Henri Plantagenêt en 1154. La cérémonie, assez discrète, se déroule dans la salle des comtes de Poitiers. Avec ce mariage, la culture occitane se répand en Anjou, en Normandie et en Angleterre par l'entremise d'Aliénor. Pendant ce temps, Henri remet de l'ordre dans son pays, dévasté par la guerre civile.

Aliénor, qui avait donné deux filles à Louis VII, donnera huit enfants (dont cinq fils) à Henri. Tout semble donc aller pour le mieux, si ce n'est que la nouvelle reine s'intéresse bien plus à ses propres terres qu'à l'Angleterre, où elle n'effectue que quelques séjours, contrainte et forcée. Elle travaille surtout à reprendre en main le duché d'Aquitaine, perturbé par l'indiscipline des barons. Fine politique, elle accorde des franchises et des chartes aux villes pour se concilier la bourgeoisie. Elle ordonne également la construction de nombreux édifices. Poitiers devient alors le centre de la vie courtoise et de la poésie. Artistes, poètes et musiciens y convergent de tout le royaume.

Soucieuse de sa descendance, elle n'oublie pas de faire de Richard (le futur « Cœur de Lion ») son héritier en le faisant proclamer duc d'Aquitaine, avec l'accord du roi Henri. Richard n'a alors que 12 ans.

La recluse

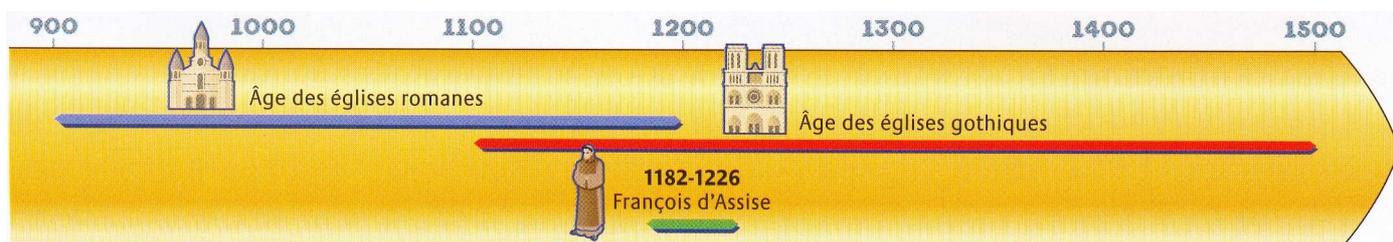
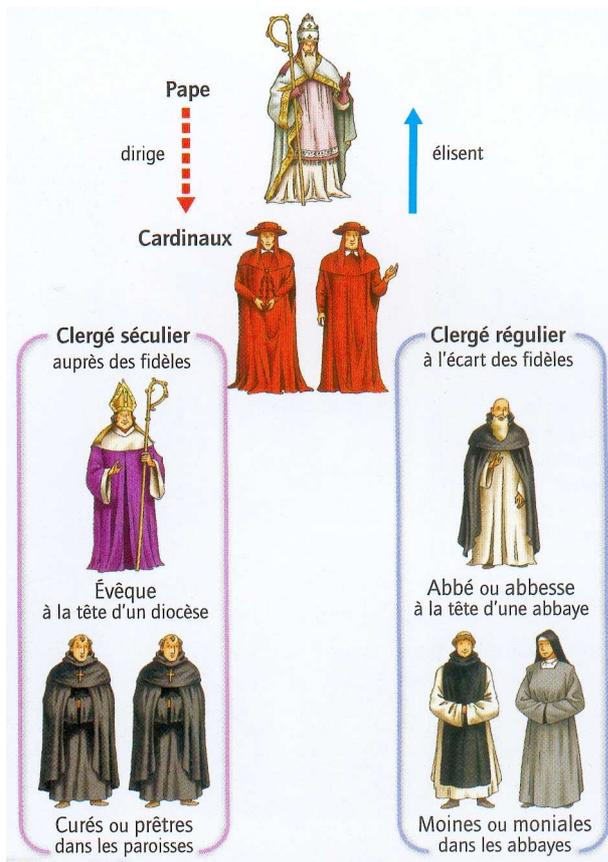
Pour une affaire de succession, elle se dresse contre son mari en soutenant ses fils, Henri et Richard, puis Jean. Alors que, vêtue en homme, elle tente de se réfugier auprès du roi de France, son ancien époux, Aliénor est capturée. Henri II la fait enfermer au château de Chinon en 1173. Le scandale provoqué par la rébellion de la reine contre l'autorité de son mari n'explique pas tout. Depuis longtemps, en fait, Henri II ne se soucie plus guère de sa reine, qu'il ne rencontre que très rarement. Il faut dire qu'Aliénor est alors une femme âgée de plus de 50 ans, sans doute fatiguée par ses dix grossesses. Le roi est d'ailleurs amoureux de son actuelle maîtresse, la « Belle Rosemonde », lorsque éclate la fronde de ses fils. D'autre part, la notoriété croissante de la duchesse d'Aquitaine et son indépendance dans la gestion des affaires politiques font de l'ombre à Henri. Voilà pourquoi Aliénor reste prisonnière durant seize ans et ne sort de sa captivité que lorsque son fils Richard monte sur le trône à la mort d'Henri, en 1189.

Les dernières années

Aliénor est libre à nouveau. C'est alors une femme âgée (elle a près de 70 ans), mais qui n'a rien perdu de son remarquable dynamisme, ni de l'intérêt qu'elle porte aux affaires politiques. Pendant la troisième croisade (1190), destinée à reprendre Jérusalem, tombée aux mains des sarrasins trois années plus tôt, c'est elle qui régent le royaume. Elle travaille à affermir le pouvoir de Richard, contesté par son frère Jean sans Terre, qui s'est allié pour l'occasion à Philippe Auguste, roi de France depuis 1179. Le roi de France cherche en effet à étendre le domaine royal, aux dépens des possessions de la Couronne d'Angleterre. Ainsi, lorsque Philippe revient de Terre sainte pour prendre Gisors et s'emparer de la Normandie, c'est Aliénor elle-même qui défend la ville. Lorsque Richard est retenu prisonnier à Vienne, elle écrit une lettre indignée au pape pour qu'il agisse en sa faveur. En 1194, Aliénor part elle-même chercher son fils avec une énorme rançon et organise le deuxième couronnement de Richard après leur retour triomphal en Angleterre. Elle se retire ensuite au monastère de Fontevrault, sans toutefois quitter des yeux les affaires politiques.

En 1199, Richard Cœur de Lion est assassiné. L'avènement de Jean sans Terre ne va pas de soi, mais Aliénor jette toutes ses forces dans le combat pour la succession. Elle prend la direction des opérations, conduisant à coups de chevauchées la résistance contre les nobles frondeurs encouragés par Philippe Auguste. Par ailleurs, après un voyage en Castille, elle marie sa petite-fille Blanche avec l'héritier du trône de France (le futur Louis VIII). Mais elle ne peut éviter les multiples erreurs politiques et les brutalités de son fils Jean ainsi que le triomphe politique de Philippe Auguste.

Aliénor meurt le 31 mars 1204 à Fontevrault. Quelque temps après, l'Aquitaine est intégrée au royaume de France par Philippe Auguste.



L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge
La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

L'alimentation et la religion Chrétienne au Moyen-Âge

La geste de l'Hurepoix

Contact : Monsieur RAUX Philippe 31, rue Paillard 91390 MORSANG SUR ORGE

DOM : 01.69.04.54.42 PORTABLE : 06.71.22.54.44

rauxphilippe@yahoo.fr

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Sommaire

Introduction.....	P 2
L'alimentation et la religion chrétienne en terre orientale.....	P 2
L'alimentation et la religion chrétienne en terre occidentale.....	P 2
L'interdit alimentaire.....	P 2
Le code alimentaire.....	P 5
Les jours de jeûne et les jours maigres.....	P 5
Annexes	
Interdits Lévitique Chapitre 11.....	P 9
Deutéronome chapitre 12.....	P 12
Epître de Paul aux romains chapitre 14.....	P 14
Première lettre de Saint Paul à Timothée chapitre 4.....	P 15
Lettre de Saint Paul à Tite chapitre 1.....	P 16
Evangile selon Saint Marc chapitre 7.....	P 17
Acte des Apôtres chapitre 10.....	P 19
Acte des Apôtres chapitre 15.....	P 21
Acte des Apôtres chapitre 21.....	P 23
Première lettre de Saint Paul aux Corinthiens chapitre 8.....	P 25
Canons du Synode de Gangres.....	P 26
Canons du 6ème Concile in Trullo.....	P 28
Galatée chapitre 5.....	P 35
Evangile selon Matthieu chapitre 6.....	P 36
Evangile selon Matthieu chapitre 17.....	P 38
Quatre-temps.....	P 39
L'Avent.....	P 41
La Quadragésime.....	P 42
Origine des sources.....	P 43

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Introduction :

Ce dossier est sûrement loin d'être parfait. Je ne suis pas un historien, ni un étudiant en histoire et ma méthodologie est donc loin d'être parfaite.

Vous ne trouverez aucune recette de cuisine, mais des règles religieuses qui régissent le code et le mode alimentaire à cette période. De la basse antiquité au haut moyen âge, vous vous apercevrez que les deux principales églises, que sont l'église orientale (Constantinople) et l'église latine (Rome), ont, au début, des codes et des modes alimentaires communs. Ce mélange de l'ancien et du nouveau testament régissant ce qui est autorisé ou non, sera appliqué jusqu'à la séparation définitive des deux églises en 1054 par Léon IX qui condamne les rites orientaux, avec des menaces d'excommunication.

Contrairement aux deux autres religions monothéistes et à la religion chrétienne en terre orientale, la religion chrétienne en terre occidentale n'a pas d'interdit alimentaire au sens strict du terme après le IXième siècle. Elle a, par contre, des jours maigres et des jours de jeûne, tendant à diriger l'homme vers une nourriture moins charnelle, afin de l'emmener vers une élévation spirituelle.

L'alimentation et la religion chrétienne en terre orientale :

Une forte proportion de Juifs s'étant convertie à la religion chrétienne, celle-ci est basée sur les fondements de l'ancien testament. Elle respecte les interdits du lévitique chapitre 11 et le Deutéronome chapitre 14 (qui reprend point par point le lévitique chapitre 11), ainsi que le chapitre 12 (23), pour ne pas les offenser :

« *Seulement, garde-toi de manger le sang, car le sang, c'est l'âme ; et tu ne mangeras pas l'âme avec la chair.* »
Ce mode alimentaire est apparemment toujours exercé de nos jours dans la religion chrétienne en terre orientale.
L'alimentation et la religion chrétienne en terre occidentale :

L'interdit alimentaire :

Le mode alimentaire oriental fut exercé en occident jusqu'au IX^{ème} siècle, en ce qui concerne la loi lévitique, comme le souligne **Jean Louis Flandrin** dans son article *Alimentation et Christianisme : Autres interdits antiques et médiévaux*.

« *En outre, dans la basse Antiquité et le haut Moyen Age, le christianisme a élaboré des prescriptions alimentaires souvent assez voisines de celles du judaïsme : il a condamné la commensalité entre prêtres et laïcs, entre chrétiens et païens, etc. ; interdit de manger les nourritures souillées par un animal (museau d'une souris, fiente d'oiseau, etc.) ; la chair des animaux immolés sur les autels païens, celle des animaux morts sans avoir été tués par l'homme ; celle d'animaux considérés comme impurs pour des raisons diverses comme les choucas, les corneilles, les cigognes, les castors, les lièvres, les chevaux sauvages ; etc.* »
Ensuite les préceptes du nouveau testament sur les règles alimentaires furent plus largement observés.
Aucun interdit alimentaire n'existe dans le nouveau testament, toute alimentation est bonne.

Épître de Paul aux Romains chapitre 14 : 20

« *Garde-toi, pour un aliment, de détruire l'oeuvre de Dieu. Il est vrai que toutes choses sont pures, mais il est mal à un homme de devenir, en mangeant, une pierre d'achoppement.* »

Première lettre de Saint Paul à Timothée chapitre 4 : 3-4

« *qui proscrivent le mariage (et prescrivent) l'abstinence d'aliments créés par Dieu pour que les croyants, ceux qui ont reconnu la vérité, en usent avec actions de grâces.* »

« *Tout ce que Dieu a créé, en effet, est bon, et il n'est rien qui soit à rejeter de ce qui se prend avec action de grâces,* »

Lettre de Saint Paul à Tite chapitre 1^{er} : 15-16

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

« *Tout est pur pour ceux qui sont purs ;*

mais pour ceux qui sont souillés et incrédules rien n'est pur ; au contraire, leur esprit est souillé, ainsi que leur conscience. »

« *Ils font profession de connaître Dieu, et ils le renient par leurs actes, abominables qu'ils sont, rebelles et incapables de toute bonne oeuvre.* »

Saint Marc chapitre 7 : 15, 19-20.

« *Rien de ce qui est hors de l'homme et qui entre dans l'homme ne peut le souiller ; mais ce qui sort de l'homme, voilà ce qui souille l'homme.* »

« *Parce que cela n'entre pas dans son coeur, mais (va) dans le ventre, et sort pour le lieu secret.* " (Ainsi) il déclarait purs tous les aliments. »

« *Et il disait : " Ce qui sort de l'homme, voilà ce qui souille l'homme.* »

Acte des apôtres chapitre 10 : 9 -16

« *Le lendemain, comme ils étaient en route et approchaient de la ville, Pierre monta sur la terrasse vers la sixième heure, pour prier.*

« *Or, il se trouva avoir faim et il voulut manger. Pendant qu'on préparait (son repas), il lui survint une extase : »*

« *Il voit le ciel ouvert, et quelque chose (en) descendre comme une grande nappe, tenu par quatre bouts, et s'abaissant vers la terre ; »*

« *Au dedans se trouvaient tous les quadrupèdes et les reptiles de la terre, et les oiseaux du ciel.* »

« *Et il vint une voix vers lui : " Debout, Pierre ! tue et mange. " »*

« *Mais Pierre dit : " Oh ! non, Seigneur, car jamais je n'ai rien mangé de souillé ni d'impur. " »*

« *Et une voix de nouveau, pour la seconde fois, (vint) vers lui : " Ce que Dieu a déclaré pur, toi, ne l'appelle pas souillé. " »*

« *Et cela se fit par trois fois, et aussitôt la chose fut enlevée dans le ciel.* »

Pourtant en 732 le pape Grégoire III, puis son successeur le pape Zacharie I^{er}, jettent l'anathème sur la consommation de viande de cheval. Charlemagne réitère cet interdit sous peine de mort, y incluant aussi les pratiques des cultes païens saxons dans les capitulaires de Paderborn, entre 774 et 782.

Je n'ai malheureusement pu trouver les textes originaux se rapportant à ces affirmations, par contre j'ai trouvé 2 articles très instructifs traitant de l'interdit de l'hippophagie.

Le premier de Jacques Voisenet *L'animal et la pensée médicale dans les textes du Haut Moyen Age*

« *La chair du cheval est aussi jugée « dure, difficile à manger, mauvaise pour l'homme, tant et si bien qu'il a*

beaucoup de peine à la digérer 45 ». Elle est donc peu recommandable d'un point de vue diététique - elle échauffe trop – mais surtout parce qu'elle est liée à des pratiques païennes en vigueur dans les populations germaniques. Elles attribuaient à la viande des chevaux sacrifiés (souvent en l'honneur des défunts) une vertu phylactérique. Cette manducation permettait de participer à la nature magique de l'animal et d'établir un lien entre le monde des vivants et celui des morts. L'hippophagie 46 et l'absorption de sang étaient une pratique largement répandue chez les barbares. Pline avait déjà évoqué la coutume des Sarmates qui prélevaient du sang à leurs chevaux pour se nourrir 47. Pour les auteurs chrétiens, il ne s'agit pas d'une habitude alimentaire innocente mais d'un mode de vie païen qu'il faut éradiquer. Saint Boniface (mort en 755), apôtre de la Germanie, reçoit des recommandations très strictes de la part du pape Grégoire III (731-741) pour qui, il faut interdire aux nouveaux convertis la consommation de viande de cheval, sauvage ou domestique, et imposer une sanction sévère aux contrevenants car c'est un usage « immonde et exécration 48 ». Vingt ans plus tard, le pape Zacharie (741-752) lui renouvelle l'interdiction à partir d'une liste d'animaux que Boniface lui avait fait parvenir 49. Cela montre la difficulté que l'évangéliste devait rencontrer à faire accepter cette interdiction par les populations germaniques habituées à manger de la viande de cheval. Les besoins d'éclaircissements de Boniface étaient d'autant plus forts qu'il savait que dans la chrétienté cette sévérité ne faisait pas l'unanimité. Certains pénitentiels se montrent intransigeants (trois à quatre ans de pénitence pour les mangeurs de chevaux), d'autres sont plus mesurés : « La consommation du cheval n'est pas interdite, pourtant elle n'est pas habituelle 50 » ; « La viande chevaline n'est pas interdite même si beaucoup de peuples refusent d'en manger 51 ». C'est le cas en particulier des orientaux ou des irlandais mais l'interdiction stricte des papes Grégoire et Zacharie est imposée dans un contexte d'évangélisation sur un front du christianisme et à cause de la place du cheval dans la L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

religion germanique. Manger n'est pas un geste anodin, cela peut vous maintenir dans l'erreur du péché, maladie spirituelle qui a toujours une incidence sur le corps et provoque les maladies physiques 52. »

Le second de Sylvain LETEUX L'hippophagie en France : la difficile acceptation d'une viande honteuse :

« L'interdiction de l'hippophagie en Europe s'expliquerait donc par des raisons religieuses². Tous les auteurs soulignent que l'interdiction de l'hippophagie par l'Eglise catholique, présente dans les conciles entre les IV^e et les VIII^e siècles, se justifie par une lutte contre les rites païens. Il est vrai que les scandinaves et de nombreux peuples germaniques sacrifiaient des chevaux et en consommaient la chair pendant des fêtes religieuses. En 732, le pape Grégoire III interdit officiellement l'hippophagie aux chrétiens. Cet interdit alimentaire « conjoncturel » ne doit pas être confondu avec les interdits « structurels » que l'on trouve dans la plupart des grandes religions. Pour les juifs, la viande de cheval est une abomination car les équidés ne ruminent pas et n'ont pas le sabot fendu. « Bouddha interdit spécifiquement la viande de cheval ; quant au prophète Mahomet, il s'en abstenait lui-même, sans toutefois interdire aux autres d'en manger » (Farb et Armelagos, 1985, p. 194). Depuis Saint-Paul, les chrétiens ont rompu avec les interdits alimentaires hébraïques et luttent contre le ritualisme juif. Si les chrétiens européens n'avaient pas été confrontés aux peuples germaniques qui sacrifiaient le cheval aux divinités païennes, on peut légitimement supposer qu'aucun interdit n'aurait jamais frappé cette chair. Dans tous les cas, il faut noter qu'en Europe, l'interdiction de l'hippophagie est récente (732) et qu'elle aurait dû disparaître avec l'achèvement de la christianisation de l'Europe. »

« Divers exemples montrent que l'interdit religieux tombe en désuétude, y compris dans des régions très attachées au christianisme. « Les chevaux restèrent prisés comme nourriture dans les régions d'Europe où les pâturages étaient abondants. En Suisse, les moines chrétiens mangeaient encore du cheval au XI^e siècle, en dépit de l'interdiction papale, promulguée quatre siècles auparavant ; les Irlandais passèrent outre cet interdit ; des festins de viande chevaline étaient encore organisés au Danemark au cours du XVI^e siècle ; et en Espagne, c'est sous le nom de « daim rouge » que l'on mangeait du poulain, tandis que la viande de cheval servait régulièrement à nourrir les hommes d'équipage de la Marine » (Farb et Armelagos, 1985, p. 195). A ma connaissance, l'Eglise catholique ne renouvelle pas l'interdit sur le cheval après le VIII^e siècle. »

Cet anathème sur l'hippophagie ressemble plus à une main mise sur les croyances et les pratiques culturelles Saxonnes, qu'à un interdit biblique. Il régit pourtant encore aujourd'hui notre mode alimentaire et sa polémique est loin d'être terminée.

Aucune interdiction de manger de la viande non saignée.

Actes des apôtres chapitre 15 : 19-20, 28-29.

« C'est pourquoi je suis d'avis qu'on ne crée pas des difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu, »
« mais qu'on leur écrive de s'abstenir des souillures des idoles, de l'impudicité, des animaux étouffés et du sang. »

« Car il a paru bon au Saint Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, »
« savoir, de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité, choses contre lesquelles vous vous trouverez bien de vous tenir en garde. Adieu. »

Actes des apôtres chapitres 21 : 25

« A l'égard des païens qui ont cru, nous avons décidé et nous leur avons écrit qu'ils eussent à s'abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité. »

Première lettre de Saint Paul aux Corinthiens chapitre 8 :1-13

Canons du synode de Gangres, en 533, canon n°2

« Si quelqu'un condamne celui qui étant par ailleurs chrétien et pieux, mange de la chair, à l'exception du sang, des mets immolés aux idoles et des animaux impurs, comme s'il perdait par cela tout espoir de salut, qu'il soit anathème. »

Pourtant on trouve dans les Canons Apostoliques du Synode Quinisexte, en 692, (canons du 6^{ème} Concile in Trullo) canon 67

Qu'il faut s'abstenir de sang et de la chair d'un animal étouffé.

« C'est un texte divin qui nous a ordonné de nous abstenir de sang, de viande étouffée et de fornication. Ceux-là L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

donc qui à cause de leur ventre goulu s'ingénient à rendre comestible le sang d'animaux et s'en nourrissent, nous leur imposons la peine convenable. Si donc quelqu'un tente de manger du sang d'animaux de quelque façon que ce soit, cleric, qu'il soit déposé, laïc, excommunié. »

Le code alimentaire :

Si la religion chrétienne n'a pas d'interdit alimentaire au sens strict du terme, elle a, par contre, des jours maigres et des jours de jeûne tendant à diriger l'homme vers une nourriture moins riche et donc à l'emmener vers une élévation spirituelle. La viande c'est la chair et la chair le plaisir. Le remède contre la luxure est de supprimer les viandes qui échauffent et de les remplacer par des aliments à humeur froide ou végétale.

Quelques règles sur les raisons du jeûne et sur la façon de le faire existent.

Galatée chapitre 5 : 16-20

« Je dis donc : " Marchez selon l'esprit; et vous n'accomplirez pas les convoitises de la chair. »

« Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair; ils sont opposés l'un à l'autre, de telle sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez. »

« Mais si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes plus sous la Loi. »

« Or les oeuvres de la chair sont manifestes : ce sont l'impudicité, l'impureté, le libertinage, »

« l'idolâtrie, les maléfices, les inimitiés, les contentions, les jalousies, les emportements, les disputes, les dissensions, les sectes, »

Épître de Paul aux Romains chapitre 14 : 17, 21-23

« Car le royaume de Dieu ce n'est pas le manger et le boire; mais la justice et la paix et la joie dans l'Esprit-Saint. »

« Ce qui est bien, c'est de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, de ne rien faire qui soit pour ton frère une occasion de chute, [de scandale ou de faiblesse]. »

« As-tu une conviction? Garde-la pour toi-même devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas dans l'acte qu'il approuve. »

« Mais celui qui a des doutes, s'il mange, il est condamné, parce qu'il n'agit pas par conviction; tout ce qui ne procède pas d'une conviction est péché. »

Évangile selon Matthieu chapitre 6 : 16-18

« Et lorsque vous jeûnez, ne prenez pas un air sombre, comme les hypocrites, qui exténuent leur visage, pour faire paraître aux hommes qu'ils jeûnent; en vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. »

« Pour toi, quand tu jeûnes, parfume ta tête et lave ton visage, »

« afin qu'il ne paraisse pas aux hommes que tu jeûnes, mais à ton Père qui est présent dans le secret; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. »

Évangile selon Matthieu chapitre 17 : 21

« Mais ce genre (de démon) n'est chassé que par la prière et le jeûne. »

Les jours de jeûne :

Quatre-temps :

Il dure 4 jours au commencement de chacune des 4 saisons.

« Ce fut le pape Calixte qui institua les jeûnes des quatre-temps. On les observe quatre fois l'an aux quatre saisons, et pour bien des motifs: » La légende dorée de Jacques de VORAGINE Tome I

L'Avent :

Période comprenant les 4 dimanches avant Noël.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

« *L'Avent du Seigneur est renfermé dans quatre semaines pour marquer les quatre sortes d'avènements de Jésus-Christ, savoir : en la chair, en l'esprit, en la mort et au jugement. La dernière semaine n'est pas tout à fait complète, parce que la gloire qui sera accordée aux saints, lors du dernier avènement, n'aura jamais, de fin.* » La légende dorée de Jacques de VORAGINE Tome I

La Quadragésime ou Carême :

« *La quadragésime commence au dimanche où l'on chante: Invocavit me ****. L'Eglise, jusqu'alors accablée.* » La légende dorée de Jacques de VORAGINE Tome I

Du mercredi des Cendres à la nuit de Pâques, 40 jours nous préparent à accueillir la Joie de la Résurrection. Pour atteindre ce nombre symbolique de 40, il faut enlever les 5 dimanches du Carême ainsi que le dimanche des Rameaux, car ce ne sont pas des jours de jeûne et d'abstinence. Même pendant le Carême, nous sommes invités, le dimanche, à célébrer la Résurrection du Seigneur. Chacun de ces dimanches donne une nouvelle impulsion au temps du Carême, et constitue comme autant d'étapes sur cette route qui conduit à Pâques. Les jours de jeûne pour les moines énoncés dans le 2^{ème} concile de Tours en 567.

« *Au sujet des jeûnes, les moines observeront les anciennes institutions : que les frères se préparent un déjeuner 2 par jour de Pâque à Quinquagésime 3, Rogations exceptées ; après Quinquagésime, qu'ils jeûnent totalement toute la semaine. Ensuite, jusqu'aux Kalendes d'août4, qu'ils jeûnent en semaine le second, le quatrième et le sixième jours5, à l'exception de ceux (des moines) qu'enchaîne quelque infirmité. En août, puisque les Messes des Saints sont quotidiennes, qu'ils prennent un déjeuner. Les mois de septembre, octobre et novembre, ainsi qu'il est dit premièrement, (jeûne) trois fois par semaine. De décembre à la Nativité du Seigneur, qu'ils jeûnent toute la journée. Et comme précédemment, puisqu'entre la Nativité du Seigneur et l'Epiphanie les fêtes durent toute la journée, ils déjeuneront. On stipule expressément ce triduum par lequel nos Pères avaient décrété, dans le but de terrasser un usage païen, de pratiquer des Litanies privées aux Kalendes de janvier 6 ; dans les Eglises, que l'on psalmodie et que l'on célèbre, à la huitième heure de ces mêmes Kalendes, la Messe propitiatoire de la Circoncision de Dieu. Après l'Epiphanie et jusqu'à Quadragésime7, que (les moines) jeûnent trois fois par semaine.* »

Il existe aussi des textes qui condamnent le non respect des pratiques du jeûne.

Canons du synode de Gangres, en 533, canons 19.

« *De ceux qui ne gardent pas les jeûnes d'Eglise.*

Si sans nécessité corporelle, mais seulement par orgueil un ascète n'observe pas les jeûnes, prescrits au peuple chrétien par la tradition et observés par l'Eglise, avec la pensée secrète qu'il a atteint le rang des parfaits, qu'il soit anathème. »

Canons Apostoliques du Synode Quinisexte, en 692, (canons du 6^{ème} Concile in Trullo) canon 56.

« *Nous avons appris de même que dans le pays d'Arménie et en d'autres endroits certains mangent des oeufs et du fromage les samedis et dimanches du saint carême. Nous avons donc décidé, que l'Eglise de Dieu répandu dans tout l'univers gardera le jeûne en suivant une unique discipline, et s'abstiendra comme de toute chair d'animal, de même aussi d'oeufs et de fromage, qui sont fruit et produit de ce dont nous nous abstenons. Ceux qui*

n'observeront pas cela, clercs, ils seront déposés, laïcs, excommuniés. »

Les jours maigres :

Pour l'église orthodoxe:

Le 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} jours de la semaine, soit les lundi, mercredi et vendredi.

Pour l'église romaine :

Le 4^{ème}, 6^{ème} jours de la semaine, soit les mercredi et vendredi.

En aucun cas le 1^{er} jour de la semaine (dimanche) n'est considéré comme un jour de jeûne par les deux églises.

Sa pratique est d'ailleurs condamnée dans les canons apostoliques du synode de Gangres, en 533, canon 18.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

« *De ceux qui jeûnent le dimanche.*

Si quelqu'un sous prétexte d'ascétisme jeûne le dimanche, qu'il soit anathème. »

On trouve aussi dans les Canons Apostoliques du Synode Quinisexte, en 692, (canons du 6^{ème} Concile in Trullo) canon 55, une interdiction comprenant le 7^{ème} et le 1^{er} jour de la semaine.

« *Comme nous avons appris que dans la ville de Rome, contre la coutume de la tradition ecclésiastique, on jeûne les samedis pendant le jeûne du saint carême, le saint concile a décidé que même à l'Eglise de Rome s'appliquera le canon qui dit : " Si un clerc est convaincu de jeûner le saint jour du dimanche, ou bien le samedi sauf un seul et unique samedi, qu'il soit déposé et si c'est un laïc, qu'il soit excommunié ".* »

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

ANNEXES

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge
La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Interdits Lévitique Chapitre 11

1 Yahweh parla à Moïse et à Aaron, en leur disant :

2 " Parlez aux enfants d'Israël, et dites :

Voici les animaux que vous mangerez parmi toutes les bêtes qui sont sur la terre :

3 Tout animal qui a la corne divisée et le pied fourchu, et qui rumine, vous le mangerez.

4 Mais vous ne mangerez pas de ceux qui ruminent seulement, ou qui ont seulement la corne divisée. Tel est le chameau, qui rumine, mais dont la corne n'est pas divisée : il sera impur pour vous.

5 Telle la gerboise, qui rumine, mais qui n'a pas la corne divisée : elle sera impure pour vous.

6 Tel le lièvre, qui rumine, mais qui n'a pas la corne divisée : il sera impur pour vous.

7 Tel le porc, qui a la corne divisée et le pied fourchu, mais qui ne rumine pas : il sera impur pour vous.

8 Vous ne mangerez pas de leur chair, et vous ne toucherez pas à leurs corps morts : ils seront impurs pour vous.

9 Voici les animaux que vous mangerez parmi tous ceux qui sont dans les eaux : Tout ce qui a nageoires et écailles, dans les eaux, soit dans la mer, soit dans les rivières, vous le mangerez.

10 Mais vous aurez en abomination tout ce qui n'a pas nageoires et écailles, dans les mers et dans les rivières, parmi tous les animaux qui se meuvent dans les eaux et parmi tous les êtres vivants qui s'y trouvent. Ils seront pour vous une abomination ;

11 vous ne mangerez pas de leur chair, et vous tiendrez pour abominables leurs cadavres.

12 Tout ce qui, dans les eaux, n'a pas de nageoires et d'écailles, vous l'aurez en abomination.

13 Voici, parmi les oiseaux, ceux que vous aurez en abomination; on ne les mangera pas, c'est chose abominable l'aigle, l'orfraie et le vautour :

14 le milan et toute espèce de faucons ;

15 toute espèce de corbeaux; l'autruche, le chat-huant,

16 la mouette et toute espèce d'éperviers;

17 le hibou, le cormoran et la chouette; le cygne,

18 le pélican et le gypaète; la cigogne,

19 toute espèce de hérons ; la huppe et la chauve-souris.

20 Tout insecte ailé qui marche sur quatre pattes, vous l'aurez en abomination.

21 Mais, parmi tous les insectes ailés qui marchent sur quatre pattes, vous mangerez ceux qui ont des jambes audessus

de leurs pattes, pour sauter sur la terre.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

22 Voici ceux d'entre eux que vous mangerez : toute espèce de sauterelles, toute espèce de solam, toute espèce de hargol, toute espèce de hagab.

23 Toute autre bête ailée ayant quatre pattes, vous l'aurez en abomination.

24 Ceux-ci aussi vous rendront impurs quiconque touchera leur corps mort sera impur jusqu'au soir,

25 et quiconque emportera quelque partie de leur corps mort lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir.

26 Tout animal qui a la corne divisée, mais qui n'a pas le pied fourchu et qui ne rumine pas, sera impur pour vous; quiconque le touchera se rendra impur.

27 Et parmi les animaux à quatre pieds, tout ce qui marche sur la plante des pieds vous sera impur : quiconque touchera leur corps mort sera impur jusqu'au soir ;

28 et quiconque portera leur corps mort lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir. Ces animaux seront impurs pour vous.

29 Voici, parmi les petites bêtes qui rampent sur la terre, celles qui seront impures pour vous :

30 la belette, la souris et toute espèce de lézards ; la musaraigne, le caméléon, la salamandre, le lézard vert et la taupe.

31 Tels sont ceux qui seront impurs pour vous parmi les reptiles : quiconque les touchera morts sera impur jusqu'au soir.

32 Tout objet sur lequel il en tombera de morts sera souillé ustensile de bois, vêtement, peau, sac, tout objet dont on fait usage; on le mettra dans l'eau, et il restera souillé jusqu'au soir ;

33 après quoi, il sera pur. S'il en tombe quelque chose dans le milieu de tout vase de terre, tout ce qui sera dans le milieu du vase sera souillé, et vous briserez le vase.

34 Tout aliment servant à la nourriture et préparé avec de l'eau, sera souillé ; toute boisson dont on fait usage, quel que soit le vase qui la contienne, sera souillée.

35 Tout objet sur lequel tombera quelque chose de leur corps mort sera souillé ; le four et le vase avec son couvercle seront détruits ; ils seront souillés et vous les tiendrez pour souillés.

36 Mais les sources et les citernes, où se forment les amas d'eau, resteront pures ; toutefois celui qui touchera le corps mort sera impur.

37 S'il tombe quelque chose de leur corps mort sur une semence qui doit être semée, la semence restera pure ;
38 mais si l'on a mis de l'eau sur la semence, et qu'il y tombe quelque chose de leur corps mort, vous la tiendrez pour souillée.

39 S'il meurt un des animaux qui vous servent de nourriture, celui qui touchera son cadavre sera impur jusqu'au soir.

40 Celui qui mangera de son corps mort lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir; celui qui portera son corps mort, lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir.

41 Vous aurez en abomination tout reptile qui rampe sur la terre : on n'en mangera point.

42 Vous ne mangerez d'aucun animal qui rampe sur la terre, soit de ceux qui se traînent sur le ventre, soit de ceux qui marchent sur quatre pieds ou sur un grand nombre de pieds; car vous les aurez en abomination.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

43 Ne vous rendez point abominables par tous ces reptiles qui rampent; ne vous rendez point impurs par eux; vous seriez souillés par eux.

44 Car je suis Yahweh, votre Dieu ; vous vous sanctifierez et vous serez saints, car je suis saint ; et vous ne vous souillerez point par tous ces reptiles, qui rampent sur la terre.

45 Car je suis Yahweh, qui vous ai fait monter du pays d'Égypte, pour être votre Dieu. Vous serez saints, car je suis saint.

46 Telle est la loi touchant les quadrupèdes, les oiseaux, tous les êtres vivants qui se meuvent dans les eaux, et tous les êtres qui rampent sur la terre,

47 afin que vous distinguiez entre ce qui est impur et ce qui est pur, entre l'animal qui se mange et celui qui ne se mange pas.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Deutéronome chapitre 12

1 Voici les lois et les ordonnances que vous observerez et que vous mettrez en pratique, aussi longtemps que vous y vivrez, dans le pays dont l'Éternel, le Dieu de vos pères, vous donne la possession.

2 Vous détruirez tous les lieux où les nations que vous allez chasser servent leurs dieux, sur les hautes montagnes, sur les collines, et sous tout arbre vert.

3 Vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs statues, vous brûlerez au feu leurs idoles, vous abattrez les images taillées de leurs dieux, et vous ferez disparaître leurs noms de ces lieux-là.

4 Vous n'agirez pas ainsi à l'égard de l'Éternel, votre Dieu.

5 Mais vous le chercherez à sa demeure, et vous irez au lieu que l'Éternel, votre Dieu, choisira parmi toutes vos tribus pour y placer son nom.

6 C'est là que vous présenterez vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos prémices, vos offrandes en accomplissement d'un vœu, vos offrandes volontaires, et les premiers-nés de votre gros et de votre menu bétail.

7 C'est là que vous mangerez devant l'Éternel, votre Dieu, et que, vous et vos familles, vous ferez servir à votre joie tous les biens par lesquels l'Éternel, votre Dieu, vous aura bénis.

8 Vous n'agirez donc pas comme nous le faisons maintenant ici, où chacun fait ce qui lui semble bon,

9 parce que vous n'êtes point encore arrivés dans le lieu de repos et dans l'héritage que l'Éternel, votre Dieu, vous donne.

10 Mais vous passerez le Jourdain, et vous habiterez dans le pays dont l'Éternel, votre Dieu, vous mettra en possession ; il vous donnera du repos, après vous avoir délivrés de tous vos ennemis qui vous entourent, et vous vous établirez en sécurité.

11 Alors il y aura un lieu que l'Éternel, votre Dieu, choisira pour y faire résider son nom. C'est là que vous présenterez tout ce que je vous ordonne, vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos prémices, et les offrandes choisies que vous ferez à l'Éternel pour accomplir vos vœux.

12 C'est là que vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, et le Lévite qui sera dans vos portes ; car il n'a ni part ni héritage avec vous.

13 Garde-toi d'offrir tes holocaustes dans tous les lieux que tu verras ;

14 mais tu offriras tes holocaustes au lieu que l'Éternel choisira dans l'une de tes tribus, et c'est là que tu feras tout ce que je t'ordonne.

15 Néanmoins, quand tu en auras le désir, tu pourras tuer du bétail et manger de la viande dans toutes tes portes, selon les bénédictions que t'accordera l'Éternel, ton Dieu ; celui qui sera impur et celui qui sera pur pourront en manger, comme on mange de la gazelle et du cerf.

16 Seulement, vous ne mangerez pas le sang : tu le répandras sur la terre comme de l'eau.

17 Tu ne pourras pas manger dans tes portes la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, ni les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, ni aucune de tes offrandes en accomplissement d'un vœu, ni tes offrandes volontaires, ni tes prémices.

18 Mais c'est devant l'Éternel, ton Dieu, que tu les mangeras, dans le lieu que l'Éternel, ton Dieu, choisira, toi,

ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévite qui sera dans tes portes ; et c'est devant l'Éternel, ton Dieu, que tu feras servir à ta joie tous les biens que tu posséderas.

19 Aussi longtemps que tu vivras dans ton pays, garde-toi de délaïsser le Lévite.

20 Lorsque l'Éternel, ton Dieu, aura élargi tes frontières, comme il te l'a promis, et que le désir de manger de la viande te fera dire : Je voudrais manger de la viande ! tu pourras en manger, selon ton désir.

21 Si le lieu que l'Éternel, ton Dieu, aura choisi pour y placer son nom est éloigné de toi, tu pourras tuer du gros et du menu bétail, comme je te l'ai prescrit, et tu pourras en manger dans tes portes selon ton désir.

22 Tu en mangeras comme on mange de la gazelle et du cerf ; celui qui sera impur, et celui qui sera pur en mangeront l'un et l'autre.

23 Seulement, garde-toi de manger le sang, car le sang, c'est l'âme ; et tu ne mangeras pas l'âme avec la chair.

24 Tu ne le mangeras pas : tu le répandras sur la terre comme de l'eau.

25 Tu ne le mangeras pas, afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi, en faisant ce qui est droit aux yeux de l'Éternel.

26 Mais les choses que tu voudras consacrer et les offrandes que tu feras en accomplissement d'un vœu, tu iras les présenter au lieu qu'aura choisi l'Éternel.

27 Tu offriras tes holocaustes, la chair et le sang, sur l'autel de l'Éternel, ton Dieu ; dans tes autres sacrifices, le sang sera répandu sur l'autel de l'Éternel, ton Dieu, et tu mangeras la chair. 28 Garde et écoute toutes ces choses que je t'ordonne, afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi, à perpétuité, en faisant ce qui est bien et ce qui est droit aux yeux de l'Éternel, ton Dieu.

29 Lorsque l'Éternel, ton Dieu, aura exterminé les nations que tu vas chasser devant toi, lorsque tu les auras chassées et que tu te seras établi dans leur pays,

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

30 garde-toi de te laisser prendre au piège en les imitant, après qu'elles auront été détruites devant toi. Garde-toi de t'informer de leurs dieux et de dire : Comment ces nations servaient-elles leurs dieux ? Moi aussi, je veux faire de même.

31 Tu n'agiras pas ainsi à l'égard de l'Éternel, ton Dieu ; car elles servaient leurs dieux en faisant toutes les abominations qui sont odieuses à l'Éternel, et même elles brûlaient au feu leurs fils et leurs filles en l'honneur de leurs dieux.

32 Vous observerez et vous mettrez en pratique toutes les choses que je vous ordonne ; vous n'y ajouterez rien, et vous n'en retrancherez rien.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Epître de Paul aux romains Chapitre 14

1 Quant à celui qui est faible dans la foi, accueillez-le sans discuter ses opinions.

2 Tel croit pouvoir manger de tout; tel autre, qui est faible, se nourrit des légumes.

3 Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange, car Dieu l'a accueilli parmi les siens

4 Qui es-tu, toi qui juges le serviteur d'autrui? S'il se tient debout, ou s'il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout car Dieu a le pouvoir de le soutenir.

5 Tel met de la différence entre les jours; tel autre les estime tous pareils : que chacun ait dans son esprit une pleine conviction.

6 Celui qui observe tel ou tel jour, l'observe en vue du Seigneur; et celui qui mange, mange en vue du Seigneur, car il rend grâces à Dieu ; et celui qui ne mange pas, c'est en vue du Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend aussi grâces à Dieu.

7 En effet, nul de nous ne vit pour soi-même, et nul ne meurt pour soi-même.

8 Car, soit que nous vivions, nous vivons pour le Seigneur; soit que nous mourrions, nous mourons pour le Seigneur. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourrions, nous appartenons au Seigneur.

9 Car le Christ est mort et a vécu afin d'être le Seigneur et des morts et des vivants.

10 Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? Toi, aussi, pourquoi méprises-tu ton frère? puisque nous paraîtrons tous devant le tribunal du Christ;

11 car il est écrit : " Je suis vivant, dit le Seigneur; tout genou fléchira devant moi, et toute langue donnera gloire à Dieu. "

12 Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même.

13 Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais jugez plutôt qu'il ne faut rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute.

14 Je sais et je suis persuadé dans le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi; néanmoins, si quelqu'un estime qu'une chose est impure, elle est impure pour lui.

15 Or, si pour un aliment, tu contristes ton frère, tu ne marches plus selon la charité; n'entraîne pas à la perdition, par ton aliment, un homme pour lequel le Christ est mort.

16 Que votre bien ne soit pas un sujet de blasphème !

17 Car le royaume de Dieu ce n'est pas le manger et le boire; mais la justice et la paix et la joie dans l'Esprit-Saint.

18 Celui qui sert le Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes.

19 Recherchons donc ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle.

20 Garde-toi, pour un aliment, de détruire l'oeuvre de Dieu. Il est vrai que toutes choses sont pures, mais il est mal à un homme de devenir, en mangeant, une pierre d'achoppement.

21 Ce qui est bien, c'est de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, de ne rien faire qui soit pour ton frère une occasion de chute, [de scandale ou de faiblesse].

22 As-tu une conviction? Garde-la pour toi-même devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas dans l'acte qu'il approuve.

23 Mais celui qui a des doutes, s'il mange, il est condamné, parce qu'il n'agit pas par conviction; tout ce qui ne procède pas d'une conviction est péché.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Première lettre de Saint Paul à Timothée chapitre 4

1 Mais l'Esprit dit formellement que dans les derniers temps certains abandonneront la foi, s'attachant à des esprits séducteurs et à des doctrines (inspirées par) des démons,

2 (enseignées) par des menteurs hypocrites marqués au fer rouge dans leur propre conscience,

3 qui proscrivent le mariage (et prescrivent) l'abstinence d'aliments créés par Dieu pour que les croyants, ceux qui ont reconnu la vérité, en usent avec actions de grâces.

4 Tout ce que Dieu a créé, en effet, est bon, et il n'est rien qui soit à rejeter de ce qui se prend avec action de grâces,

5 car c'est sanctifié par la parole de Dieu et la prière.

6 En exposant cela aux frères, tu seras un bon ministre du Christ Jésus, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine à la quelle tu t'es attaché.

7 Quant aux fables profanes, contes de vieille femme, rejette-les. Mais entraîne-toi à la piété;

8 car (si) l'entraînement du corps est profitable pour un peu, la piété est profitable pour tout : elle a la promesse de la vie, de la (vie) présente et de la (vie) à venir.

9 C'est là parole sûre et digne d'un entier assentiment,

10 car si nous peinons et si nous luttons, c'est parce que nous avons mis notre espoir dans le Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, principalement des croyants.

11 Voilà ce que tu dois prescrire et enseigner.

12 Que personne ne méprise ta jeunesse; mais sois un modèle pour les croyants par la parole, par la conduite, par la charité, par la foi, par la pureté.

13 Jusqu'à ma venue, applique-toi à la lecture, à l'exhortation, à l'enseignement.

14 Ne perds pas de vue le don spirituel qui est en toi, qui t'a été donné par action prophétique avec l'imposition des mains du collègue des anciens.

15 Aie cela à coeur et sois-y tout entier, afin que tes progrès soient évidents pour tous.

16 Veille sur toi-même et sur (ton) enseignement; mets-y de la persévérance; car, ce faisant, tu te sauveras, toi et ceux qui t'écoutent.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Lettre de Saint Paul à Tite chapitre 1^{er}

1 Paul, serviteur de Dieu et apôtre de Jésus-Christ pour prêcher la foi aux élus de Dieu et faire connaître la vérité

qui conduit à la piété,
2 et donne l'espérance de la vie éternelle, promise dès les plus anciens temps par Dieu qui ne ment point,
3 et qui a manifesté sa parole en son temps par la prédication qui m'a été confiée d'après l'ordre de Dieu, notre Sauveur,
4 à Tite, mon véritable enfant en la foi qui nous est commune,
grâce et paix de la part de Dieu le Père et du Christ Jésus notre Sauveur,
de la part de Dieu le Père et du Christ, promise dès les plus anciens Jésus notre Sauveur.
5 Je t'ai laissé en Crète afin que tu achèves de tout organiser,
et que, selon les instructions que je t'ai données,
tu établisses des Anciens dans chaque ville.
6 Que le sujet soit d'une réputation intacte, mari d'une seule femme,
dont les enfants soient fidèles,
et ne passent point pour être débauchés ou insoumis.
7 Car il faut que l'évêque soit irréprochable,
en qualité d'administrateur de la maison de Dieu ;
qu'il ne soit ni arrogant, ni colère,
ni adonné au vin, ni enclin à frapper, ni porté à un gain sordide ;
8 mais qu'il soit hospitalier, zélé pour le bien, circonspect,
juste, saint, maître de ses passions,
9 fermement attaché à la doctrine, qui lui a été enseignée,
afin d'être en état d'exhorter selon la saine doctrine
et de réfuter ceux qui la contredisent.
10 Car il y a, surtout parmi les circoncis, bien des gens insubordonnés,
vains discoureurs et séducteurs des âmes.
11 Il faut fermer la bouche à ces gens-là qui bouleversent des familles entières, et qui enseignent, pour un vil intérêt, ce qu'on ne doit pas enseigner.
12 Un de leurs compatriotes, un prophète à eux, a dit :
" Crétois toujours menteurs, méchantes bêtes, ventres paresseux. "
13 Ce témoignage est vrai. C'est pourquoi reprends-les sévèrement, afin qu'ils aient une foi saine,
14 et qu'ils ne prêtent pas l'oreille à des fables judaïques
et aux prescriptions de gens qui se détournent de la vérité.
15 Tout est pur pour ceux qui sont purs ;
mais pour ceux qui sont souillés et incrédules rien n'est pur ;
au contraire, leur esprit est souillé, ainsi que leur conscience.
16 Ils font profession de connaître Dieu, et ils le renient par leurs actes, abominables qu'ils sont, rebelles et incapables de toute bonne oeuvre.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Saint Marc Chapitre 7

1 Les Pharisiens et des scribes venus de Jérusalem s'assemblèrent auprès de lui.
2 Ils virent quelques-uns de ses disciples prendre leur repas avec des mains impures, c'est-à-dire non lavées;
3 les Pharisiens en effet et tous les Juifs ne mangent pas sans s'être lavé soigneusement les mains, gardant la tradition des anciens,
4 et lorsqu'ils reviennent de la place publique ils ne mangent pas sans avoir pratiqué des ablutions; ils gardent encore beaucoup d'autres observances traditionnelles : ablution des coupes, des cruches et des vases d'airain.
5 Les Pharisiens et les scribes lui demandèrent donc : " Pourquoi vos disciples ne marchent-ils pas selon la tradition des anciens, et prennent-ils leur repas avec des mains impures? "
6 Il leur dit : " Isaïe a bien prophétisé sur vous, hypocrites, ainsi qu'il est écrit : Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur coeur est loin de moi.
7 Vain est le culte qu'ils me rendent, donnant des enseignements (qui sont) des préceptes d'hommes.
8 Vous laissez de côté le commandement de Dieu pour vous attacher à la tradition des hommes : vous faites des ablutions de cruches et de coupes, et beaucoup d'autres choses semblables. "
9 Et il leur dit : " Vous avez bel et bien annulé le commandement de Dieu pour observer votre tradition !

10 Car Moïse a dit : Honore ton père et ta mère; et : Celui qui maudira son père et sa mère, qu'il soit puni de mort
11 Mais vous, vous dites : " Si un homme dit à son père ou à sa mère : Ce dont j'aurais pu t'assister est qorban, " c'est-à-dire offrande,
12 vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou sa mère,
13 anéantissant (ainsi) la parole de Dieu par la tradition que vous transmettez. Et vous faites beaucoup d'autres choses semblables. "
14 Ayant rappelé la foule, il leur dit : " Ecoutez-moi tous, et comprenez.
15 Rien de ce qui est hors de l'homme et qui entre dans l'homme ne peut le souiller; mais ce qui sort de l'homme, voilà ce qui souille l'homme.
16 Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il entende ! "
17 Lorsqu'il fut entré dans une maison, loin de la foule, ses disciples l'interrogèrent sur la parabole.
18 Il leur dit : " Ainsi, vous aussi, vous êtes sans intelligence? Ne comprenez-vous pas que tout ce qui du dehors entre dans l'homme ne peut le souiller,
19 parce que cela n'entre pas dans son coeur, mais (va) dans le ventre, et sort pour le lieu secret. " (Ainsi) il déclarait purs tous les aliments.
20 Et il disait : " Ce qui sort de l'homme, voilà ce qui souille l'homme.
21 Car c'est du dedans, du coeur des hommes, que sortent les pensées mauvaises : fornication, vols, meurtres,
22 adultères, avarice, méchancetés, fraude, libertinage, envie, blasphème, orgueil, déraison.
23 Toutes ces choses mauvaises sortent du dedans et souillent l'homme. "
24 Il partit de là et s'en alla au territoire de Tyr et de Sidon. Et étant entré dans une maison, il désirait que personne ne le sût, mais il ne put demeurer caché.
25 Car une femme, dont la fillette avait un esprit impur, n'eut pas plus tôt entendu parler de lui, qu'elle vint se jeter à ses pieds.
26 La femme était païenne, syro-phénicienne de race; elle le pria de chasser le démon hors de sa fille.
27 Il lui dit : " Laissez d'abord les enfants se rassasier, car il n'est pas bien de prendre le pain des enfants pour le jeter aux petits chiens. "

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

28 Elle lui répondit : " Oui, Seigneur; mais les petits chiens, sous la table, mangent des miettes des enfants. "
29 Il lui dit : " A cause de cette parole, allez, le démon est sorti de votre fille. "
30 S'en étant retournée à sa maison, elle trouva l'enfant couchée sur le lit et le démon sorti.
31 Sortant du territoire de Tyr, il revint par Sidon vers la mer de Galilée, au centre du territoire de la Décapole.
32 On lui amena un sourd-bègue, et on le pria de lui imposer les mains.
33 Le tirant à part hors de la foule, il lui mit les doigts dans les oreilles, et de sa salive il toucha sa langue;
34 puis, levant les yeux au ciel, il poussa un soupir et lui dit : " Ephphatha, " c'est-à-dire : " Ouvre-toi. "
35 Et ses oreilles s'ouvrirent, et aussitôt le noeud de sa langue se délia, et il parlait distinctement.
36 Il leur défendit d'en rien dire à personne; mais plus il le leur défendait, plus ils le publiaient.
37 Et ravis d'une admiration sans bornes, ils disaient : " Il a fait tout très bien : il a fait entendre les sourds et parler les muets. "

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Acte des Apôtres Chapitre 10

1 Or, à Césarée, un homme nommé Corneille, centurion à la cohorte appelée Italique,
2 pieux ainsi que toute sa maison, qui faisait beaucoup d'aumônes au peuple

et priait Dieu continuellement,
3 vit clairement dans une vision, vers la neuvième heure du jour, un ange de Dieu qui entra chez lui et lui dit :
4 " Corneille ! " Lui, les yeux fixés sur (l'ange) et devenu tremblant, dit :
" Qu'est-ce, Seigneur? " (L'ange) lui dit : " Tes prières et tes aumônes sont montées en mémorial devant Dieu.
5 Et maintenant envoie des hommes à Joppé, et fais venir un certain Simon, qui est surnommé Pierre;
6 il est logé chez un certain Simon, corroyeur, dont la maison est près de la mer. "
7 Quand fut parti l'ange qui lui parlait, (Corneille) appela deux de ses serviteurs et un soldat pieux, (un) de ceux qui étaient attachés à sa personne,
8 et après leur avoir tout raconté, il les envoya à Joppé
9 Le lendemain, comme ils étaient en route et approchaient de la ville, Pierre monta sur la terrasse vers la sixième heure, pour prier.
10 Or, il se trouva avoir faim et il voulut manger. Pendant qu'on préparait (son repas), il lui survint une extase :
11 il voit le ciel ouvert, et quelque chose (en) descendre comme une grande nappe, tenu par quatre bouts, et s'abaissant vers la terre;
12 au dedans se trouvaient tous les quadrupèdes et les reptiles de la terre, et les oiseaux du ciel.
13 Et il vint une voix vers lui : " Debout, Pierre ! tue et mange. "
14 Mais Pierre dit : " Oh ! non, Seigneur, car jamais je n'ai rien mangé de souillé ni d'impur. "
15 Et une voix de nouveau, pour la seconde fois, (vint) vers lui : " Ce que Dieu a déclaré pur, toi, ne l'appelle pas souillé. "
16 Et cela se fit par trois fois, et aussitôt la chose fut enlevée dans le ciel.
17 Or, comme Pierre hésitait en lui-même sur ce que pouvait être (le sens de) la vision qu'il avait eue, voici que les hommes envoyés par Corneille, s'étant enquis de la maison de Simon, se présentèrent à la porte;
18 et ayant appelé, ils demandaient si Simon, sur nommé Pierre, était logé là.
19 Et comme Pierre était à réfléchir sur la vision, l'Esprit (lui) dit : " Voici trois hommes qui te cherchent.
20 Lève-toi, descends et pars avec eux sans hésiter, car c'est moi qui les ai envoyés. "
21 Pierre descendit vers les hommes et (leur) dit : " Je suis celui que vous cherchez, quel est le motif pour lequel vous êtes ici? "
22 Ils dirent : " Corneille, centurion, homme juste et craignant Dieu, de qui toute la nation des Juifs rend témoignage, a été averti par un ange saint de te faire venir dans sa maison pour entendre de toi des paroles. "
23 (Pierre) les fit donc entrer et les logea.
Le lendemain, s'étant levé, il partit avec eux, et quelques-uns des frères de Joppé l'accompagnèrent.
24 Le jour suivant, il entra à Césarée. Corneille les attendait, et il avait convoqué ses parents et ses amis intimes.
25 Or, comme Pierre allait entrer, Corneille alla au-devant de lui, tomba à ses pieds et se prosterna.
26 Mais Pierre le releva en disant : " Lève-toi ! Moi aussi je suis un homme. "
27 Et tout en s'entretenant avec lui, il entra et trouva beaucoup de personnes réunies.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge
La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

28 Il leur dit : " Vous savez combien il est illicite pour un Juif d'avoir contact avec un étranger ou de l'approcher; mais Dieu m'a montré qu'il ne faut dire d'aucun homme qu'il est souillé ou impur.
29 Aussi suis-je venu sans rien objecter, ayant été mandé. Je demande donc pour quel motif vous m'avez fait venir. "
30 Corneille dit : " Il y a en ce moment quatre jours, je priais dans ma maison à la neuvième heure; et voici que se présenta devant moi un homme au

vêtement d'un blanc éclatant,

31 qui (me) dit : " Corneille, ta prière a été exaucée, et Dieu s'est souvenu de tes aumônes.

32 Envoie donc à Joppé et fais appeler Simon, qui est surnommé Pierre; il est logé dans la maison de Simon, corroyeur, près de la mer. "

33 Aussitôt donc j'ai envoyé vers toi, et tu as bien fait de venir. Maintenant nous sommes tous présents devant Dieu pour entendre tout ce qui t'a été prescrit par le Seigneur. "

34 Alors Pierre, ouvrant la bouche, dit : " En vérité, je me rends compte que Dieu ne fait point acception de personnes,

35 mais qu'en toute nation celui qui le craint et pratique la justice lui est agréable.

36 Il a envoyé la parole aux fils d'Israël, en annonçant la paix par Jésus-Christ : c'est lui qui est Seigneur de tous.

37 Vous savez, vous, la chose qui s'est passée dans toute la Judée, commençant par la Galilée après le baptême que Jean a prêché,

38 comment Dieu a oint de l'Esprit-Saint et de puissance Jésus de Nazareth, qui alla de lieu en lieu, faisant du bien et guérissant tous ceux qui étaient sous l'empire du diable, car Dieu était avec lui.

39 Et nous, nous sommes témoins de tout ce qu'il a fait dans le pays des Juifs et à Jérusalem, lui qu'ils ont fait mourir en le pendant au bois.

40 Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et il lui a donné de se faire voir,

41 non à tout le peuple, mais à des témoins choisis d'avance par Dieu, à nous qui avons mangé et bu avec lui après sa résurrection d'entre les morts.

42 Et il nous a commandé de prêcher au peuple et d'attester que c'est lui que Dieu a constitué juge des vivants et des morts.

43 A lui tous les prophètes rendent ce témoignage, que quiconque croit en lui reçoit par son nom rémission des péchés. "

44 Pierre disait encore ces mots, lorsque l'Esprit-Saint descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole.

45 Et tous les croyants de la circoncision qui avaient accompagné Pierre furent stupéfaits de ce que le don du Saint-Esprit se fût répandu aussi sur les Gentils;

46 car ils les entendaient parler en langues et glorifier Dieu. Alors Pierre prit la parole :

47 " Quelqu'un peut-il refuser l'eau pour baptiser ces gens qui ont reçu l'Esprit-Saint aussi bien que nous? "

48 Et il commanda de les baptiser au nom de Jésus-Christ. Alors ils le prièrent de rester quelques jours.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Actes des Apôtres chapitre 15

1 Quelques hommes, venus de la Judée, enseignaient les frères, en disant : Si vous n'êtes circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés.

2 Paul et Barnabas eurent avec eux un débat et une vive discussion ; et les frères décidèrent que Paul et Barnabas, et quelques-uns des leurs, monteraient à Jérusalem vers les apôtres et les anciens, pour traiter cette question.

3 Après avoir été accompagnés par l'Église, ils poursuivirent leur route à travers la Phénicie et la Samarie, racontant la conversion des païens, et ils causèrent une grande joie à tous les frères.

4 Arrivés à Jérusalem, ils furent reçus par l'Église, les apôtres et les anciens, et ils racontèrent tout ce que Dieu avait fait avec eux.

5 Alors quelques-uns du parti des pharisiens, qui avaient cru, se levèrent, en disant qu'il fallait circoncire les païens et exiger l'observation de la loi de Moïse.

6 Les apôtres et les anciens se réunirent pour examiner cette affaire.

7 Une grande discussion s'étant engagée, Pierre se leva, et leur dit : Hommes frères, vous savez que dès longtemps Dieu a fait un choix parmi vous, afin que, par ma bouche, les païens entendissent la parole de l'Évangile et qu'ils crussent.

8 Et Dieu, qui connaît les coeurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant le Saint Esprit comme à nous ;

9 il n'a fait aucune différence entre nous et eux, ayant purifié leurs coeurs par la foi.

10 Maintenant donc, pourquoi tentez-vous Dieu, en mettant sur le cou des disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ?

11 Mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés, de la même manière qu'eux.
12 Toute l'assemblée garda le silence, et l'on écouta Barnabas et Paul, qui racontèrent tous les miracles et les prodiges que Dieu avait faits par eux au milieu des païens.
13 Lorsqu'ils eurent cessé de parler, Jacques prit la parole, et dit : Hommes frères, écoutez-moi !
14 Simon a raconté comment Dieu a d'abord jeté les regards sur les nations pour choisir du milieu d'elles un peuple qui portât son nom.
15 Et avec cela s'accordent les paroles des prophètes, selon qu'il est écrit :
16 Après cela, je reviendrai, et je relèverai de sa chute la tente de David, J'en réparerai les ruines, et je la redresserai,
17 Afin que le reste des hommes cherche le Seigneur, Ainsi que toutes les nations sur lesquelles mon nom est invoqué, Dit le Seigneur, qui fait ces choses,
18 Et à qui elles sont connues de toute éternité.
19 C'est pourquoi je suis d'avis qu'on ne crée pas des difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu,
20 mais qu'on leur écrive de s'abstenir des souillures des idoles, de l'impudicité, des animaux étouffés et du sang.
21 Car, depuis bien des générations, Moïse a dans chaque ville des gens qui le prêchent, puisqu'on le lit tous les jours de sabbat dans les synagogues.
22 Alors il parut bon aux apôtres et aux anciens, et à toute l'Église, de choisir parmi eux et d'envoyer à Antioche, avec Paul et Barsabas, Jude appelé Barnabas et Silas, hommes considérés entre les frères.
23 Ils les chargèrent d'une lettre ainsi conçue : Les apôtres, les anciens, et les frères, aux frères d'entre les païens, qui sont à Antioche, en Syrie, et en Cilicie, salut !
24 Ayant appris que quelques hommes partis de chez nous, et auxquels nous n'avions donné aucun ordre, vous ont troublés par leurs discours et ont ébranlé vos âmes,
25 nous avons jugé à propos, après nous être réunis tous ensemble, de choisir des délégués et de vous les envoyer avec nos bien-aimés Barnabas et Paul,
26 ces hommes qui ont exposé leur vie pour le nom de notre Seigneur Jésus Christ.
27 Nous avons donc envoyé Jude et Silas, qui vous annonceront de leur bouche les mêmes choses.
28 Car il a paru bon au Saint Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire,
29 savoir, de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité, choses contre lesquelles vous vous trouverez bien de vous tenir en garde. Adieu.
30 Eux donc, ayant pris congé de l'Église, allèrent à Antioche, où ils remirent la lettre à la multitude assemblée.
31 Après l'avoir lue, les frères furent réjouis de l'encouragement qu'elle leur apportait.
32 Jude et Silas, qui étaient eux-mêmes prophètes, les exhortèrent et les fortifièrent par plusieurs discours.
33 Au bout de quelque temps, les frères les laissèrent en paix retourner vers ceux qui les avaient envoyés.
34 Toutefois Silas trouva bon de rester.
35 Paul et Barnabas demeurèrent à Antioche, enseignant et annonçant, avec plusieurs autres, la bonne nouvelle de la parole du Seigneur.
36 Quelques jours s'écoulèrent, après lesquels Paul dit à Barnabas : Retournons visiter les frères dans toutes les villes où nous avons annoncé la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont.

37 Barnabas voulait emmener aussi Jean, surnommé Marc ;

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

38 mais Paul jugea plus convenable de ne pas prendre avec eux celui qui les avait quittés depuis la Pamphylie, et qui ne les avait point accompagnés dans leur oeuvre.

39 Ce dissentiment fut assez vif pour être cause qu'ils se séparèrent l'un de l'autre. Et Barnabas, prenant Marc avec lui, s'embarqua pour l'île de Chypre.

40 Paul fit choix de Silas, et partit, recommandé par les frères à la grâce du Seigneur.

41 Il parcourut la Syrie et la Cilicie, fortifiant les Églises.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Actes des Apôtres Chapitre 21

1 Nous étant embarqués après nous être séparés d'eux, nous vînmes directement à Cos, et le lendemain à Rhodes, et de là à Patara.

2 Ayant trouvé un vaisseau qui faisait la traversée vers la Phénicie, nous (y) montâmes et rembarquâmes.

3 Arrivés en vue de Chypre, et l'ayant laissée à gauche, nous naviguâmes vers la Syrie et nous abordâmes à Tyr, car c'était là que le navire devait décharger sa cargaison.

4 Ayant trouvé les disciples, nous y restâmes sept jours. Ils disaient à Paul, par l'Esprit, de ne point monter à Jérusalem.

5 Mais quand vint pour nous le terme de ces jours, nous nous acheminâmes

pour partir, eux tous, avec femmes et enfants, nous accompagnant jusqu'en dehors de la ville. Nous nous mîmes à genoux sur le rivage pour prier, 6 et, après nous être dit adieu mutuellement, nous montâmes sur la bateau, et eux s'en retournèrent chez eux.

7 Pour nous, achevant la navigation, de Tyr nous arrivâmes à Ptolémaïs, et, ayant salué les frères, nous restâmes un jour chez eux.

8 Nous partîmes le lendemain et nous vînmes à Césarée.

Etant entrés dans la maison de Philippe l'évangéliste, qui était des sept, nous restâmes chez lui.

9 Il avait quatre filles vierges, qui prophétisaient.

10 Comme nous étions demeurés (là) plusieurs jours, il descendit de Judée un prophète nommé Agabus.

11 Etant venu vers nous, il prit la ceinture de Paul, se lia les pieds et les mains et dit : " Voici ce que dit l'Esprit-Saint : L'homme à qui appartient cette ceinture, c'est ainsi que les Juifs le lieront à Jérusalem et le livreront aux mains des Gentils. "

12 Quand nous eûmes entendu cela, nous et ceux de l'endroit, nous le priions de ne point monter à Jérusalem.

13 Alors Paul répondit : " Que faites-vous de pleurer et de me briser le coeur? Car moi, je suis prêt non seulement à être lié, mais encore à mourir à Jérusalem pour le nom du Seigneur Jésus. "

14 Comme il ne se laissait pas persuader, inflexible, nous demeurâmes tranquilles, disant : " Que la volonté du Seigneur se fasse ! "

15 Après ces jours-là, ayant fait nos préparatifs, nous montâmes à Jérusalem.

16 Des disciples de Césarée vinrent aussi avec nous, (nous) menant chez qui nous devons loger, un certain Mnason, de l'île de Chypre, depuis longtemps disciple.

17 Quand nous fûmes à Jérusalem, les frères nous reçurent avec plaisir.

18 Le lendemain, Paul se rendit avec nous chez Jacques, et tous les Anciens s'y réunirent.

19 Après les avoir salués, il raconta en détail tout ce que Dieu avait fait parmi les Gentils par son ministère.

20 Ce qu'ayant entendu, ils glorifiaient Dieu; et ils lui dirent : " Tu vois, frère, combien il y a de myriades, chez les Juifs, de ceux qui ont cru, et tous sont zéloteurs de la Loi.

21 Or ils ont appris sur toi que tu enseignes à tous les Juifs (dispersés) parmi les Gentils de désertier Moïse, leur disant de ne pas circoncire leurs enfants et de ne pas se conformer aux coutumes.

22 Que faire donc? En tout cas, ils apprendront ton arrivée.

23 Fais donc ce que nous allons te dire. Nous avons ici quatre hommes qui ont fait un voeu :

24 prends-les avec toi, purifie-toi avec eux et paie pour eux afin qu'ils se rasant la tête. Ainsi tous sauront que les rapports faits sur ton compte sont sans valeur, et que toi aussi tu te conduis en observateur de la Loi.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

25 Quant aux Gentils qui ont cru, nous leur avons mandé, après décision, qu'ils doivent s'abstenir des viandes offertes aux idoles, du sang, de la viande étouffée et de la fornication. "

26 Alors Paul prit avec lui ces hommes, et le lendemain, purifié avec eux, il entra dans le temple, faisant connaître le terme des jours de la purification, où l'oblation serait présentée pour chacun d'eux.

27 Comme les sept jours touchaient à leur fin, les Juifs d'Asie, l'ayant vu dans le temple, ameutèrent toute la foule et mirent les mains sur lui,

28 en criant : " Israélites, au secours ! Voici l'homme qui enseigne partout et à tout le monde contre le peuple, la Loi et ce lieu-ci; et encore il a même introduit des païens dans le temple et il a profané ce saint lieu ! "

29 Car ils avaient vu auparavant Trophime d'Ephèse avec lui dans la ville, et ils pensaient que Paul l'avait introduit dans le temple.

30 Et toute la ville fut en émoi, et le peuple afflua. S'étant saisis de Paul, ils

le traînaient hors du temple, dont les portes furent aussitôt fermées.

31 Pendant qu'ils cherchaient à le tuer, la nouvelle arriva au tribun de la cohorte que tout Jérusalem était en confusion.

32 Il prit à l'instant des soldats et des centurions, et accourut à eux. A la vue du tribun et des soldats, ils cessèrent de frapper Paul.

33 Alors le tribun s'approchant se saisit de lui et ordonna de le lier de deux chaînes; puis il demanda qui il était et ce qu'il avait fait.

34 Mais, dans la foule, les uns criaient une chose, les autres une autre. Ne pouvant rien savoir de certain à cause du tumulte, il ordonna de l'emmener dans la forteresse.

35 Mais lorsque (Paul) fut sur les degrés, il dut être porté par les soldats à cause de la violence de la foule,

36 car le peuple suivait en masse, criant : " Fais-le mourir ! "

37 Comme il allait être introduit dans la forteresse, Paul dit au tribun :

" M'est-il permis de te dire quelque chose? " L'autre dit : " Tu sais le grec? "

38 Tu n'es donc pas l'Egyptien qui dernièrement a soulevé et a emmené au désert quatre mille des sicaires? "

39 Paul (lui) dit : " Je suis Juif, citoyen de Tarse, ville de Cilicie qui n'est pas sans renom. Mais, je t'en prie, permets-moi de parler au peuple. "

40 Avec sa permission, Paul, debout sur les degrés, fit signe de la main au peuple. Un profond silence se fit et il leur adressa la parole en langue hébraïque, disant :

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Première lettre de Saint Paul aux Corinthiens Chapitre 8

1 Pour ce qui est des viandes sacrifiées aux idoles, nous savons, car nous sommes tous éclairés... — La science enfle, tandis que la charité édifie.

2 Si quelqu'un présume de sa science, il n'a encore rien connu comme on doit le connaître.

3 Mais si quelqu'un aime Dieu, celui-là est connu de lui. —

4 Pour ce qui est donc de manger des viandes immolées aux idoles, nous savons qu'une idole n'est rien dans le monde et qu'il n'y a de Dieu, qu'un seul.

5 Car s'il est des êtres qui sont appelés dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre, — il y a de la sorte beaucoup de dieux et beaucoup de seigneurs, —

6 pour nous néanmoins, il n'y a qu'un seul Dieu, le Père, de qui viennent toutes choses et pour qui nous sommes, et un seul Seigneur, Jésus-Christ, par qui sont toutes choses et par qui nous sommes.

7 Mais tous n'ont pas cette connaissance. Quelques-uns, conservant encore leur ancienne manière d'envisager l'idole, mangent de ces viandes comme ayant été immolées à une idole, et leur conscience, qui est faible, se trouve souillée.

8 Un aliment n'est pas chose qui nous recommande à Dieu; si nous en mangeons, nous n'avons rien de plus; si nous n'en mangeons pas, nous n'avons rien de moins.

9 Toutefois prenez garde que cette liberté dont vous jouissez ne devienne une occasion de chute pour les faibles.

10 Car si quelqu'un te voit, toi qui es un homme éclairé, assis à table dans un temple d'idoles, sa conscience, à lui qui est faible, ne le portera-t-elle pas à manger des viandes immolées aux idoles?

11 Et ainsi se perd le faible par ta science, ce frère pour lequel le Christ est mort !

12 En péchant de la sorte contre vos frères, et en violentant leur conscience encore faible, vous péchez contre le Christ.

13 C'est pourquoi, si un aliment est une occasion de chute pour mon frère, je me passerai éternellement de viande, afin de ne pas être pour lui une occasion de chute.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

CANONS DU SYNODE DE GANGRES

Les 20 canons des saints pères réunis à Gangres, canons qui furent publiés après le concile de Nicée.

1. De ceux qui ont horreur du mariage légitime.

Si quelqu'un blâme le mariage et déteste ou blâme celle qui en étant par ailleurs chrétienne et pieuse dort avec son mari, comme ne pouvant entrer dans le royaume de Dieu, qu'il soit anathème.

2. De ceux qui ont horreur de manger de la viande.

Si quelqu'un condamne celui qui étant par ailleurs chrétien et pieux, mange de la chair, à l'exception du sang, des mets immolés aux idoles et des animaux impurs, comme s'il perdait par cela tout espoir de salut, qu'il soit anathème.

3. Des esclaves qui s'insurgent contre leurs maîtres sous le couvert de vie chrétienne.

Si quelqu'un sous prétexte de piété enseigne à un esclave de mépriser son maître et de quitter son service et de ne pas le servir avec toute la bienveillance et l'honneur, qu'il soit anathème.

4. De ceux qui se font un cas de conscience de communier de la main d'un prêtre marié.

Si quelqu'un juge qu'il ne doit pas prendre part à la communion pendant la Liturgie célébrée par un prêtre marié, qu'il soit anathème.

5. De ceux qui méprisent les assemblées liturgiques des églises paroissiales.

Si quelqu'un enseigne qu'on peut mépriser la maison de Dieu et les offices qui s'y célèbrent, qu'il soit anathème.

6. De ceux qui célèbrent des offices en dehors des églises paroissiales.

Si quelqu'un célèbre des offices religieux en privé hors de l'église paroissiale, et méprisant l'église veut faire ce qu'elle seule a le droit de faire, sans la présence du prêtre agréé par l'évêque, qu'il soit anathème.

7. Des offrandes pour l'église, faites sans le consentement de l'évêque.

Si quelqu'un veut recevoir des dons offerts à l'église ou en faire indépendamment de l'église, sans l'assentiment de l'évêque ou de celui qui est préposé à ce service, ou s'il ne veut pas agir avec l'agrément de celui-ci, qu'il soit anathème.

8. Des offrandes pour les pauvres, faites sans le consentement de l'évêque.

Si quelqu'un fait des dons pour les pauvres ou en reçoit sans l'assentiment de l'évêque ou de celui qui est chargé de l'administration de la bienfaisance, celui qui donne et celui qui reçoit sont également frappés d'anathème.

9. De ceux qui professent la virginité parce qu'ils ont le mariage en horreur.

Si quelqu'un garde la virginité ou la continence, quittant le siècle par mépris pour le mariage et non pas à cause de la beauté et de la sainteté de la virginité, qu'il soit anathème.

10. De ceux qui s'enorgueillissent de leur profession de virginité.

Si quelqu'un de ceux qui gardent la virginité pour l'amour du Seigneur se montre plein d'orgueil vis-à-vis de ceux qui sont mariés, qu'il soit anathème.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

11. De ceux qui se rient des repas offerts aux pauvres.

Si quelqu'un méprise ceux qui avec esprit de foi offrent des repas aux pauvres et y invitent leurs frères en l'honneur du seigneur, et s'il ne répond pas à ces invitations parce qu'il regarde la chose comme de peu d'importance, qu'il soit anathème.

12. De ceux qui portent le manteau des philosophes et se moquent des gens habillés de la bure romaine.

Si sous prétexte d'ascétisme un homme revêt le manteau des philosophes et se croyant juste par ce fait même, il méprise ceux qui vivant dans la piété portent la bure romaine et s'habillent comme tout le monde, qu'il soit anathème.

13. Des femmes qui mettent des habits d'hommes.

Si sous prétexte d'ascétisme une femme change ses habits et au lieu des habits habituels de femme prend des habits d'homme, qu'elle soit anathème.

14. Des femmes qui abandonnent leurs maris.

Si une femme abandonne son mari et veut quitter le siècle par mépris de l'état de mariage, qu'elle soit anathème.

15. De ceux qui sous prétexte de piété négligent leurs enfants.

Si quelqu'un abandonne ses enfants et ne les élève pas, s'il ne leur inspire pas autant qu'il est en son pouvoir la piété qui leur convient, mais sous prétexte d'ascétisme il les néglige, qu'il soit anathème.

16. De ceux qui sous prétexte de piété négligent leurs parents.

Si des enfants, particulièrement des enfants de parents chrétiens, quittent le siècle et ne rendent pas à leurs parents l'honneur qui leur est dû, donnant par là la préférence à la piété envers Dieu, qu'ils soient anathème.

17. Des femmes qui sous prétexte de piété se coupent les cheveux.

Si sous prétexte d'ascétisme une femme se coupe les cheveux que Dieu lui a donnés pour lui rappeler sa dépendance, vu qu'elle énerve par là le précepte de l'obéissance, qu'elle soit anathème.

18. De ceux qui jeûnent le dimanche.

Si quelqu'un sous prétexte d'ascétisme jeûne le dimanche, qu'il soit anathème.

19. De ceux qui ne gardent pas les jeûnes d'Église.

Si sans nécessité corporelle, mais seulement par orgueil un ascète n'observe pas les jeûnes, prescrits au peuple chrétien par la tradition et observés par l'Église, avec la pensée secrète qu'il a atteint le rang des parfaits, qu'il soit

anathème.

20. De ceux qui détestent les assemblées liturgiques auprès des tombes des martyrs.

Si quelqu'un sous le coup de l'orgueil ou de l'aversion critique les assemblées auprès des tombeaux des martyrs, ou les services divins qui s'y célèbrent et les mémoires des martyrs, qu'il soit anathème.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

CANONS DU 6^{ème} CONCILE IN TRULLO

Des laïcs.

50.- Que ni clercs ni laïcs ne doivent jouer aux dés.

Que personne soit laïc, soit clerc ne joue aux dés dorénavant. Si quelqu'un est convaincu de ce fait, clerc, qu'il soit déposé, laïc, excommunié.

51.- Interdiction de voir les jeux de mimes, les combats des bêtes et les danses scéniques.

Défense absolue est faite par ce saint concile oecuménique des représentations de ce qu'on appelle mimes et de leurs jeux, de plus, de donner des combats de bêtes et des danses sur scène. Si quelqu'un ne tient pas compte de ce canon et s'adonne à ces jeux défendus, clerc, qu'il soit déposé, laïc, excommunié.

52.- Que durant le carême il faut célébrer la messe des présanctifiés.

Tous les jours de la sainte quarantaine de jeûne, sauf les samedis et dimanches et le saint jour de l'Annonciation, qu'on célèbre la sainte liturgie des présanctifiés.

53.- Que les parrains ne doivent pas épouser les mères de leurs filleuls, devenues veuves.

Étant donné que la parenté spirituelle l'emporte sur la parenté de sang, et ayant appris d'autre part que dans quelques endroits ceux qui ont tenu des enfants aux saints et salutaires fonts baptismaux, contractent ensuite mariage avec les mères de ceux-ci devenues veuves, nous ordonnons que cela n'ait plus lieu dorénavant. Et s'il y en a qui après la publication de ce canon sont convaincus de l'avoir fait, en tout premier lieu ils doivent rompre ce mariage inique, ensuite être soumis aux peines canoniques des fornicateurs.

54.- Des mariages prohibés par suite de la parenté.

La divine écriture nous enseigne bien clairement : " Tu ne t'approcheras pas de ta proche parenté pour découvrir sa nudité ", et l'inspiré de Dieu saint Basile nous a énuméré dans ses canons certains cas de mariages prohibés, passant sous silence le plus grand nombre d'entre eux et nous procurant ainsi un double avantage ; laissant en effet de côté la multitude des dénominations honteuses, afin de ne pas souiller son discours par de tels mots, il a désigné ces malpropretés par les termes généraux, avec lesquels il a résumé les cas de mariages iniques. Mais comme la nature humaine, à cause de ce silence et de l'interdiction non détaillée des mariages illicites, s'est mise à tout confondre, nous avons décidé d'en parler plus ouvertement, en ordonnant que dorénavant celui qui contractera mariage avec sa propre cousine germaine, c'est-à-dire le père et le fils qui épouseront la mère et la fille, ou le père et le fils qui épouseront deux soeurs, ou la mère et la fille qui épouseront deux frères, ou deux frères qui épouseront deux soeurs, seront soumis à la peine canonique de sept ans, tout en rompant évidemment le mariage inique.

55.- Qu'il ne faut pas jeûner les samedis et dimanches.

Comme nous avons appris que dans la ville de Rome, contre la coutume de la tradition ecclésiastique, on jeûne les samedis pendant le jeûne du saint carême, le saint concile a décidé que même à l'Eglise de Rome s'appliquera le canon qui dit : " Si un clerc est convaincu de jeûner le saint jour du dimanche, ou bien le samedi sauf un seul et unique samedi, qu'il soit déposé et si c'est un laïc, qu'il soit excommunié ".

56.- Des Arméniens qui mangent du fromage les samedis et dimanches de carême.

Nous avons appris de même que dans le pays d'Arménie et en d'autres endroits certains mangent des oeufs et du fromage les samedis et dimanches du saint carême. Nous avons donc décidé, que l'Eglise de Dieu répandue dans tout l'univers gardera le jeûne en suivant une unique discipline, et s'abstiendra comme de toute chair d'animal, de même aussi d'oeufs et de fromage, qui sont fruit et produit de ce dont nous nous abstenons. Ceux qui n'observeront pas cela, clercs, ils seront déposés, laïcs, excommuniés.

57.- Qu'il ne faut offrir dans le sanctuaire ni miel et ni lait.

Qu'il ne faut offrir sur les autels ni miel et ni lait.

58.- Qu'un laïc ne doit pas se communier lui-même.

Qu'aucun de ceux qui sont rangés parmi les laïcs ne se donne la communion des saints mystères, lorsqu'un évêque ou un prêtre ou un diacre sont présents. Celui qui osera faire cela, qu'il soit excommunié pendant une semaine, pour apprendre par là à ne pas se croire plus qu'il ne l'est en réalité.

59.- Qu'il ne faut pas faire de baptême dans un oratoire qui se trouve à l'intérieur d'une maison privée.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Qu'on ne fasse absolument pas de baptême dans une chapelle privée qui se trouve à l'intérieur d'une maison d'habitation, mais que ceux qui ont été jugés dignes du baptême immaculé se présentent aux églises paroissiales et y reçoivent ce saint don. Si quelqu'un est convaincu de n'avoir pas observé nos prescriptions, clerc, qu'il soit

déposé, laïc, excommunié.

60.- De ceux qui font semblant d'être possédés

L'apôtre nous clamant : " Celui qui s'unit au Seigneur devient avec lui un même esprit ", il en ressort clairement que celui qui entre dans la familiarité du démon, devient un avec lui par les rapports qu'il a. Donc, ceux qui font semblant d'être possédés du démon et imitent exprès dans leur conduite malhonnête la manière de faire des possédés, nous avons décidé qu'on les châtie de toutes façons et qu'on leur fasse subir les durs traitements et les peines, auxquelles on soumet à juste titre les vrais possédés pour les délivrer de l'action du démon.

61.- Des devins, sorciers et meneurs d'ours.

Ceux qui recourent aux devins ou aux surnommés centurions ou à d'autres gens de cette sorte, afin d'apprendre d'eux ce qu'ils voudraient qu'on leur révèle, qu'ils soient soumis à la peine canonique de six ans, conformément à la décision des pères à leur sujet. À la même peine canonique doivent être aussi soumis ceux qui mènent en laisse des ours ou d'autres animaux de la sorte, pour tromper les esprits simples et leur nuire en leur prédisant, à la manière des radotages de l'erreur, fortune, destin, généalogie et foule de termes semblables ; de même ceux qu'on appelle chasseurs de nuages, ceux qui jettent des charmes, qui distribuent des phylactères et les devins. S'ils persistent dans ces sortilèges et ne s'en abstiennent pas et ne fuient pas ces pratiques funestes et païennes, nous ordonnons qu'on les rejette totalement de l'Eglise, comme le prescrivent les saints canons. " Que peut-il, en effet, y avoir de commun entre la lumière et les ténèbres, dit l'apôtre, et quel rapport y a-t-il entre le temple de Dieu et les idoles, ou quelle part le fidèle a-t-il avec l'infidèle, et quel accord existe-t-il entre le Christ et Belial " ?

62.- Des calendes et des fêtes de Vota et de Broumalia.

La cérémonie appelée " Calende s", celle dite " Vota " et celle dite " Broumalia ", de même que la fête du premier jour du mois de mars, nous voulons qu'elles disparaissent totalement du genre de vie des fidèles. De même, les danses publiques des femmes, capables de causer bien des ravages et du mal, de plus les danses d'hommes ou de femmes qui se font, selon un usage antique, mais étranger au genre de vie d'un chrétien, sous le vocable de ceux que les païens ont nommé faussement des Dieux, nous les rejetons, en ordonnant qu'aucun homme ne revête un costume féminin, ni une femme le costume qui revient à un homme ; de ne point porter des masques comiques ou satiriques ou tragiques ; de ne point révoquer le nom de l'abominable Dionysos en foulant le raisin dans les pressoirs ; ni de provoquer le rire au moment où l'on remplit de vin les tonneaux, agissant par ignorance ou par frivolité comme ceux qui sont possédés par l'erreur des démons païens. Ceux donc qui essaieront de commettre l'un des actes énumérés, sachant ce que nous venons de dire, s'ils sont clercs, qu'ils soient déposés, si ce sont des laïcs, qu'ils soient excommuniés.

63.- Qu'il ne faut pas lire les vies apocryphes de martyrs.

Les vies de martyrs imaginées par les ennemis de la vérité pour jeter le discrédit sur les martyrs du Christ et faire perdre la foi à ceux qui les entendent lire, nous ordonnons de ne point en faire lecture publique dans les Eglises, mais plutôt de les jeter au feu. Quant à ceux qui les reçoivent et les admettent comme vraies, nous les anathématisons.

64.- Qu'un laïc ne doit pas prétendre à enseigner dans l'Eglise.

Un laïc ne doit pas tenir en public des discours sur les dogmes ou enseigner, s'attribuant ainsi un ministère d'enseignement, mais se conformer à l'ordre établi par le Seigneur, et prêter l'oreille à ceux qui ont reçu le don de la parole d'enseignement et apprendre d'eux les choses divines ; car Dieu a fait différents membres dans l'Eglise une, selon la parole de l'Apôtre, que Grégoire le théologien commente, dépeignant clairement l'ordre qui y règne et dit : " Respectons cet ordre, frères, gardons-le. Que l'un soit oreille, l'autre langue, un autre main, un autre une chose différente ; que l'un enseigne, l'autre apprenne ". Et peu après : " Que celui qui apprend, le fasse avec docilité, qui donne, avec joie, qui sert, avec promptitude. Ne soyons pas tous langue, la toujours prompte, ne soyons pas tous des apôtres, tous des prophètes, ne cherchons pas tous à interpréter les écritures ". Et peu après : " Pourquoi veux-tu te faire pasteur, alors que tu es brebis ? devenir tête, si tu es pied ? tenter de faire le général, si tu as rang de soldat ? " Et ailleurs la sagesse nous avertit : " Ne sois point prompt dans tes paroles ; ne cherche pas à égaler les largesses d'un riche, si tu es pauvre, ni ne prétends d'être plus sage que les sages ". Si quelqu'un est convaincu de transgresser le présent canon, qu'il soit privé de communion pendant quarante jours.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

65.- Des feux que certains allument devant leurs maisons au début de chaque mois.

Les feux que certains allument au premier jour du mois devant leurs ateliers ou leurs maisons, feux que certains s'appliquent à sauter d'un bond selon un usage antique, nous ordonnons que dès à présent ils soient abolis. Si donc quelqu'un ose faire cela, clerc, qu'il soit déposé, laïc, excommunié. Il est en effet écrit dans le quatrième livre des Rois : " Manassès éleva un autel en l'honneur de toute l'armée des cieux, dans les deux parvis du temple du Seigneur il fit passer ses enfants par le feu il s'adonna aux pratiques des astrologues et des augures il institua des ventriloques et des devins, et il ne cessa d'irriter le Seigneur en faisant ce qui est mal à ses yeux ".

66.- Que durant toute la semaine de la résurrection, il faut fréquenter les églises.

Depuis le saint jour de la résurrection du Christ notre Dieu jusqu'au nouveau dimanche, les fidèles doivent

fréquenter sans négligence toute la semaine les saintes églises, se réjouissant dans le Christ et chantant des psaumes et des cantiques et des chants spirituels, s'appliquant à la lecture des saintes écritures et faisant leurs délices de la communion aux saints mystères ; en effet, nous serons ainsi ressuscités et exaltés avec le Christ. Qu'on ne donne point par conséquent, dans les jours en question, ni jeux d'hippodrome, ni autres spectacles publics.

67.- Qu'il faut s'abstenir de sang et de la chair d'un animal étouffé.

C'est un texte divin qui nous a ordonné de nous abstenir de sang, de viande étouffée et de fornication. Ceux-là donc qui à cause de leur ventre goulu s'ingénient à rendre comestible le sang d'animaux et s'en nourrissent, nous leur imposons la peine convenable. Si donc quelqu'un tente de manger du sang d'animaux de quelque façon que ce soit, clerc, qu'il soit déposé, laïc, excommunié.

68.- Qu'il ne faut pas détruire les codex de l'ancien et du nouveau Testament ni les partager entre les parfumeurs. Qu'il n'est permis absolument à personne de détruire un des volumes de l'ancien et du nouveau Testament ni de ceux de nos saints prédicateurs et docteurs qui font autorité dans l'Eglise ; de le déchirer ou de le livrer à des marchands de livres ou à ceux qu'on appelle " parfumeurs " ou à n'importe quel autre homme, pour qu'il soit détruit, à moins que l'un ou l'autre volume ne fût totalement mis hors d'usage par les vers, l'humidité ou d'une autre manière. Celui qui sera pris faisant cela dorénavant, qu'il soit excommunié pendant un an. Que soit excommunié de la même manière celui qui donne à autrui pour que celui-ci les conserve, mais tente de les détruire.

69.- Qu'un laïc ne doit pas pénétrer dans le sanctuaire.

Que personne de ceux qui sont dans les rangs des laïcs ne s'autorise à pénétrer à l'intérieur du sanctuaire. Cependant l'autorité et la puissance impériale n'en sera point empêché de le faire, lorsqu'elle voudra offrir les dons au Créateur selon une très ancienne tradition.

70.- Que les femmes ne doivent pas parler pendant la messe.

Qu'il ne soit pas permis aux femmes de parler dans le temps de la sainte liturgie, mais, selon la parole de l'apôtre Paul, " qu'elles se taisent, il ne leur a pas été donné, en effet, de parler, mais de se soumettre, comme le dit aussi la loi. Si, cependant, elles veulent savoir quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris chez elles ".

71.- Que les étudiants en droit ne doivent pas adopter des usages païens.

Les étudiants en droit civil ne doivent point suivre les mœurs païennes, ni courir les amphithéâtres de jeux, ni faire ce qu'on appelle les sauts périlleux, ni se mettre des costumes étrangers à l'usage commun, soit au temps de la rentrée des classes, soit à leur terme, soit en un mot dans le cours de leur instruction. Si quelqu'un ose dorénavant le faire, qu'il soit excommunié.

72.- Qu'un homme orthodoxe ne doit pas épouser une femme hérétique.

Qu'il ne soit pas permis à un homme orthodoxe de s'unir à une femme hérétique, ni à une femme orthodoxe d'épouser un homme hérétique et si pareil cas s'est présenté pour n'importe qui, le mariage doit être considéré comme nul et le contrat matrimonial illicite est à casser, car il ne faut pas mélanger ce qui ne se doit pas, ni réunir un loup à une brebis. Si quelqu'un transgresse ce que nous avons décidé, qu'il soit excommunié. Quant à ceux qui étant encore dans l'incrédulité, avant d'être admis au bercail des orthodoxes, s'engagèrent dans un mariage légitime, puis, l'un d'entre eux ayant choisi la part la meilleure vint à la lumière de la vérité, tandis que l'autre fut retenu dans les liens de l'erreur sans vouloir contempler les rayons de la lumière divine, si l'épouse incroyante veut bien cohabiter avec le mari croyant, ou vice versa le croyant avec la non-croyante, qu'ils ne se séparent pas, car selon le divin apôtre, " le mari non croyant est sanctifié par sa femme, et la femme non croyante est sanctifiée par son mari ".

73.- Qu'il ne faut pas reproduire sur le sol le signe de la croix.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Vu que c'est la croix vivificatrice qui nous a montré le salut, nous devons employer tout notre zèle à rendre l'honneur dû à ce par quoi nous avons été sauvés de l'antique faute. C'est pourquoi, dans l'intention de lui offrir notre culte par la pensée, la parole et le sentiment, nous ordonnons de faire disparaître de n'importe quelle façon les images de la croix que certains dessinent sur le sol, afin que l'insigne de notre victoire ne soit pas foulé aux pieds par les passants et être par là insulté. Ceux donc qui dorénavant dessineront l'image de la croix sur le sol, nous ordonnons qu'ils soient excommuniés.

74.- Qu'il ne faut pas prendre des repas à l'intérieur d'un lieu sacré.

Qu'il ne faut pas faire dans les églises paroissiales ou dans les églises en général ce qu'on appelle " agapes " et servir à manger à l'intérieur de la maison sainte et y organiser des banquets ; ceux qui osent le faire, doivent cesser ou être excommuniés.

75.- Qu'on ne doit pas pousser des cris désordonnés en chantant dans l'église.

Ceux qui se rendent dans les églises pour y chanter, nous ne voulons pas qu'ils chantent d'une façon bruyante et désordonnée et forcer la nature à pousser des cris, ni qu'ils emploient des textes qui ne sont pas les textes convenables et coutumiers à l'Eglise ; mais qu'au contraire ils présentent avec beaucoup d'attention et de componction leurs psalmodies à Dieu qui voit les secrets des cœurs ; car la sainte parole nous apprend " que les

fils d'Israël doivent être pieux ".

76.- Qu'on ne doit pas ouvrir un cabaret à l'intérieur de l'enceinte sacrée pour faire du commerce.

Qu'il ne faut pas ouvrir de cabaret à l'intérieur de l'enceinte sacrée, ni y mettre des vivres en vente, ou s'y livrer à d'autres trafics, afin de respecter la vénération due à l'église ; en effet, le Sauveur notre Dieu, qui nous donne à imiter sa vie dans la chair, nous a exhortés à " ne pas faire de la maison de son père une maison de trafic " ; Il répandit par terre la monnaie des changeurs et chassa ceux qui profanaient le sanctuaire. Si quelqu'un est convaincu de pareille faute, qu'il soit excommunié.

77.- Que des clercs ou des moines ne doivent pas se baigner dans les bains publics en compagnie de femmes.

Qu'il ne faut pas que des clercs dans les ordres majeurs, ou de simples clercs ou des mômes se baignent dans les bains publics en compagnie de femmes : pas même les laïcs ne doivent le faire, car c'est là le premier reproche fait aux païens. Si quelqu'un est convaincu de cela, clerc, qu'il soit déposé, laïc, excommunié.

78.- Que les candidats au baptême doivent apprendre le symbole de la foi.

Qu'il faut que les candidats au baptême apprennent par coeur le symbole de la foi et le jeûdi de la grande semaine le récitent devant l'évêque ou les prêtres.

79.- De ceux qui fêtent la délivrance de la Vierge le dimanche après la Noël.

Confessant que le divin accouchement de la Vierge a eu lieu sans les douleurs de l'enfantement, du fait que la conception en a été virginale, et prêchant cela à tout notre troupeau, nous voulons que se corrigent ceux qui par ignorance font quelque chose de non-convenable à ce propos. Donc, comme on voit certaines personnes le jour après la nativité du Christ notre Dieu griller de la semoule et se la partager, en vue d'honorer soi-disant les couches de l'immaculée Vierge-mère, nous ordonnons que les fidèles ne fassent point pareille chose : car cela n'est pas du tout un honneur pour la Vierge, qui a enfanté dans la chair l'incommensurable Verbe d'une manière qui surpasse intelligence et parole, que de vouloir définir et décrire son ineffable enfantement d'après les accouchements ordinaires, que sont les nôtres. Si donc quelqu'un est convaincu dorénavant de rien de tel, clerc, qu'il soit déposé, laïc, excommunié.

80.- Qu'il ne faut pas rester trop longtemps loin de l'église.

Si un évêque, un prêtre, un diacre, quelqu'un du clergé, ou un laïc, n'a pas de raison grave ou un empêchement sérieux, qui le retienne loin de son église, mais tout en vivant dans une ville manque la messe trois dimanches en trois semaines consécutives, s'il est clerc, qu'il soit déposé, si laïc, qu'il soit privé de la communion.

81.- Qu'il ne faut pas ajouter " qui fut crucifié pour nous ", au trisagion.

Comme nous avons appris qu'en certains endroits on chante en ajoutant au trisagion après le " saint et immortel " le " qui fut crucifié pour nous, aies pitié de nous ", chose qui fut jadis rejetée par les saints pères comme étrangère à la vraie foi, en même temps que l'hérétique inique qui a inventé ces paroles ; nous aussi, confirmant les pieuses décisions antérieures de nos saints pères, nous anathématisons ceux qui après la présente décision recevront ces paroles, les ajoutant à l'hymne trois fois sainte dans les églises ou ailleurs. Si le transgresseur de notre décision est dans les âmes, s'ils sont clercs, nous ordonnons qu'ils soient déposés, si ce sont des laïcs, qu'il soient excommuniés.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

83.- Qu'il ne faut pas donner la sainte eucharistie au corps des défunts.

Que personne ne donne la sainte eucharistie en communion aux corps des défunts ; il est en effet écrit : " Prenez et mangez ", or les cadavres des morts ne peuvent ni prendre ni manger.

84.- De ceux dont on n'est pas certain s'ils ont été baptisés.

Nous conformant aux règles que nous donnent les canons des pères, nous ordonnons au sujet des nouveaux-nés : " toutes les fois qu'il ne se trouvera pas de témoins sûrs, pour assurer qu'ils ont été sans aucun doute baptisés, et que eux non plus ne peuvent à cause de l'âge rien dire du sacrement qui leur fut conféré, il faut sans aucun empêchement les baptiser, de peur qu'une hésitation à ce sujet ne les prive de la purification du sacrement ".

85.- Que les esclaves affranchis reçoivent la liberté en présence de trois témoins.

" Sur la foi de deux et de trois témoins doit être décidée toute affaire ", nous apprend la sainte Ecriture ; nous ordonnons donc que les esclaves affranchis par leurs maîtres obtiendront cet honneur devant trois témoins, qui confirmeront par leur présence l'affranchissement et seront les garants de l'acte accompli.

86.- De ceux qui tiennent des maisons closes au grand dam des âmes.

Ceux qui recrutent des prostituées et les entretiennent au détriment des âmes, s'ils sont clercs, nous ordonnons qu'ils soient déposés, si ce sont des laïcs, qu'il soient excommuniés.

87.- De celle qui a quitté son mari ou de l'homme qui a quitté sa femme pour s'unir à une autre personne.

" La femme qui a abandonné son mari est une adultère, sa elle est allée avec un autre ", selon le divin saint Basile, qui a glané cela très à propos dans le prophète Jérémie, que " si une femme mariée a été avec un autre homme elle ne retournera pas à son mari, mais souillée, elle restera dans sa souillure " ; et encore : " Qui garde chez lui une femme adultère, est un insensé et un impie ". Si donc il constate que la femme a quitté son mari sans raison plausible, celui-ci sera estimé digne d'excuse, celle-là, de peines canoniques : et l'excuse lui vaudra de pouvoir communier. D'autre part, celui qui a abandonné la femme épousée légitimement et en a pris une autre,

tombe sous la condamnation de l'adultère, selon la décision du Seigneur. Les peines canoniques imposées par nos pères pour de tels pécheurs consistent à faire un an parmi les " plorantes ", deux ans parmi les " audientes ", trois parmi les " substrati " et la septième année assister avec les fidèles et alors être jugés dignes de l'offrande, s'ils regrettent avec des larmes leur faute.

88.- Qu'il ne faut pas introduire une bête de somme dans un lieu sacré, sinon en cas de force majeure pendant le voyage.

Que personne n'introduise une bête quelconque à l'intérieur d'une église sauf si en cours de voyage, sous le coup d'une nécessité urgente et manquant de logement et d'abri, il passe la nuit dans l'église ; car s'il n'introduisait pas la bête dans l'église, elle périrait tôt ou tard, et lui par suite de la perte de sa bête de somme serait dans l'impossibilité de poursuivre son voyage et exposé au danger de mourir : or, nous avons appris que " le sabbat a été fait pour l'homme " et que, par conséquent, il faut de toute façon estimer préférable le saint de l'homme et sa préservation. Mais si quelqu'un est convaincu d'avoir introduit sans nécessité, comme il a été dit, une bête dans une église, clerc, qu'il soit déposé, laïc, excommunié.

89.- A quel moment il faut rompre le jeûne au jour du samedi saint.

Après avoir passé les jours de la passion rédemptrice dans le jeûne, la prière et la componction de coeur, les fidèles ne doivent rompre le jeûne qu'à minuit du samedi saint, vu que les évangélistes Matthieu et Luc, l'un par la locution " tard dans la nuit qui suit le samedi ", l'autre par celle de " très grand matin ", désignent l'heure avancée de la nuit.

90.- Qu'il ne faut pas plier le genou le dimanche.

Nous avons reçu de nos pères le canon qui nous dit de ne pas fléchir les genoux aux jours de dimanche, en l'honneur de la résurrection du Christ. Or pour avoir une idée claire de son observation, nous faisons connaître aux fidèles qu'après l'entrée du clergé au sanctuaire aux vêpres du samedi selon l'usage reçu, personne ne doit fléchir les genoux, jusqu'au soir du dimanche qui suit, où après l'entrée du lychnicon fléchissant à nouveau les genoux nous offrons au Seigneur nos prières. Nous considérons en effet la nuit qui vient après le samedi comme annonciatrice de la résurrection du Sauveur et nous commençons à partir de ce moment nos cantiques spirituels, faisant tenir la fête depuis les ténèbres de la nuit jusqu'à la lumière du jour, en sorte que nous célébrons la résurrection une nuit et un jour entiers.

91.- Des peines canoniques contre celles qui donnent et reçoivent des poisons abortifs.

Les femmes qui procurent les remèdes abortifs et celles qui absorbent les poisons à faire tuer l'enfant qu'elles portent, nous les soumettons à la peine canonique du meurtrier.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

92.- Du rapt des femmes sous prétexte de mariage.

Ceux qui ont commis un rapt de femme sous le prétexte de mariage, ou bien y coopèrent ou y aident, le saint concile ordonne que s'ils sont clercs, ils soient déchus de leur dignité, s'ils sont laïcs, qu'ils soient anathématisés.

93.- Que celle qui vit avec un autre homme avant d'être certaine de la mort de son mari, commet un adultère.

La femme dont le mari est parti et est porté disparu, si avant d'avoir la preuve de sa mort, en épouse un autre, elle est coupable d'adultère. De même les femmes de soldats, qui se sont remariées, leurs maris étant portés disparus, sont dans le même cas que celles qui n'ont pas attendu le retour de leurs maris partis au loin ; sauf que pour elles il y a une certaine excuse, vu que la mort y est plus probable. Quant à celle qui a épousé sans le savoir un homme abandonné par sa femme, puis au retour de celle-ci fut laissée par l'homme, certes elle a commis la fornication, mais sans le savoir ; pour cette raison il ne lui sera pas interdit de se marier : cependant il vaudrait mieux qu'elle restât comme elle est. Si jamais le soldat, dont la femme à cause de sa longue absence s'est remariée à un autre homme, revient, il reprendra, s'il le veut, sa propre femme, en accordant son pardon de la faute par ignorance à elle et à l'homme qui l'a épousée en secondes noces.

94.- De ceux qui font des serments païens.

Ceux qui font des serments païens, le canon leur impose des peines et nous aussi, nous leur imposons l'excommunication.

95.- Comment recevoir ceux qui reviennent d'une hérésie.

Ceux qui viennent à l'orthodoxie et à l'assemblée des rachetés du parti des hérétiques, nous les recevons conformément au rite et à l'usage qui suivent. Les ariens et les macédoniens et les novatiens qui se disent purs, et les aristeriens, et les quatuordecimans ou tétradites, et les apollinaristes, nous les recevons, leur faisant signer un libelle d'abjuration et anathématiser toute hérésie qui ne pense pas comme la sainte Eglise de Dieu, catholique et apostolique, et en les signant, c'est-à-dire en leur oignant d'abord du saint chrême le front, les yeux, les narines, la bouche et les oreilles et les signant nous disons : Signe du don du saint Esprit. Au sujet des sectateurs de Paul de Samosate, qui retournent ensuite à l'Eglise catholique, il fut décidé de les rebaptiser absolument. Quant aux eunomiens, qui sont baptisés par une seule immersion, et aux montanistes, qu'on nomme ici Phrygiens, et aux sabelliens, qui admettent l'identité du Père et du Fils et accomplissent d'autres rites abominables, et tous les autres hérétiques, ils sont en effet nombreux, surtout ceux qui viennent du pays des Galates, tous ceux d'entre eux qui veulent venir à l'orthodoxie, nous les recevons comme des païens ; le premier jour nous les armons du

signe de la croix, le second nous les admettons parmi les catéchumènes, le troisième nous les exorcisons en les insufflant par trois fois au visage, et aux oreilles et alors nous les instruisons et nous les admettons pendant un an à assister dans l'église et écouter la lecture des saintes écritures, puis nous les baptisons. De même, nous rebaptisons les manichéens et les valentiniens et les marcionites et ceux qui viennent de semblables hérésies, les recevant comme des païens. Tandis que les nestoriens et les eutychiens et les sévériens et ceux de semblables hérésies doivent présenter un libelle d'abjuration et anathématiser leur hérésie et Nestorius et Eutychès et Dioscore et Sévère et les autres hérésiarques et leurs sectateurs et toutes les hérésies prédites, et alors seulement recevoir la sainte communion.

96.- Que l'homme ne doit pas faire de sa chevelure un piège de péché.

Ceux qui ont revêtu le Christ par le baptême ont confessé par là qu'ils imiteront sa vie dans la chair. Donc ceux qui pour la ruine des âmes arrangent leur chevelure et l'ordonnent en tresses savantes, offrant ainsi des pièges aux âmes faibles, nous voulons les guérir spirituellement par la peine canonique appropriée, afin de les éduquer et leur apprendre à vivre sagement, en laissant de côté la fraude et la vanité de la matière pour élever sans cesse leur Esprit vers la vie impérissable et bienheureuse, mener dans la crainte du Seigneur une vie chaste, s'approcher de Dieu, dans les limites du possible, par une vie pure, et orner l'homme intérieur plutôt que l'extérieur par la vertu et des moeurs honnêtes et irréprochables : ainsi ne porteront-ils plus aucune trace de la grossièreté de l'ennemi. Si quelqu'un agit contre le présent canon, qu'il soit excommunié.

97.- De ceux qui sans remords vivent avec leurs femmes dans les églises.

Ceux qui cohabitent avec leurs femmes dans les saints lieux ou les profanent de n'importe quelle autre manière et s'y conduisent sans respect et y demeurent tout bonnement, nous ordonnons qu'ils soient expulsés même des catéchuménats des Eglises sacrées. Si quelqu'un n'observe pas cela, clerc, qu'il soit déposé, laïc, excommunié.

98.- De celui qui a épousé une fiancée du vivant de son fiancé.

Celui qui contracte mariage avec une femme fiancée à un autre, du vivant encore de son fiancé, qu'il ait à

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

répondre du péché d'adultère.

99.- Des Arméniens qui offrent des viandes cuites à l'intérieur du sanctuaire.

Nous avons appris que le fait suivant aussi a lieu dans le pays des Arméniens : que certaines gens portant des morceaux de viande, les offrent à l'intérieur du sanctuaire, en réservant une partie aux prêtres, à la manière des Juifs. C'est pourquoi voulant sauvegarder la pureté de l'Eglise, nous ordonnons qu'il est interdit à tout prêtre d'accepter des morceaux déterminés de viande de la part de ceux qui les offrent, mais se contenter des morceaux que l'offrant voudra bien leur donner, à condition que l'offrande se fasse hors de l'église, Si quelqu'un n'agit pas de la sorte, qu'il soit excommunié.

100.- Qu'il ne faut pas peindre des tableaux poussant à la luxure.

" Que tes yeux regardent droits ", et " Garde ton coeur plus que tout autre chose ", nous commande la Sagesse ; car, très facilement les sensations corporelles influencent l'âme. C'est pourquoi nous ordonnons qu'on ne peigne plus soit sur tableaux soit autrement les peintures qui charment la vue et corrompent l'esprit et allument les flammes des désirs impurs. Si quelqu'un entreprend de faire cela, qu'il soit excommunié.

101.- Que les laïcs reçoivent la communion dans leur main, et non dans des vases d'or ou d'argent.

" Corps du Christ " et " temple " appelle le divin apôtre dans la magnificence de son langage, l'homme créé à l'image de Dieu. Elevé donc au dessus de la nature sensible, l'homme, qui grâce à la passion du Sauveur a obtenu la dignité céleste, mangeant et buvant le Christ, se rend apte à la vie immaculée à ceux qui présentent de tels vases, qu'il soit excommunié, et celui-là aussi qui les a présentés.

102.- Qu'il faut examiner les dispositions du pécheur et la qualité du péché.

Ceux qui ont reçu de Dieu le pouvoir de délier et de lier doivent examiner la qualité du péché et la promptitude au retour du pécheur lui-même, et alors seulement ordonner le remède approprié, de peur qu'en manquant de mesure dans l'un ou l'autre sens, il n'obtienne point le salut du malade. En effet, la maladie du péché n'est pas simple dans sa nature, mais complexe et variée, poussant des ramifications nombreuses du mal, grâce auxquelles le mal s'étend et progresse, jusqu'au moment où il est arrêté grâce au pouvoir du médecin. Le praticien de la médecine du saint Esprit doit donc en tout premier lieu examiner la disposition du pécheur, et voir s'il tend de lui-même vers la santé, ou si au contraire par sa conduite il provoque sa propre maladie ; comment il se conduit dans le temps de la cure, s'il ne s'oppose pas à l'art du praticien et que l'ulcère de l'âme ne s'étale pas à cause des médicaments apposés ; et mesurer la miséricorde en conséquence. La Volonté de Dieu et de l'homme à qui fut confié l'office pastorale est de ramener la brebis égarée, de guérir la morsure du serpent, sans pousser l'homme dans le précipice de la désespérance, ni lui relâcher les reins jusqu'à une vie dissolue et pleine de mépris ; de toutes manières, soit par des remèdes austères et amers, soit par d'autres doux et calmants, s'opposer au mal et s'efforcer de cicatriser l'ulcère, est l'unique but de celui qui juge des fruits du repentir et avec prudence prend soin de l'homme appelé à l'illumination céleste. Donc, " il nous faut connaître toutes les deux méthodes, celle de l'exacte observation des commandements et celle de l'expérience, et suivre, à propos de ceux qui ne consentent pas à accepter la sévérité, la méthode traditionnelle ", comme nous l'enseigne saint Basile.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge
La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Galatée Chapitre 5

- 1 Dans la liberté par laquelle le Christ nous a affranchis, tenez ferme, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude.
- 2 C'est moi, Paul, qui vous le dis : Si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien.
- 3 Au contraire, je déclare encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu d'accomplir la Loi tout entière.
- 4 Vous n'avez plus rien de commun avec le Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la Loi; vous êtes déchus de la grâce.
- 5 Nous, c'est de la foi, par l'Esprit, que nous attendons l'espérance de la justice.
- 6 Car dans le Christ Jésus ni circoncision ni incirconcision n'ont de valeur, mais la foi qui est agissante par la charité.
- 7 Vous couriez si bien : qui vous a arrêtés, pour vous empêcher d'obéir à la vérité?
- 8 Cette persuasion ne vient pas de celui qui vous appelle.
- 9 Un peu de levain fait fermenter toute la pâte.
- 10 J'ai cette confiance en vous dans le Seigneur, que vous ne penserez pas autrement; mais celui qui met le trouble parmi vous, en portera la peine, quel qu'il soit.
- 11 Pour moi, mes frères, s'il est vrai que je prêche encore la circoncision, pourquoi suis-je encore persécuté? Le scandale de la croix a donc été levé !
- 12 Ah ! qu'ils se fassent plutôt mutiler complètement ceux qui vous troublent !
- 13 Pour vous, mes frères, vous avez été appelés à la liberté; seulement ne faites pas de cette liberté un prétexte pour vivre selon la chair; mais, rendez-vous par la charité, serviteurs les uns des autres.
- 14 Car toute la Loi est contenue dans un seul mot : " Tu aimeras ton prochain comme toi-même. "
- 15 Mais si vous vous mordez et vous dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne soyez détruits les uns par les autres.
- 16 Je dis donc : " Marchez selon l'esprit; et vous n'accomplirez pas les convoitises de la chair.
- 17 Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair; ils sont opposés l'un à l'autre, de telle sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez.
- 18 Mais si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes plus sous la Loi.
- 19 Or les oeuvres de la chair sont manifestes : ce sont l'impudicité, l'impureté, le libertinage,
- 20 l'idolâtrie, les maléfices, les inimitiés, les contentions, les jalousies, les emportements, les disputes, les dissensions, les sectes,
- 21 l'envie, [les meurtres], l'ivrognerie, les excès de table, et autres choses semblables. Je vous préviens, comme je l'ai déjà fait, que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront pas du royaume de Dieu.
- 22 Le fruit de l'Esprit, au contraire, c'est la charité, la joie, la paix, la patience, la mansuétude, la bonté, la fidélité,
- 23 la douceur, la tempérance. Contre de pareils fruits, il n'y a pas de loi.
- 24 Ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises.
- 25 Si nous vivons par l'esprit, marchons aussi par l'esprit.
- 26 Ne cherchons pas une vaine gloire en nous provoquant les uns les autres, en nous portant mutuellement envie.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge
La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Evangile selon Matthieu Chapitre 6

- 1 Gardez-vous de pratiquer votre justice aux regards des hommes pour être vus d'eux; autrement, vous n'avez pas de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux.
- 2 Quand donc tu fais l'aumône, ne fais pas sonner de la trompette devant toi, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, afin d'être glorifiés par les hommes; en vérité,

je vous le dis, ils ont reçu leur récompense.

3 Pour toi, quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta main droite,

4 afin que ton aumône soit dans le secret; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra.

5 Et lorsque vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites, qui aiment à prier debout dans les synagogues et au coin des rues, afin d'être vus des hommes; en vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense.

6 Pour toi, quand tu veux prier, entre dans ta chambre et, ayant fermé ta porte, prie ton Père qui est présent dans le secret; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra.

7 Dans vos prières, ne multipliez pas les paroles, comme font les païens, qui s'imaginent devoir être exaucés à force de paroles.

8 Ne leur ressemblez donc pas, car votre Père sait de quoi vous avez besoin, avant que vous ne le lui demandiez. Vous priez donc ainsi :

9 Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié;

10 que votre règne arrive; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.

11 Donnez-nous aujourd'hui le pain nécessaire à notre subsistance;

12 et remettez-nous nos dettes, comme nous-mêmes remettons à ceux qui nous doivent;

13 et ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du Malin.

14 Car si vous remettez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous remettra aussi (les vôtres).

15 Mais si vous ne remettez pas (les leurs) aux hommes, votre Père ne pardonnera pas non plus vos offenses.

16 Et lorsque vous jeûnez, ne prenez pas un air sombre, comme les hypocrites, qui exténuent leur visage, pour faire paraître aux hommes qu'ils jeûnent; en vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense.

17 Pour toi, quand tu jeûnes, parfume ta tête et lave ton visage,

18 afin qu'il ne paraisse pas aux hommes que tu jeûnes, mais à ton Père qui est présent dans le secret; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra.

19 Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où les voleurs percent les murs et dérobent.

20 Mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où ni la teigne ni les vers ne consomment, et où les voleurs ne percent pas les murs ni ne dérobent.

21 Car là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur.

22 La lampe du corps, c'est l'oeil. Si donc ton oeil est sain, tout ton corps sera éclairé; mais si ton oeil est gâté, tout ton corps sera dans les ténèbres.

23 Mais si la lumière qui est en toi est ténèbres, quelles ténèbres!

24 Nul ne peut servir deux maîtres : car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et la Richesse.

25 C'est pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez pas pour votre âme de ce que vous mangerez ou de ce que vous boirez, ni pour votre corps de quoi vous le vêtirez. L'âme n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement?

26 Regardez les oiseaux du ciel, qui ne sèment ni ne moissonnent et n'amassent rien dans des greniers, et votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous pas beaucoup plus qu'eux?

27 Qui de vous, à force de soucis, pourrait ajouter une seule coudée à la longueur de sa vie?

28 Et pourquoi vous inquiétez-vous pour le vêtement? Observez les lis des champs, comment ils croissent : ils ne peinent ni ne filent.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

29 Or je vous dis que Salomon même, dans toute sa gloire, n'était pas vêtu comme l'un d'eux.

30 Si donc Dieu revêt ainsi l'herbe des champs, qui est aujourd'hui et demain sera jetée au four, ne (le fera-t-il) pas bien plus pour vous, gens de peu de foi?

31 Ne vous mettez donc point en peine, disant : Que mangerons-nous ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous?

32 — c'est de tout cela en effet que les païens sont en quête, — car votre Père céleste sait que vous avez besoin de tout cela.

33 Cherchez premièrement le royaume [de Dieu] et sa justice, et tout cela vous sera donné en plus.

34 N'ayez donc point de souci du lendemain, car le lendemain aura souci de lui-même : à chaque jour suffit sa peine.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Evangelie selon Matthieu Chapitre 17

1 Six jours après, Jésus prend avec lui Pierre, Jacques et Jean son frère, et il les emmène à l'écart sur une haute montagne

2 Et il se transfigura devant eux : son visage resplendit comme le soleil, et ses vêtements devinrent blancs comme la lumière.

3 Et voilà que Moïse et Elie leur apparurent, conversant avec lui.

4 Prenant la parole, Pierre dit à Jésus : " Seigneur, il nous est bon d'être ici; si vous le voulez, je ferai ici trois tentes, une pour vous, une pour Moïse et une pour Elie. "

5 Il parlait encore, lorsqu'une nuée lumineuse les couvrit, et voilà que du sein de la nuée une voix dit : " Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances : écoutez-le. "

6 En entendant, les disciples tombèrent la face contre terre et furent saisis d'une grande frayeur.

7 Et Jésus, s'approchant, les toucha et dit : " Levez-vous, ne craignez point. "

8 Levant les yeux, ils ne virent plus que Jésus seul.

9 Comme ils descendaient de la montagne, Jésus leur fit ce commandement : " Ne parlez à personne de cette vision, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité des morts. "

10 Les disciples l'interrogèrent, disant : " Pourquoi donc les scribes disent-ils qu'il faut qu'Elie vienne d'abord? "

11 Il répondit : " Elie vient en effet, et il restaurera toutes choses.

12 Mais je vous dis qu'Elie est déjà venu; et ils ne l'ont pas reconnu, mais ils l'ont traité comme ils ont voulu. De même le Fils de l'homme doit souffrir par eux. "

13 Les disciples comprirent alors qu'il leur avait parlé de Jean le Baptiste.

14 Quand ils furent arrivés près de la foule, un homme s'approcha de lui et, tombant à genoux devant lui, dit :

15 " Seigneur, ayez pitié de mon fils ,car il est lunatique et il est bien mal : en effet il tombe souvent dans le feu et souvent dans l'eau.

16 Je l'ai amené à vos disciples, et ils n'ont pas pu le guérir. "

17 Jésus répondit : " O génération incrédule et perverse, jusques à quand serai-je avec vous? Jusques à quand vous supporterai-je? Amenez-le-moi ici. "

18 Et Jésus lui commanda avec force, et le démon sortit de lui, et l'enfant fut guéri à l'heure même.

19 Alors les disciples vinrent trouver Jésus, en particulier, et dirent : " Pourquoi n'avons-nous pas pu le chasser? "

20 Il leur dit : " A cause de votre manque de foi. En vérité, je vous le dis, si vous avez de la foi comme un grain de sénevé, vous direz à cette montagne : Passe d'ici là, et elle y passera, et rien ne vous sera impossible.

21 Mais ce genre (de démon) n'est chassé que par la prière et le jeûne. "

22 Comme ils étaient groupés en Galilée, Jésus leur dit : " Le Fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes,

23 et ils le mettront à mort, et il ressuscitera le troisième jour. " Et ils furent vivement attristés.

24 Lorsqu'ils furent arrivés à Capharnaüm, ceux qui recueillaient les didrachmes s'approchèrent de Pierre et dirent : " Votre Maître ne paie-t-il pas les didrachmes? "

25 Il dit : " Si. " Et quand il entra dans la maison, Jésus le prévint disant : " Que t'en semble, Simon? De qui les rois de la terre perçoivent-ils taxes ou impôt? De leurs fils ou des étrangers? "

26 Comme il disait : " Des étrangers, " Jésus lui dit : " Les fils en sont donc exempts.

27 Mais pour ne pas les scandaliser, va à la mer, jette l'hameçon, tire le premier poisson qui montera; puis, lui ouvrant la bouche, tu y trouveras un statère; prends-le et donne-le-leur pour moi et pour toi."

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

JEUNE DES QUATRE-TEMPS

Ce fut le pape Calixte * qui institua les jeûnes des quatre-temps. On les observe quatre fois l'an aux quatre saisons, et pour bien des motifs: 1° le printemps est chaud et humide, l'été chaud et sec, l'automne froid et sec, l'hiver froid et humide : or, nous jeûnons au printemps, pour tempérer en nous l'humeur nuisible, qui est la luxure; à l'été, pour châtier la chaleur préjudiciable qui est l'avarice; à l'automne, pour tempérer la sécheresse de l'orgueil; à l'hiver, pour adoucir le froid de l'infidélité et de la malice. 2° Nous jeûnons quatre fois l'an et le premier de ces jeûnes a lieu en mars, savoir dans la première, semaine de carême, pour amollir en nous les vices, parce qu'on ne saurait les détruire entièrement ; ou plutôt encore pour faire germer en nous les vertus. L'été ont lieu les seconds, dans la semaine de la Pentecôte, parce qu'alors est venu le Saint-Esprit et que nous devons être fervents dans le Saint-Esprit. Les troisièmes jeûnes s'observent en septembre, avant la fête de Saint-Michel,

parce qu'on fait alors la récolte des fruits et que nous devons

* Dist. LXVI.

263

rendre à Dieu les fruits des bonnes oeuvres. En décembre arrivent les quatrièmes, parce que les herbes meurent en cette saison et que nous devons mourir au monde. 3° Pour imiter les juifs. Ceux-ci jeûnaient quatre fois l'an, savoir, avant Pâques, avant la Pentecôte, avant la Scénopégie, on le dressement des tentes (fête des Tabernacles), en septembre, et avant la dédicace, en décembre. 4° Parce que l'homme est composé de quatre éléments quant au corps, et de trois puissances qui sont la rationnelle, la concupiscible, et l'irascible, quant à l'âme. Afin donc de les modérer en nous, nous jeûnons quatre fois l'an pendant trois jours pour rapporter le nombre quatre au corps et le nombre trois à l'âme. Toutes ces raisons sont de M. Beleth *. 5° Saint Jean Damascène dit que le sang augmente en hiver, la bile en été, la mélancolie en automne, et le flegme en hiver. On jeûne en conséquence au printemps, pour débilitier en nous le sang de la concupiscence et de la folle joie; le sanguin en effet est libidineux et gai; au printemps, pour affaiblir en nous la bile de l'emportement et de la fausseté, le bilieux est naturellement colère et faux en automne, pour calmer la mélancolie de la cupidité et de la tristesse; le mélancolique en effet est naturellement cupide et triste; à l'hiver, pour diminuer le flegme de la stupidité et de la paresse, car le flegmatique est stupide et paresseux. 6° Le printemps est comparé à l'air, l'été au feu, l'automne à la terre, l'hiver à l'eau, nous jeûnons donc au printemps, pour dompter en nous l'air de l'élévation

* Chap. CXXXIV.

264

et de l'orgueil; en été, pour éteindre en nous le feu de la cupidité et de l'avarice; à l'automne, pour vaincre la terre de froideur spirituelle et de ténébreuse ignorance; à l'hiver, pour détruire l'eau de la légèreté et de l'inconstance. 7° Le printemps a rapport à l'enfance, l'été à l'adolescence, l'automne à la maturité ou âge viril, l'hiver à la vieillesse; alors nous jeûnons au printemps afin d'être enfants par l'innocence; à l'été, pour devenir jeunes parla constance et forts à éviter l'incontinence; à l'automne, pour devenir mûrs en modestie; à l'hiver,

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

pour devenir vieux par la prudence et l'honnêteté de la vie; ou plutôt encore, nous jeûnons en hiver pour satisfaire en ce que nous avons offensé le Seigneur pendant les quatre autres âges. 8° Cette raison est de Guillaume d'Auxerre. Nous jeûnons aux quatre temps de l'année pour nous amender des fautes commises pendant ces quatre saisons. Ces jeûnes sont de trois jours pour satisfaire en un jour pour les fautes commises dans un mois. On jeûne le mercredi, jour où le Seigneur a été trahi par Judas; le vendredi, jour de son crucifiement, le samedi, jour où il resta dans le tombeau, et parce que les apôtres étaient dans la tristesse de la mort de leur Seigneur et maître.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

L'AVENT DU SEIGNEUR

L'Avent du Seigneur est renfermé dans quatre semaines pour marquer les quatre sortes d'avènements de Jésus-Christ, savoir: en la chair, en l'esprit, en la mort et au jugement. La dernière semaine n'est pas tout à fait complète, parce que la gloire qui sera accordée aux saints, lors du dernier avènement, n'aura jamais, de fin. C'est aussi la raison pour laquelle le premier répons du 1^{er} dimanche d'Avent a quatre versets, y compris le *Gloria Patri*, afin de désigner ces quatre avènements. C'est au lecteur à juger dans sa prudence auquel des quatre il préfère donner son attention. Or, bien qu'il y ait quatre sortes d'avènements, cependant l'Église s'occupe spécialement de deux; celui en la chair et celui du jugement, dont elle semble faire la mémoire: comme on le voit dans l'office de ce temps. De là vient encore que le jeûne de l'Avent est en partie (2) un jeûne de joie et en partie un jeûne de tristesse*; car en raison de l'avènement en la chair, c'est un jeûne de joie, et en raison de l'avènement du jugement, c'est un jeûne de tristesse.

Et pour l'indiquer, l'Église chante alors quelques cantiques de joie, à l'occasion de cet avènement de miséricorde et de jubilation; elle en omet quelques autres, à cause de l'avènement d'une justice pleine de sévérité et d'affliction.

Par rapport à l'avènement en la chair, on peut établir trois considérations: son opportunité, sa nécessité et son utilité. L'opportunité se tire en premier lieu du côté de l'homme qui, d'abord, sous la loi de nature, fut convaincu d'avoir perdu la connaissance de Dieu: de là sa chute dans les abominables erreurs de l'idolâtrie et l'obligation dans laquelle il se trouva de crier et de dire: « Seigneur, éclairez mes yeux... » (*Illumina oculos meos*, Ps. XII). Vint ensuite le commandement de la loi sous laquelle l'homme fut convaincu d'impuissance. Auparavant il criait: « Tous sont disposés à obéir, mais il n'y a personne pour commander; » il était seulement instruit, mais non délivré du péché; aucune grâce ne l'aidait pour faire le bien; alors il fut forcé de crier et de dire: « Il y a quelqu'un pour commander, mais il ne se trouve personne pour obéir. » Le Fils de l'homme arriva donc * L'Avent, qui a toujours été pour l'Église un temps de pénitence, était autrefois sanctifié par le jeûne comme le carême. Cf. Beleth, chanoine d'Amiens, *Rationale divinatorum officiorum*, Guillaume Durand, Rupert, D. Menard,

sur le *Sacramentaire* de saint Grégoire, Martène et Durand, Baillet, etc.

3

en temps opportun, quand l'homme fut convaincu d'ignorance et d'impuissance; car s'il fût venu plus tôt, l'homme, peut-être, eût attribué son salut à ses propres mérites, et par conséquent il n'eût pas eu de reconnaissance envers son médecin.

LA QUADRAGÉSIME ***

La quadragésime commence au dimanche où l'on chante: *Invocavit me* ****. L'Eglise, jusqu'alors accablée
L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

*** Vulgairement carême.

**** Introït du 1^{er} dimanche de carême.

259

d'une multitude de tribulations, s'était écriée: *Circumdederunt me*, etc. *, et qui avait respiré en invoquant du secours quand elle disait. *Exurge* ** et *Esto mihi in Deum protectorem* ***, montre aujourd'hui qu'elle a été exaucée puisqu'elle dit: « Elle m'a invoqué, et je l'exaucerai; je la sauverai et la comblerai de gloire, je la comblerai de jours. » Observons que le carême contient quarante-deux jours, en comptant les dimanches; si on retranche les six dimanches, il reste trente-six jours d'abstinence qui forment la dixième partie de toute l'année; l'année étant de 365 jours dont 36 est le dixième mais on ajoute les quatre jours qui précèdent pour avoir le nombre sacré de 40 jours que le Sauveur a consacrés par son jeûne. Or, pourquoi ce nombre de 40 passé dans le jeûne? On peut en apporter trois raisons. La première est de saint Augustin. C'est parce que saint Mathieu énumère quarante générations en la généalogie de J.-C. Le Seigneur est descendu à nous en passant par quarante générations, afin que nous montions vers lui par quarante jours de jeûne. Le même père en assigne une autre raison. Afin d'arriver au terme de la cinquantaine; il faut ajouter un dixième au quadragénnaire, parce que pour arriver au bienheureux repos, il nous faut travailler pendant tout le temps de la vie présente : Aussi le Seigneur est-il resté 40 jours avec ses disciples et le dixième jour suivant, il envoya le saint Esprit Paraclet ou consolateur. Maître Prévost assigne une troisième raison en

* Introït du dimanche de la septuagésime.

** Introït du dimanche de la sexagésime.

*** Introït du dimanche de la quinquagésime.

Origine des sources

Lévitique chapitre XI. Ancien Testament.

Deutéronome chapitre 12. Ancien testament.

Épître de Paul aux romains Chapitre 14. Nouveau Testament.

L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge

La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.

Évangile selon Saint Marc chapitre 7. Nouveau Testament.

Acte des Apôtres Chapitre 10, 15, 21. Nouveau Testament.

Première lettre de Saint Paul aux Corinthiens chapitre 8. Nouveau Testament.

Première lettre de saint Paul à Timothée Chapitre 4. Nouveau Testament.

Lettre de Saint Paul à Tite chapitre 1^{er}. Nouveau Testament

Galatée chapitre 5. Nouveau Testament.

Évangile selon Matthieu chapitre 6, 17. Nouveau Testament.

http://www.jesusmarie.com/bible_crampon_plan.html

CANONS DU SYNODE DE GANGRES.

<http://membres.lycos.fr/orthodoxievco/ecrits/canons/table.htm>

CANONS DU 6^{ème} CONCILE IN TRULLO.

<http://www.orthodoxa.org/FR/orthodoxie/droit%20canon/canons6concileintrullo.htm>

<http://membres.lycos.fr/orthodoxievco/ecrits/canons/table.htm>

Article de Monsieur Flandrin Jean Louis : Alimentation et Christianisme.

http://www.mangeurs-ocha.com/uploads/tx_smilecontenusocha/01_alimentation_et_christianisme.pdf

http://www.mangeurs-ocha.com/uploads/tx_smilecontenusocha/02_abstenir_viande.pdf

Article de Jacques Voisenet *L'animal et la pensée médicale dans les textes du Haut Moyen Age*

<http://revel.unice.fr/rursus/document.html?id=50>

Article de Sylvain LETEUX *L'hippophagie en France : la difficile acceptation d'une viande honteuse :*

http://www.mhr-viandes.com/lire_article.php?id=18539

La légende dorée de Jacques de VORAGINE Tome I

JEUNE DES QUATRE-TEMPS

L'AVENT DU SEIGNEUR

LA QUADRAGÉSIME

<http://www.abbaye-saint-benoit.ch/voragine/index.htm>

*L'alimentation et la religion chrétienne au Moyen-Âge
La Geste de l'Hurepoix Monsieur RAUX Philippe.*